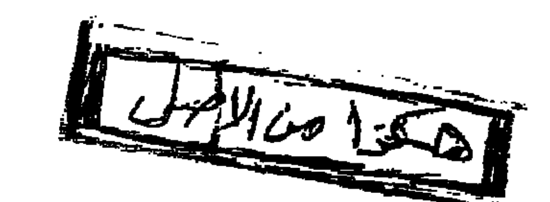
« l'immobilisme »

sur des idées d'égalité et d'initiative





CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15573 – 7 F

DIMANCHE 19 - LUNDI 20 FÉVRIER 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Jacques Chirac propose un changement « paisible »

Le maire de Paris dénonce la « pensée unique »

LE DISCOURS « fondateur » prononcé par Jacques Chirac, vendredi 17 février, devant quinze mille personnes réunies au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, a provoqué des réactions ironiques chez les concurrents du maire de Paris à droite – les partisans d'Edouard Balladur d'une part, Philippe de Villiers de l'autre – et dans les rangs socialistes. Le maire de Paris est critiqué pour ses attaques contre la politique de M. Balladur, que ses amis et lui-même ont pourtant soutenue au Parlement depuis avril 1993.

Quant à Dominique Strauss-Kahn, conseiller de Lionel Jospin, il estime que le discours de M. Chirac a *« un ton volontaire, qui cherche à s'opposer visiblement à la mollesse et à l'immobilisme d'Edouard Balladur »*, mais que *« quand on gratte un peu, on y retrouve tous les ingrédients traditionnels d'un discours conservateur »*.

M. Chirac a développé sa conception d'une action volontaire pour répondre aux maux de la société française. Jugeant que *« la France va mal »*, il a dénoncé une fois encore le *« conformisme »* et précisé son refus de ce qu'il appelle la *« pensée unique »*. Il a affirmé vouloir un changement *« fort »*, mais aussi *« paisible »*. Les mesures que propose le maire de Paris vont de l'aide à l'emploi – principalement par la création d'un « contrat initiative-emploi » incitant les employeurs à embaucher des chômeurs de longue durée – à une réforme fiscale qui favoriserait la transmission des petites entreprises.

M. Balladur, qui avait choisi de visiter, le même jour, plusieurs villes de Seine-Saint-Denis et le centre d'informations routières de Rosny-sous-Bois, a ainsi disputé à M. Chirac la présence sur les écrans de télévision au cours des journaux du soir.

Lire pages 5 et 6

La justice détient de nouvelles preuves dans l'affaire des écoutes de l'Elysée

Cinq disquettes informatiques dévoilent un espionnage illégal



LE JUGE Jean-Paul Valat, chargé d'enquêter sur les écoutes téléphoniques effectuées par la cellule de l'Elysée de 1983 à 1986, détient les preuves de l'implication des hommes du préfet Christian Prouteau dans un système d'espionnage illégal. Ces écoutes ont notamment visé des journalistes – dont nos collaborateurs Georges Marion et Edwy Plenel. Cinq disquettes informatiques, dont nous révélons le contenu, anéantissent la thèse de la falsification avancée par les protagonistes de ce dossier, mis en examen pour atteinte à l'intimité de la vie privée, dont Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet de François Mitterrand. D'autre part, *Le Point* du 18 février affirme que Matignon a autorisé, dès le 15 décembre 1994, à la demande du ministère de l'intérieur, l'écoute du téléphone du docteur Maréchal, beau-père du juge Halphen.

Lire pages 8, 13 et 22

Désarroi à la mairie de Grenoble



Alain Carignon

LA CHAMBRE d'accusation de la cour d'appel de Lyon a ordonné, vendredi 17 février, le maintien en détention d'Alain Carignon, maire (RPR) de Grenoble, contre l'avis du parquet, qui, suivant les consignes de la chancellerie, avait requis la libération de l'ancien ministre (*Le Monde* du 18 février). Cette décision a provoqué la stupeur et le désarroi de la droite grenobloise, qui attendait le retour de son chef de file pour entrer en campagne dans la perspective des élections municipales de juin.

Dans une lettre qu'il aurait adressée au premier adjoint, Pierre Gascon, M. Carignon compare son sort à celui de Robert Boulin et de Pierre Bérégovoy, un ancien ministre gaulliste et un ancien premier ministre socialiste qui se sont suicidés après avoir été mis en cause dans des « affaires ». *« Je ne me suis pas enrichi, je n'ai reçu d'argent de personne, j'ai des mœurs ordinaires et évidemment pas de sang sur les mains »*, plaide le maire de Grenoble.

Selon certaines sources, M. Carignon prierait M. Gascon de *« réunir une équipe ouverte et compétente »* pour les élections municipales, mais le premier adjoint affirme que rien ne permet d'exclure que M. Carignon soit lui-même candidat.

Lire page 22

Benazir Bhutto et les graffitis de Lahore

NEW DELHI
de notre correspondant en Asie du Sud

Il a quatorze ans, il est pakistanais et il risque d'être pendu. La semaine dernière, une cour de Lahore, capitale de la province du Pendjab, a condamné à mort Salmat Masih et son oncle Rehmat, quarante ans, pour *« blasphème »* contre l'islam. Les deux « coupables » appartiennent à la minuscule minorité chrétienne du pays et sont accusés d'avoir badigeonné, en 1992, des graffitis anti-islamiques sur le mur d'une mosquée de Gujranwalla. Un troisième homme, Manzoor Masih, avait été, lui aussi, impliqué dans l'« affaire » mais fut assassiné, en 1994, en plein Lahore, par des tueurs inconnus...

Une femme se bat pour défendre le jeune garçon et son oncle : l'avocate Asma Jehangir a fait appel devant la Haute Cour, et soutient que le dossier d'accusation ne repose sur aucune preuve. Personne ne semble avoir vu les fameux graffitis et les religieux qui ont porté plainte se contentent d'affirmer que les *« impies »* ont effacé leur forfait sitôt après l'avoir commis ! Asma Jehangir, qui est aussi une célèbre militante des droits de l'homme au Pakistan, est devenue à son tour la cible des « barbus » : à la fin de l'audience en appel, elle a été prise à partie par une foule d'environ deux cents islamistes en colère. *« Ils m'ont menacée de mort, ont brisé une vitre de ma voiture et je suis rentrée chez moi sous protection policière*, nous a-t-elle déclaré. *Il faut que toutes les forces politiques se mobilisent pour supprimer la loi anti-blasphème. »*

Le premier ministre, Benazir Bhutto, s'est déclaré *« choqué et attristé »* par le verdict de la Cour. Sa réaction, pourtant modérée, lui a valu la réprobation de religieux qui ont déposé une plainte au tribunal, pour *« outrage à magistrat »* contre le chef du gouvernement...

Le Pakistan a vu le jour en août 1947, après le démembrement de l'Empire des Indes. Pays créé par les musulmans et pour les musulmans, il aurait dû être un Etat séculier, ainsi que le voulait son fondateur, Mohammed Ali Jinnah. Même s'ils ont subi trop longtemps le joug de plusieurs juntes militaires, les Pakistanais n'ont en général pas le glaive de l'islam entre les dents. Mais le dictateur Zia ul-Haq, un musulman dévôt, avait compris le parti qu'il pouvait tirer de l'appui des fondamentalistes. En 1985, il fit passer par voie d'ordonnance une loi contre le blasphème, un article du code pénal qui permet aux juges de condamner l'accusé à la peine capitale.

Divisé, meurtri par des affrontements interreligieux et incapable de s'être forgé, au-delà du fragile ciment islamique, une réelle identité, le « pays des purs » subit la pression croissante d'un fanatisme religieux encore marginal mais puissant. Asma Jehangir pense que son pays *« est en train de devenir, au nom de l'islam, l'otage d'une poignée d'extrémistes »*.

Bruno Philip

OTAN-Russie, le dialogue des Grands

BORIS ELTSINE vient encore de manifester sa mauvaise humeur face aux velléités occidentales d'élargir l'OTAN vers l'Est ; toutes les tentatives entreprises jusqu'à maintenant par les Américains et les Européens pour le rassurer ont échoué. Afin d'associer l'Europe centrale à l'OTAN sans choquer les Russes, les Occidentaux ont créé un vague « partenariat pour la paix » ; avant d'y adhérer, le Kremlin a demandé un statut particulier qui lui a été accordé ; pourtant il continue à se faire prier et hésite à signer le document annexe qu'il avait lui-même réclamé. Ces atermoiements ne découragent pas, au contraire, les Occidentaux d'avancer de nouvelles propositions. Toutes ont pour objectif de convaincre la Russie que l'Alliance atlantique n'entretient nullement le dessein de l'isoler. En vain. M. Eltsine exige en fait de devenir un partenaire privilégié, avec lequel l'Occident parle d'égal à égal, comme on le fait avec une grande puissance.

Il n'est pas loin de réussir puisque les Occidentaux, après avoir refusé dans un premier temps de créer un statut spécial au sein du « partenariat pour la paix », puis avoir entériné un texte annexe qui fonde de facto ce statut spécial, s'apprêtent à proposer à Moscou la signature d'un accord en bonne et due forme portant sur un dialogue stratégique. Sans doute la guerre en Tchétchénie ne permet-elle pas de donner à cette proposition tout le lustre que les Russes pourraient souhaiter ; l'ajournement – qui ne dit pas son nom – du sommet Clinton-Eltsine le prouve. Rien n'indique cependant que les discrets rappels aux principes élémentaires de la *« bonne conduite »* que les dirigeants occidentaux ont fait entendre récemment, constituent des conditions à la poursuite des tractations avec le Kremlin.

Quand il a exposé, le 30 janvier, les grands principes de la diplomatie française, Alain Juppé a employé le mot de *« traité »*, fût-ce sous forme interrogative : *« Pourquoi ne pas envisager*, a-t-il dit, *un traité entre l'Alliance atlantique et la Russie ? »* Depuis, les ministres britannique et allemand de la défense ont repris l'idée. Devant la commission de la défense du Bundestag, Volker Rühe vient d'indiquer que les prémices de ce *« partenariat stratégique »* étaient assez avancées, que des résultats concrets pourraient être enregistrés avant la fin de ce semestre, *« par exemple sous la forme d'un échange de lettres portant sur un accord de principe et sur la procédure ultérieure »*. Le ministre allemand de la défense a ajouté que les Russes attendaient beaucoup de la mise en place de consultations leur garantissant une participation à la définition de la sécurité européenne.

Son collègue américain avait déjà eu l'occasion, à Munich, de préciser le contenu de ce dialogue (*Le Monde* du 6 février), qui pourrait déboucher sur la création d'une commission consultative permanente : la préparation d'une charte sur la non-prolifération des armes nucléaires (la dissémination à partir du territoire de l'ex-URSS constituant un des soucis majeurs des Etats-Unis), les transferts de technologie dans le secteur des armements, la gestion des crises et la mise sur pied de missions de maintien de la paix. Cette coopération pourrait certes se développer dans le « partenariat pour la paix », mais Russes et Occidentaux ont, pour des raisons différentes, intérêt à lui donner un caractère plus solennel. Au-delà d'une consécration symbolique, les premiers cherchent à disposer de moyens d'influence sur la politique de l'OTAN ; les seconds poursuivent une *« double stratégie »*, l'approfondissement du dialogue avec Moscou devant être le pendant de l'adhésion à l'OTAN de certains pays d'Europe centrale.

C'est là où le bât blesse. Les Occidentaux se défendent d'établir un lien entre les deux, mais l'offre d'une coopération approfondie a bel et bien pour fonction de faire avaler aux Russes la pilule de l'élargissement de l'OTAN. Or, Boris Eltsine a encore opposé une fin de non-recevoir sans équivoque dans son discours devant le Parlement. Cette position est partagée par nombre de démocrates par ailleurs critiques envers la politique et la personne du président russe.

Les Occidentaux, qui ne veulent ni placer Moscou devant des faits accomplis ni lui accorder un droit de veto sur l'extension de l'OTAN, vont devoir dépenser des trésors de conviction pour arriver à leurs fins. Il est vrai qu'ils se sont accordé un temps de réflexion, jusqu'à la fin de l'année au moins, et que d'ici là les données du problème peuvent évoluer. Les Russes, s'appuyant sur la tradition diplomatique soviétique faite de patience et de persévérance, essaieront de leur côté de mettre à profit ce délai pour gagner sur les deux tableaux : empêcher (ou ajourner) l'adhésion à l'OTAN des pays d'Europe centrale et obtenir un traité avec l'Alliance atlantique. Les Occidentaux sont tellement convaincus que Boris Eltsine reste le meilleur garant des réformes et, par conséquent, tellement soucieux de le ménager de peur de voir un *« dur »* lui succéder, que, Tchétchénie ou pas, ils ne devraient pas lui refuser trop longtemps cette faveur.

Daniel Vernet

Accord de paix entre le Pérou et l'Equateur

Les représentants du Pérou et de l'Equateur ont signé vendredi 17 février à Brasilia une *« déclaration de paix »* qui prévoit la *« séparation immédiate et simultanée de toutes les forces en présence »*. p. 2

Manœuvres diplomatiques en Afghanistan

Après l'offensive des étudiants religieux (les « talibs »), l'envoyé spécial de l'ONU va tenter de convaincre les diverses factions afghanes d'accepter son plan de paix. p. 2

Le comportement électoral des Français

Deux politologues dialoguent sur le vote des Français. Pour Emmanuel Todd, le clivage principal est d'ordre social : il oppose les classes moyennes aux classes populaires. Pascal Perrineau croit plutôt à un clivage culturel entre une France « ouverte » et une France « close » p. 12



Aux origines de la musique arabo-andalouse

L'Institut du monde arabe présente jusqu'à la fin du mois de juin un cycle dédié à Ziryab, musicien persan du IXᵉ siècle. Ce maître du luth fut, selon une légende contestée par certains chercheurs, l'inventeur de la musique arabo-andalouse. p. 18

Il y a 50 ans la conquête d'Iwo Jima

Clé de la bataille du Pacifique, la prise de l'île d'Iwo Jima, en février-mars 1945, a coûté six mille morts du côté américain et près de vingt mille du côté japonais. p. 11

Une nouvelle puce informatique

L'américain Intel se prépare à commercialiser, au second semestre, une nouvelle puce deux fois plus rapide que le microprocesseur Pentium mis sur le marché fin 1993. p. 14

Les éditoriaux du « Monde »

Sauver Wall Street ! ; Viol d'Etat p. 13

Jean-Marie Le Pen au « Grand Jury RTL-Le Monde »

Jean-Marie Le Pen, président du Front national, est l'invité du « Grand Jury RTL-Le *Monde* », dimanche 19 février, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL 9.

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 0219 - 7,00 F



KABOUL Alors que la carte politico-militaire de l'Afghanistan vient d'être bouleversée par la percée spectaculaire du mouvement des « talibs » (étudiants religieux), l'ONU tente de promouvoir son plan de paix. Mahmoud Mestiri, l'envoyé spécial des Nations unies, est arrivé à Kaboul, le 17 février, afin d'organiser le transfert du pouvoir entre l'ancien président Burhanuddin Rabbani et une nouvelle instance dirigeante chargée de sceller la « réconciliation » nationale. ● Le scénario de M. Mestiri se heurte au refus des « talibs » de siéger au sein de la future direction collégiale aux côtés des moudjahidines, tenus pour responsables de la guerre civile. ● L'envoyé de l'ONU doit compter sur le jeu des pays de la région, qui suivent de très près l'évolution de la situation à Kaboul. Le Pakistan et l'Arabie saoudite soutiennent les « talibs », tandis que l'Iran reste plus réservé.

L'ONU négocie un plan de paix en Afghanistan

Alors que les « étudiants religieux » sont aux portes de la capitale, Mahmoud Mestiri, envoyé spécial des Nations unies, tente de mettre en place une nouvelle direction collégiale

APRÈS L'OFFENSIVE ÉCLAIR des « talibs » (étudiants religieux), qui ont enlevé le tiers sud du pays et menacent maintenant Kaboul, la capitale, l'heure est aux grandes manœuvres diplomatiques en Afghanistan. L'envoyé spécial de l'ONU, Mahmoud Mestiri, ancien ministre tunisien des affaires étrangères, est arrivé à Kaboul, vendredi 17 février, dans l'espoir de convaincre les diverses factions antagonistes d'accepter son plan de paix.

Activement soutenu par l'Organisation de la conférence islamique (OCI), le scénario mis au point par M. Mestiri prévoit un transfert du pouvoir à compter du 20 février entre l'ancien président Burhanuddin Rabbani, dont les forces dites « gouvernementales » tiennent le centre de Kaboul, et une instance chargée de sceller la réconciliation nationale. Si l'aspiration à la paix est générale dans un pays déchiré par trois années de guerre fratricide qui a fait près de 20 000 morts, la tâche de M. Mestiri s'annonce pourtant éminemment délicate.

Concocté pour l'essentiel avant la percée spectaculaire des « talibs », le plan de l'envoyé des Nations unies risque, en effet, de souffrir de la nouvelle donne. A preuve, la demande de *« renégociation »* formulée, vendredi 17 février, par l'ancien président, M. Rabbani. Le chef du camp « gouvernemental » propose notamment que les « talibs » soient associés à la nouvelle direction, ce qui relève du simple bon sens compte tenu de l'influence territoriale que ces derniers se sont taillée. Le problème est que ces « étudiants religieux » ont exprimé les plus vives réserves à l'égard des modalités d'un plan qui, selon eux, fait la part trop belle à des moudjahines qu'ils exècrent. Ils ont déjà averti qu'ils refuseraient de siéger à leurs côtés.

M. Mestiri devra, en outre, compter avec le jeu des puissances régionales dont les ingérences dans la crise afghane sont notoires. L'Etat le plus impliqué est le Pakistan. Islamabad a joué un rôle-clé dans la résistance à l'occupation soviétique (1979-1989) en distribuant l'aide américaine à divers groupes moudjahidines, en particulier à ses protégés du Hezb-e-Islami du chef intégriste Gulbuddin Hekmatyar.

L'objectif stratégique du Pakistan a toujours été de prévenir toute arrivée au pouvoir à Kaboul d'un gouvernement susceptible d'attiser les velléités irrédentistes des Pachtounes pakistanais et donc de constituer avec l'Inde une alliance à revers. M. Hekmatyar est certes pachtoune lui-même, mais les services secrets pakistanais ont estimé que ses professions de foi panislamistes l'avaient vacciné contre la tentation nationaliste.

Après s'être finalement résignés à lâcher le chef du Hezb, trop impopulaire et surtout incapable s'emparer de Kaboul, les Pakistanais jouent maintenant la carte des « talibs », eux aussi pachtounes. Ces derniers seront-ils aussi insensibles aux sirènes nationalistes qu'a pu l'être – ou a semblé l'être – M. Hekmatyar ? Certains partis de l'opposition pakistanaise ne le pensent pas et dénoncent déjà la politique *« à courte vue »* d'Islamabad qui, selon eux, est en train de planter les germes d'un futur séparatisme pachtoune.

Les deux autres puissances avec lesquelles M. Mestiri doit composer sont l'Arabie saoudite et l'Iran. Cité comme étant un probable bailleur de fonds des « talibs », Ryad peut aussi user de son influence sur des formations wahhabites, tel le Ittihad-e-Islami de Rasul Sayyaf. Les bonnes dispositions affichées par cette faction à l'égard des « talibs » confirment que les Saoudiens jouent bien la carte des « étudiants religieux ». Quant à l'Iran, il s'est jusque-là cantonné dans une prudente réserve, se contentant de mettre en garde les « talibs » et les forces gouvernementales contre toute tentation d'engager le combat avec le Wahdat, un parti chiite (comme la majorité des Iraniens), qui est très présent dans la capitale afghane. Téhéran entend jouer la carte de son protégé afin d'éviter que n'arrive au pouvoir à Kaboul un gouvernement trop inféodé aux intérêts pakistanais et saoudiens, ces relais historiques du « Grand Satan ».

Frédéric Bobin

Les « talibs », des islamistes puritains sans projet politique

LES « TALIBANS » ont brusquement surgi sur la scène afghane. Pourtant, ils étaient présents, à l'échelon local, depuis le début de la guerre : leur récente percée s'explique par un changement de stratégie des autorités pakistanaises, qui s'efforcent inlassablement de contrôler tout pouvoir qui pourrait s'installer à Kaboul.

Les « talibs » sont de jeunes étudiants originaires du sud de l'Afghanistan. Membres des confédérations pachtounes Dourrani et Ghilzay, ils ont été formés dans des écoles religieuses *(madrasa)* installées de part et d'autre de la frontière avec le Pakistan. Traditionnellement en Afghanistan – et bien avant la guerre – les étudiants en théologie et en droit islamique commençaient à étudier dans des *madrasa* privées, rurales pour la plupart, et constituées autour d'une famille de religieux souvent liée, au moins nominalement, à des confréries religieuses. Ils achevaient leur formation au Pakistan, toujours en zone pachtoune, puis, pour les meilleurs, à Lahore et à Karachi.

Les *madrasa* afghanes étaient ainsi liées à des réseaux religieux dont elles épousaient les querelles. Réseaux fondamentalistes au sens où tout le monde est pour l'application de la loi islamique *(charia)* et l'imposition du voile aux femmes. Les *« traditionalistes »* respectent la version la plus orthodoxe du soufisme, en rejetant le culte des « saints ». Sunnites hanafites, ils sont liés en général à l'école dite « déobandie », représentée au Pakistan par le parti Jamiat oulema Islami, de Mawlana Fazlurrahman. Les plus influents en Afghanistan, ils forment le gros des « talibs ». Les « wahhabis », en revanche, condamnent la tradition, toute approche mystique, toute division en écoles religieuses et en jurisprudences divergentes.

Pendant la guerre, ces milieux cléricaux ont été dépassés par les partis islamistes, qui, sous l'influence des Frères musulmans arabes, prônaient un islam radical et politique : ils recrutent parmi des étudiants laïcs, issus de l'université d'Etat, comme Hekmatyar et Massoud, tous deux anciens étudiants en ingénierie. Mais les *madrasa* du Sud ne sont pas restées inactives contre les communistes : elles se sont transformées en « couvents fortifiés », à la fois bases militaires et écoles religieuses. Dans une zone fortement tribalisée, elles offraient un espace où cohabitaient des étudiants venus de clans et de tribus différents. Comme souvent en Afghanistan, des structures religieuses permettent de dépasser, au moins provisoirement, des conflits tribaux.

CONFLITS ETHNIQUES

Ainsi les « talibs » se sont-ils installés dans des zones montagneuses et reculées, harcelant les postes gouvernementaux, situés dans la plaine. Mal équipés et peu soutenus par le Pakistan, qui avait choisi Hekmatyar, ils végétaient tout en luttant contre l'émiettement du reste de la résistance qui suivit le retrait soviétique.

Après la prise de Kaboul par les Moudjahidines, en avril 1992, les conflits internes sont devenus purement ethniques, opposant les Tadjiks avec Massoud, les Ouzbeks avec Dostom, les *Hazaras* chiites et le Hezb e Islami de Hekmatyar, qui recrute essentiellement en milieu pachtoune. Les Pakistanais, par l'intermédiaire des services secrets de l'armée (ISI), mettaient tout leur poids derrière le chef du Hezb, jouant la carte pachtoune et fondamentaliste.

Mais Hekmatyar était loin de faire l'unanimité dans l'ethnie pachtoune : rejeté aussi bien par les cercles cléricaux que par l'aristocratie tribale, il recrutait dans des milieux détribalisés, et disposait donc d'une base populaire très étroite. Seules, la discipline de son parti et l'aide pakistanaise lui permettaient d'empêcher tout accord à Kaboul, que ses hommes bombardaient régulièrement.



LES VISÉES D'ISLAMABAD

L'impasse politique et la lassitude de la population n'auraient sans doute pas suffi à changer la donne, si une partie de l'*establishment* pakistanais n'avait décidé de changer son fusil d'épaule. Jusqu'alors, la politique afghane était définie par l'ISI et par le parti islamique Jamiat e Islami, deux piliers du pouvoir du défunt général Zia.

Les milieux proches de Benazir Bhutto, l'actuel premier ministre, voulaient limiter le rôle de l'ISI et entrer dans le jeu afghan. Le général Babar, ministre de l'intérieur, souhaitait ouvrir une route directe entre le Pakistan et l'Asie centrale par l'Afghanistan. La continuation des combats à Kaboul l'en empêchait.

A l'axe ISI-Jamiat s'est alors substitué un axe ministère de l'intérieur-Jamiat oulema Islami, le parti clérical qui était opposé au général Zia. Les « talibs » reçurent alors de leurs protecteurs argent, armes lourdes et blindés. Il est probable que l'Arabie saoudite, fâchée avec Hekmatyar depuis le soutien qu'il avait apporté à Saddam Hussein lors de la guerre du Golfe, a suivi le mouvement. Les petits partis wahhabis qu'elle appuyait n'ont réussi aucune percée politique et le rigorisme religieux des « talibs », même si ceux-ci se réclament d'une autre tradition religieuse, ne peut que leur convenir.

Le changement pakistanais est moins « stratégique » qu'il n'y paraît. Les Pakistanais jouent toujours la carte pachtoune et fondamentaliste en Afghanistan. Si les « talibs » se sont placés au-dessus des divisions tribales, ils sont avant tout pachtounes. Ils se sont sans doute rallié les populations pachtounes qui ne se reconnaissent pas dans Hekmatyar, mais déploraient que Kaboul soit aux mains des Tadjiks et des chiites.

C'est donc sans surprise que les « talibs » se sont emparés, en quelques semaines, de la ceinture tribale dourranie et ghilzay. Aujourd'hui, face aux gens du Nord – Tadjiks, chiites et Ouzbeks, – ils récusent l'alliance avec l'Ouzbek Doustom, qui avait permis à Hekmatyar de prendre Massoud en tenaille. Ils considèrent que le pragmatisme politique de ce dernier – qui a réintégré à leur poste d'anciens communistes et qui se montre très tolérant sur la question du travail des femmes – n'est pas conforme au rigorisme qu'ils prônent.

Il est donc probable, une fois encore, qu'un antagonisme d'abord ethnique va être réinterprété en termes de « bons » et de « mauvais » islam. Les événements actuels illustrent le glissement, dans le monde musulman, d'un islamisme révolutionnaire vers un fondamentalisme puritain, sans véritable projet politique.

Olivier Roy

★ Chargé de recherche au CNRS

Une mosaïque de mouvements

● *Les « intégristes » sunnites*

– Le **Hezb-e-Islami**, de Gulbuddin Hekmatyar. Islamiste radical, il a été soutenu par le Pakistan avant d'être récemment lâché.

– Le **Jamiat-e-Islami**, de Burhanuddin Rabbani. Islamiste modéré, il compte dans ses rangs le prestigieux général Massoud, héros de la guerre anti-soviétique. Il anime le camp dit « gouvernemental » qui tient le centre de Kaboul et les zones tadjikes.

● *Les « traditionalistes »*

– Le **Jabha**, de Segghatullah Mojaddidi. Son chef est le représentant d'une grande famille patchoune. « Royaliste », son implantation est faible.

– Le **Majaz-e-Islami**, de Pir Sayyed Ahmad Gaylani. « Royaliste », c'est une formation très conservatrice soutenue financièrement par l'Arabie saoudite.

– Le **Ittihad-e-Islami**, d'Abdoul Rasul Sayyaf. Cette coalition de petites formations est qualifiée de « wahabite » en raison de ses liens avec Ryad qui la finance.

● *Les « chiites »*

– Le parti **Wahdat** (unité). Soutenue par l'Iran, cette coalition de petits partis chiites est implantée parmi l'ethnie des Hazaras.

Le Pérou et l'Equateur ont signé à Brasilia un accord de paix

Une solution diplomatique reste toutefois à trouver pour régler définitivement le litige frontalier vieux d'un demi-siècle

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

La cérémonie a eu lieu deux fois, comme pour conjurer le sort, à moins que ce ne soit pour les besoins des chaînes de télévision. Les représentants du Pérou et de l'Equateur se sont donné l'accolade et se sont remis mutuellement le texte de l'accord de paix entre leurs deux pays, revêtu de leurs signatures. Ils l'avaient fait au palais de l'Itamaraty, siège du ministère brésilien des affaires étrangères, vendredi 17 février aux petites heures de l'aube, immédiatement après être parvenus à cet accord. Ils ont répété leur geste dans l'après-midi, à la base aérienne de Brasilia, en présence du président Fernando Henrique Cardoso avant le départ de celui-ci pour Foz de Iguaçu, à la frontière avec l'Argentine, où il devait rencontrer le président Menem.

La « déclaration de paix de l'Itamaraty » confirme le cessez-le-feu intervenu le 14 février à midi dans la cordillère du Condor, prévoit la séparation des troupes en présence, organise leur regroupement en deux points précis et annonce l'envoi sur place d'observateurs d'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis. Ces quatre pays, garants du protocole de Rio de 1942 qui avait mis fin à un précédent conflit entre le Pérou et l'Equateur, voient leurs efforts récompensés. A Rio d'abord, depuis le 31 janvier, puis à Brasilia à partir du 7 février, leurs diplomates se sont efforcés de faire taire les armes. *« La paix est revenue sur le continent américain »*, a déclaré le vice-ministre brésilien des affaires étrangères, Sebastiao do Rego Barros, qui a dirigé la négociation.

DÉMILITARISER LA ZONE

Le président Cardoso a fait part de son *« immense joie »* devant ce résultat et annoncé que les premiers observateurs se rendraient dès mardi 21 février dans la zone du litige, à la frontière entre le Pérou et l'Equateur. Ceux-ci seront au nombre de quarante, civils et militaires, dix pour chacun des pays garants. Leur mission est de quatre-vingt-dix jours, mais pourra éventuellement être prolongée.

L'accord signé vendredi prévoit la *« séparation immédiate et simultanée de toutes les forces en présence »* et leur regroupement en deux endroits : Coangos pour les Equatoriens et le Poste de vigilance numéro 1 (PV1) pour les Péruviens. Ces deux positions sont définies dans le document par leur longitude et leur latitude, à la seconde près. Le Pérou et l'Equateur se sont en effet livrés, tout au long de ces trois semaines de conflit frontalier, à une « guerre toponymique ». Il valait mieux établir scientifiquement les lieux de rassemblement des combattants. Le Pérou n'a d'ailleurs accepté qu'à cette condition de signer la déclaration de l'Itamaraty, après avoir refusé de le faire pendant quarante-huit heures. Les deux pays s'engagent, une fois les rassemblements réalisés, à ne plus déplacer leurs troupes.

Les observateurs auront pour mission de vérifier le déroulement de ces opérations, puis de procéder à la démilitarisation d'une zone qu'il leur appartiendra de définir. La frontière entre le Pérou et l'Equateur est longue de près de 1800 kilomètres, mais le différend ne porte que sur 78 kilomètres, dans la cordillère du Condor. L'accord de paix prévoit enfin l'ouverture de négociations sur le différend frontalier lui-même, pour tracer définitivement la limite entre les deux pays dans la zone frontalière litigieuse.

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a salué *« avec satisfaction »* la déclaration de l'Itamaraty, mais a appelé le Pérou et l'Equateur *« à continuer de travailler avec les quatre pays garants à la recherche d'une solution durable aux problèmes qui ont été à l'origine du conflit »*. Le président américain, Bill Clinton, s'est également félicité de l'accord de paix. *The Economist* écrivait récemment que les armées des deux pays sont sorties des affrontements avec leur réputation intacte et en position de réclamer davantage d'égards de leurs gouvernement respectifs. Le président péruvien Fujimori a encore accru ses chances d'être réélu le 9 avril prochain. Les seuls perdants ont été les soldats tués dans la cordillère du Condor.

Dominique Dhombres

Trois semaines de conflit

● **26 janvier** : l'Equateur reconnaît la validité du protocole de Rio de 1942, qui définit le tracé de la frontière dans la zone contestée. Mais en même temps, le Pérou dénonce le bombardement d'un poste militaire situé *« sur le territoire péruvien »* par les forces de Quito.

● **27 janvier** : affrontements entre forces armées des deux pays dans la région où la rivière Cenepa prend sa source. Les pays garants du protocole de Rio (Argentine, Brésil, Chili, Etats-Unis) tentent de renouer les fils du dialogue diplomatique.

● **30 janvier** : le Pérou lance une offensive militaire contre les bases équatoriennes dans la zone controversée.

● **2 février** : les pays garants proposent un plan de paix. Le président péruvien Alberto Fujimori suggère la création d'une zone démilitarisée. Refus de l'Equateur. Le Pérou annonce que ses troupes remportent des victoires sur le terrain. Quito dément.

● **4 février** : nouvelle proposition de paix des pays garants.

● **5 février** : le Pérou annonce son acceptation de la proposition. Objections équatoriennes.

● **7 février** : nouvelle proposition équatorienne, refusée par le Pérou.

● **9 février** : bombardement par seize avions péruviens d'une position équatorienne. L'Equateur demande une trêve humanitaire, refusée par le Pérou.

● **11 février** : le Pérou reconnaît que les affrontements ont fait 36 morts et 60 blessés de son côté. L'Equateur affirme avoir perdu 17 soldats, 37 seraient blessés.

● **13 février** : reprise des entretiens à Brasilia, qui débouchent sur l'annonce par le Pérou d'un cessez-le-feu unilatéral à partir du 14 février. Quito l'accepte.

● **17 février** : signature de la « déclaration de paix de l'Itamaraty ».

Le président Nelson Mandela rappelle à l'ordre l'Afrique du Sud

LE CAP
de notre envoyé spécial

Dans son allocution à l'ouverture de la session parlementaire, vendredi 17 février au Cap, le président Nelson Mandela n'a pas craint de prendre ses partisans à rebrousse-poil en décrivant une Afrique du Sud où les injustices nées de l'apartheid ne pourront être corrigées que si tout le monde – et d'abord les plus démunis – y met du sien. Inquiet des risques de dérapages que comportent les conflits sociaux de ces dernières semaines, souvent rythmés par des affrontements avec la police, des occupations de locaux, des barrages sur les routes ou des prises d'otages, le président a promis à *« la petite minorité de ceux qui se parent du masque de l'anarchie »* qu'elle devra affronter la fermeté du gouvernement et la réaction du *« mouvement syndical démocratique »*. Il s'est montré aussi sévère à l'égard des *« criminels »* qui se heurteront à la police, précisant que celle-ci a *« reçu des instructions pour prendre les mesures nécessaires »*.

En période de déficit budgétaire étroitement contrôlé, le gouvernement ne peut pas satisfaire toutes les demandes, a longuement souligné Nelson Mandela, faisant écho aux débats qui avaient agité les assises du Congrès national africain (ANC). Les fonctionnaires, *« aussi justifiées soient leurs revendications »*, ne peuvent espérer voir leur sort s'améliorer pour le moment. Une exception sera néanmoins consentie en faveur des policiers, dont les rémunérations et les conditions de travail seront revues afin qu'ils soient en mesure *« de remplir leurs tâches efficacement »*. Semblant vouloir mettre un point final à la polémique soulevée par la question de l'immunité, le chef de l'Etat a affirmé qu'il n'y aurait pas de *« chasse aux sorcières »* à l'encontre des policiers qui avaient obéi aux ordres donnés par le régime de l'apartheid.

INCITATION AU CIVISME

M. Mandela a demandé aux habitants des cités noires de payer leurs loyers et les services de l'Etat, seule façon, selon lui, d'encourager les banques à s'impliquer dans le financement des logements et des équipements collectifs. Cette question toujours non résolue fera l'objet, dès la semaine prochaine, d'une campagne de mobilisation soutenue pour inciter les habitants des townships au civisme.

A propos des élections municipales prévues pour octobre, Nelson Mandela a averti qu'il ne tolérerait aucun obstacle à l'inscription sur les listes électorales. Une mise en garde destinée à l'Inkatha, le parti à dominante zouloue de Mangosuthu Buthelezi, dont les responsables ont déjà prévenu que, faute de voir satisfaites leurs revendications, les élections n'auraient pas lieu dans la province du Kwazoulou-Natal. Insistant sur la légitimité de son gouvernement issu d'*« élections démocratiques »*, Nelson Mandela a clairement fait savoir qu'il n'hésiterait pas à employer *« la force légitime »* contre tous ceux qui *« s'opposeraient au peuple désireux d'exprimer librement ses choix »*. Mangosuthu Buthelezi, également ministre de l'intérieur du gouvernement d'union nationale, est resté de marbre.

Georges Marion

■ **La droite a accueilli avec satisfaction** le discours du président Nelson Mandela. Le Parti national (NP) de Frederik De Klerk et le Front de la liberté (FF, extrême droite) du général Constand Viljoen se sont félicités de la fermeté manifestée par le chef de l'Etat devant le Parlement à propos *« de l'anarchie, de la criminalité galopante et de la corruption »*. – (AFP)

■ **La Cour constitutionnelle** a achevé, vendredi 17 février, trois jours de débats consacrés à la peine de mort, sans préciser à quelle date elle rendrait sa décision. De celle-ci dépend le sort de 337 condamnés dont l'exécution est suspendue. – (AFP)

L'opinion britannique sanctionne les divisions du Parti conservateur

Les divergences sur le contrôle des frontières européennes affaiblissent la position de John Major

Le gouvernement conservateur de John Major est plus chahuté que jamais. Tandis que ses ministres et les membres de son parti se querellent sur différents aspects de la construction européenne – monnaie unique, réforme institutionnelle et contrôle de l'immigration –, la cote de popularité des conservateurs est en baisse dans l'opinion. Les sondages les montrent loin derrière les travaillistes et leur candidat a recueilli moins de 4 % des suffrages lors d'une élection partielle, vendredi 17 février au Pays de Galles, dans un fief travailliste.

LONDRES
correspondance

Le gouvernement conservateur de John Major, miné par ses divisions sur la question européenne, est-il *« paralysé »*, comme l'a affirmé vendredi 17 février le chef de l'opposition travailliste, Tony Blair ? En tout cas les dégâts provoqués dans l'opinion publique par les querelles qui déchirent le Parti conservateur ont été illustrés vendredi lors d'une élection législative partielle à Islwyn, au Pays de Galles, où le candidat conservateur est arrivé en quatrième position avec moins de 4 % des suffrages alors qu'il en avait obtenu 14,8 % en 1992. Selon un sondage publié par le *Guardian*, les conservateurs auraient désormais 18 points de retard sur les travaillistes.

Cette semaine, les « eurosceptiques » du Parti conservateur qui mènent une guérilla permanente contre John Major ont ouvert un nouveau front (après la monnaie unique européenne et la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996 chargée de réviser le traité de Maastricht) : la politique jugée laxiste de l'Union européenne sur l'immigration, un thème particulièrement sensible dans un pays où le relatif consensus racial demeure fragile.

En démissionnant avec fracas le week-end dernier pour protester contre les risques de flux incontrôlés d'immigrants non européens arrivant en Grande-Bretagne d'un des pays de l'Union européenne, le secrétaire d'Etat au commerce, Charles Wardle, a provoqué une vive polémique sur les directives européennes en matière d'abrogation des contrôles aux frontières des Quinze.

UNE DÉROGATION « EN BÉTON »

Le plaidoyer de M. Wardle, qui détenait auparavant le portefeuille de l'immigration, a été repris par les eurosceptiques de la droite pour qui cette question est aussi importante que celle de la monnaie unique pour la défense de la souveraineté nationale. Les ultras du parti tory ont exigé du gouvernement que le problème de l'immigration soit mis également à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale de 1996 pour que la Grande-Bretagne puisse bénéficier d'une dérogation « en béton », lui permettant de maintenir le système en vigueur consistant à contrôler les passeports de tous les ressortissants de l'Union économique entrant dans le royaume.

Les anti-Maastricht jugent insuffisante la *« déclaration solennelle »* obtenue par M[me] Thatcher de ses partenaires lors de la signature de l'Acte unique en 1985, selon laquelle Londres garde toute liberté en matière de contrôle aux frontières. Le gouvernement de John Major a expliqué par la suite son refus de participer aux accords de Schengen par la crainte d'une arrivée massive de demandeurs d'asile, les impératifs de la lutte contre l'Armée républicaine irlandaise, le trafic de drogue, la contrebande, voire la rage.

La nouvelle attaque de ses eurosceptiques a placé sur la défensive l'équipe Major, perpétuellement en porte à faux – en son sein et dans le parti – à propos de la stratégie à long terme en matière d'intégration européenne. Le premier ministre, dont la survie parlementaire dépend désormais d'une poignée de députés unionistes protestants d'Ulster après l'exclusion de neuf eurosceptiques du groupe parlementaire, a insisté à plusieurs reprises aux Communes cette semaine sur sa détermination à maintenir le système actuellement en place. Cette controverse pourrait toutefois le contraindre à accepter le projet très contesté d'introduction des cartes d'identité nationales proposé par son ministre de l'intérieur, Michael Howard. Le Livre vert qui devrait être publié le mois prochain à ce sujet souligne que seule la délivrance d'un tel document permettra de mieux boucler les frontières face aux étrangers indésirables, notamment ceux qui utilisent le droit d'asile pour échapper à une vie médiocre dans leur pays d'origine.

Le Parti travailliste est venu pour une fois à la rescousse du chef du gouvernement en s'opposant également aux directives européennes en matière de contrôle. Il existe en effet un quasi-consensus à Westminster en faveur d'un durcissement de la politique d'immigration afin de préserver le climat d'harmonie raciale qui semble prédominer malgré la montée des incidents entre communautés. Les organisations de défense des droits de l'homme, en revanche, font valoir qu'il s'agit d'un faux problème dans la mesure où la vérification tatillonne des agents de l'immigration pour les ressortissants hors Union économique, les procédures expéditives d'expulsion et les restrictions d'un Etat-providence de moins en moins généreux envers les laissés pour compte ont freiné l'explosion tant redoutée du nombre d'immigrés. La traque aux mariages blancs est de plus en plus impitoyable.

Sur une population de 58 millions de personnes, la Grande-Bretagne comptait 2 millions d'étrangers en janvier 1992, dernières statistiques disponibles. La moitié d'entre eux provenaient de l'Europe des Douze (dont deux tiers de l'Irlande, pays voisin). En 1993, 22 400 demandes d'asile ont été enregistrées, contre 30 000 en 1990. Plus de 50 % de réfugiés ont été refoulés.

Marc Roche

La délégation de l'Assemblée nationale préconise trois cercles au sein de l'Union européenne

Les parlementaires français prônent la création de plusieurs niveaux de solidarité

CONSTITUÉE pour informer les députés français des développements de l'actualité européenne, la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne ne pouvait pas rester absente du débat sur la réforme des institutions : les propositions des démocrates-chrétiens allemands en faveur d'une intégration accélérée autour d'un « noyau dur » obligeaient à réagir. Robert Pandraud, le président RPR de la délégation, avait donc confié un rapport à deux de ses membres, Nicole Catala, une RPR anti-Maastricht, et Nicole Ameline, une UDF pro-Maastricht. Les conclusions de ce rapport ont été approuvées jeudi 16 février par les membres de la délégation appartenant aux partis de la majorité, le socialiste Charles Josselin s'abstenant. Devant la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements nationaux des pays de l'Union, les 27 et 28 février, Robert Pandraud pourra se prévaloir d'un solide travail de réflexion.

Ce texte a le défaut de son ambition. Celui de vouloir être un dénominateur commun entre des positions très différentes, de vouloir à tout prix présenter une réponse *« made in France »*. Les rapporteurs ont été hantés par l'opposition entre le « national » et le « fédéral », par le souci d'exorciser le spectre d'un Etat européen tout-puissant et de reconnaître aux députés de l'Assemblée nationale un droit de contrôle. En revanche, le document tente de partir de la réalité européenne. Les conclusions adoptées soulignent *« la nécessité d'une réforme institutionnelle de grande ampleur »* d'un système qui a atteint ses limites dans une Union déjà à quinze.

Prenant clairement position pour intégrer un jour les pays d'Europe de l'Est, les rapporteurs essayent à la fois de préserver la capacité de fonctionnement de l'ensemble, de permettre aux vieux États-nations de conserver leur autonomie, et d'affirmer une *« identité politique européenne »*. Récusant une *« Europe à la carte »* – une simple zone de libre-échange – et bannissant une Europe supra-nationale incarnée par une Commission européenne omnivore, ils aboutissent à un système compliqué où l'on retrouve l'idée d'Edouard Balladur d'une Europe à plusieurs cercles. Ils préconisent une *« grande Europe »*, proche de l'Union actuelle, gérant un marché commun de vingt-cinq ou trente pays qui pourraient mener quelques actions communes en matière de politique étrangère et de sécurité ; et, à côté, deux autres niveaux où s'exerceraient *« des solidarités renforcées »*, l'un dans le domaine économique et monétaire, l'autre dans le domaine de la défense. Chacun de ces trois cercles serait doté d'un conseil des chefs de gouvernement et d'instances de contrôle parlementaires propres, représentatives dans les deux derniers cas, des Parlements nationaux. La Commission serait réduite à un rôle de gestionnaire de la *« grande Europe »*, sous l'étroite surveillance du conseil.

Henri de Bresson

La Russie et la Pologne signent un important accord gazier

VARSOVIE
de notre correspondant

Reportée à plusieurs reprises par Moscou, la visite du premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine en Pologne a fini par avoir lieu, dans des conditions un peu bizarres. Si, en novembre dernier, un incident très mineur opposant des voyageurs russes et des policiers polonais dans une gare de Varsovie avait conduit M. Tchernomyrdine a annuler très démonstrativement sa visite, le premier ministre russe n'a pas hésité cette fois à se rendre dans un pays en pleine crise politique, avec un premier ministre démissionnaire et un nouveau gouvernement en difficile gestation. Pour compliquer le tout, sa venue a coïncidé avec celle du président lituanien Algirdas Brazauskas, contraignant les responsables du protocole et de la circulation à de complexes manoeuvres.

Les circonstances, il est vrai, ont changé : après avoir suffisamment manifesté sa mauvaise humeur à l'égard d'une Pologne coupable de vouloir adhérer à l'OTAN, la Russie semble à présent désireuse de montrer un visage plus aimable. La guerre en Tchétchénie fait apparaître Moscou sous un si mauvais jour qu'un retour aux bonnes manières diplomatiques s'impose, comme pour « compenser ». De plus, l'objet essentiel de la visite était la signature d'accords économiques importants pour Moscou – tout particulièrement celui qui porte sur la construction de l'immense conduit qui doit acheminer le gaz de la péninsule sibérienne de Iamal vers l'Europe occidentale. L'accord (conclu dans ses grandes lignes lors de la visite de Boris Eltsine à Varsovie en août 1993) prévoit que le financement du tronçon polonais, long de 650 km, sera garanti à hauteur de 85 % par la Russie, les 15 % restants revenant à la Pologne, qui pourra en contrepartie obtenir jusqu'à 16 milliards de mètres cubes de gaz par an (soit sensiblement plus que sa consommation totale actuelle).

L'accord ne fait pas l'unanimité en Pologne, où certains s'inquiètent d'une trop grande dépendance à l'égard de la Russie, mais les avantages économiques l'ont emporté : la construction d'un premier tronçon devrait commencer dès le printemps. Un autre accord, encore plus controversé, et entouré d'un épais mystère, pourrait être signé en marge de la visite, qui doit s'achever samedi 18 février : il porte sur la coopération en matière d'armements. Les porte-parole officiels (qui représentent la coalition postcommuniste, très soucieuse de promouvoir les échanges avec la Russie) en minimisent la portée, mais de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer une initiative qui peut paraître à contre-courant des efforts entrepris pour se préparer à une coopération militaire accrue avec l'Ouest.

MANIFESTATIONS

A ce propos, recevant vendredi M. Tchernomyrdine, le président Walesa a été très net : la Pologne n'entend pas demander à Moscou une quelconque « autorisation » pour adhérer à l'Alliance atlantique. M. Walesa a aussi regretté que 1994 ait été une année « perdue » dans le domaine des relations polono-russes : si des progrès assez sensibles avaient été enregistrés dans les premières années du régime de Boris Eltsine, une série d'incidents et le regain des tendances impériales en Russie, au moins en paroles, ont tendu l'atmosphère. La sanglante opération contre la Tchétchénie n'a évidemment pas arrangé les choses – bien des Polonais rapprochant le sort des Tchétchènes d'aujourd'hui à celui qui fut celui de leurs ancêtres, lors des grandes insurrections polonaises du XIX[e] siècle. La journée de vendredi a d'ailleurs été marquée par le départ de Varsovie d'un troisième convoi d'assistance pour la Tchétchénie, tandis que quelques centaines de personnes manifestaient devant le bâtiment du conseil des ministres aux cris de « Tchétchénie libre » et « Aujourd'hui Grozny, demain Kiev, après-demain Varsovie ». Du coup, M. Tchernomyrdine n'est pas venu comme prévu rencontrer la presse en compagnie du premier ministre démissionnaire Waldemar Pawlak.

La visite du président lituanien a été beaucoup plus paisible – alors même que les relations entre Varsovie et Vilnius sont elles aussi assez délicates, en dépit des liens très anciens entre les deux pays. Malgré divers contentieux historiques, et des difficultés persistantes (notamment sur la situation de la minorité polonaise en Lituanie), des progrès sensibles ont été accomplis ces derniers temps – et un traité de bon voisinage, longuement négocié, a fini par être signé il y a quelques mois. M. Brazauskas, qui semble avoir une attitude beaucoup plus sereine à l'égard de Varsovie que son prédecesseur Vytautas Landsbergis, a profité de son séjour pour émettre deux propositions : la création d'une unité militaire commune polono-lituanienne de maintien de la paix et la mise en place d'une surveillance commune de l'espace aérien.

Jan Krauze

Une nouvelle personnalité espagnole incarcérée dans l'affaire des GAL

MADRID
de notre correspondant

Le scandale des GAL (Groupes antiterroristes de libération) prend les allures d'une hécatombe. Après l'incarcération, jeudi 16 février, de l'ancien secrétaire d'Etat à la sécurité, Rafael Vera, le juge Baltasar Garzon a ordonné, vendredi, l'emprisonnement de l'ancien secrétaire général du Parti socialiste de la province basque de Biscaye, Ricardo Garçia Damborenea. Il s'agit du sixième homme placé sous mandat de dépôt en l'espace de moins de deux mois, c'est-à-dire depuis que les révélations des deux policiers repentis José Amedo et Miguel Dominguez ont permis au juge Garzon de relancer l'instruction de cette affaire de plus en plus gênante pour le pouvoir socialiste.

Il ne s'agit pas, cette fois, d'un policier, mais d'un homme politique qui a quitté le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) depuis 1989 pour se ranger, lors des élections européennes, du côté du Parti populaire (conservateur). Ricardo Garcia Damborenea a, toutefois, toujours été un chaud opposant du terrorisme basque, qu'il a combattu avec beaucoup de vivacité. Aujourd'hui, le juge Garzon l'accuse d'être allé un peu trop loin et d'avoir été mêlé de près à l'enlèvement, en décembre 1983, de Secundo Marey, un ressortissant espagnol réfugié à Hendaye. Selon les expertises graphologiques, il aurait participé à la rédaction du communiqué revendiquant cette séquestration, qui fut la première manifestation publique des GAL.

D'après les accusations d'Amedo et Dominguez, il aurait proposé de se débarrasser de Secundo Marey en *« l'enterrant avec de la chaux vive »*, après que les kidnappeurs se furent aperçus qu'ils s'étaient trompés d'homme. La victime fut finalement libérée dix jours après l'enlèvement. Ricardo Garcia Damborenea avait été entendu une première fois, le 2 février, et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Mais il semble que les expertises graphologiques aient été suffisamment concluantes pour confondre celui que l'on appelait au Pays basque *« le shérif »*. *« Il s'agit d'un malentendu »*, a fait valoir cet homme de cinquante-cinq ans, qui a rejoint à la prison d'Alcala-Meco, à proximité de Madrid, d'autres détenus du dossier GAL.

DEMANDE DE DÉMISSION

L'incarcération, la veille, de Rafael Vera a fait sortir de leur réserve deux anciens ministres de l'intérieur, José Barrionuevo et José Luis Corcuera. Les deux hommes sont venus proclamer l'innocence de celui qui fut leur numéro deux, en déclarant qu'il était victime *« d'accusations fausses et injustes et d'une décision judiciaire incompréhensible »*. De son côté, Felipe Gonzalez a qualifié Rafael Vera de *« grand serviteur de l'Etat »* et l'a assuré de sa *« solidarité »* et de son *« affection »*. L'opposition de gauche a demandé une nouvelle fois la démission de Felipe Gonzalez, tandis que José Maria Aznar, président du Parti populaire, a souligné qu'il ne paraissait pas *« convaincant que pendant onze ans un secrétaire d'Etat ait pu faire ce que bon lui semble à l'insu des autres »*.

Michel Bole-Richard

L'islam se fait une place en Allemagne

Pas de polémique sur le voile outre-Rhin, où la religion musulmane fait partie des matières à enseigner

Même si elle abrite une population musulmane moins nombreuse et moins hétérogène qu'en France – compte tenu de l'écrasante majorité turque –, l'Allemagne n'est pas à l'abri des menaces islamistes. Elle gère pourtant, avec moins d'à-coups qu'en France, l'intégration de l'islam, devenu la troisième religion du pays (après le protestantisme et le catholicisme). Sans les crispations qu'on connaît dans la France de tradition laïque, l'islam est même enseigné à l'école dans plusieurs Länder, y compris, depuis cette année, au niveau du collège en Rhénanie-du-Nord - Westphalie. La question est désormais posée en Allemagne de la reconnaissance officielle de la religion musulmane.

DÜSSELDORF
de notre envoyé spécial

Rukyë, une adolescente turque d'une quinzaine d'années au collège de la rue Bernburg, à Düsseldorf (Rhénanie-du-Nord - Westphalie), porte en classe le *hidjab*. Elle refuse de suivre les cours de natation. Elle est dispensée de « sorties » scolaires quand il faut passer la nuit hors de la maison. Elle est assidue aux deux heures de religion islamique données chaque semaine par un professeur turc. Et si elle accepte d'aller aux cours d'éducation sexuelle, elle cache ses livres et ses classeurs à ses parents. Bien loin de considérer Rukyë comme un élément original ou dangereux, le directeur de ce collège, qui compte un quart d'élèves turcs et marocains, ne tarit pas d'éloges au sujet de cette élève modèle. Il l'installe même dans son bureau lorsque se présentent caméras et micros.

Etonnante Allemagne. De 15 % à 20 % des élèves musulmanes porteraient le *hidjab*, notamment à l'école primaire, mais personne ou presque n'en fait un drame national. Les polémiques sur le voile en France font même ricaner de l'autre côté du Rhin. « *Ici, tout le monde ferme les yeux*, dit Barbara John, déléguée de la ville de Berlin pour l'intégration. *Personne en Allemagne, selon la Loi fondamentale, ne peut être inquiété pour des raisons de religion. Aucun professeur ne se risquerait donc à interdire à une élève de porter son voile en classe – pire : à l'exclure du cours.* » En tout cas, il serait perdant devant les tribunaux et sanctionné. En justice administrative, presque toutes les affaires portant sur les dispenses de cours ou la question de la mixité en natation ont été gagnées par les familles ou associations musulmanes.

Comme partout, la psychose de l'attentat intégriste gagne pourtant l'Allemagne, alimentée par la découverte de trafics d'armes, comme dans une affaire récente à Aix-la-Chapelle. L'attentat de Solingen (Rhénanie-Palatinat), qui avait coûté la vie à cinq immigrés turcs en 1993, a montré la résurgence des réflexes de racisme et de xénophobie. L'entrée des étrangers ne se fait plus qu'au compte-gouttes, y compris au titre du droit d'asile, soumis à des restrictions de plus en plus fortes qui suscitent l'indignation des associations de défense des étrangers, des Eglises et des militants de gauche. Les constructions de mosquées ne tournent pas, comme en France, aux interminables polémiques politico-administratives. L'école se veut résolument – mais pas à la manière française – un lieu d'intégration. « *Le cap décisif est celui de la deuxième et de la troisième génération. C'est un enjeu majeur pour l'Allemagne, qui fera tout pour ne pas entrer en conflit avec la majorité de sa population étrangère* », dit Barbara John.



« SOUCI DE JUSTICE »

L'Allemagne compte environ 2,5 millions de musulmans – 3 % de la population –, soit moins qu'en France. La très grande majorité d'entre eux est composée de Turcs, c'est-à-dire de tradition sunnite modérée, largement laïcisée, les autres étant des Marocains, des Africains noirs, des Bosniaques réfugiés. Ils n'ont pas avec l'Allemagne des rapports d'anciens colonisés comme les Maghrébins avec la France. Cette plus grande tolérance pour l'islam s'explique surtout par des raisons nationales, dans un pays où l'Etat et les religions font bon ménage. Et des raisons sociales : la proportion de chômeurs turcs n'est guère supérieure à la moyenne fédérale et, si l'Allemagne compte aussi des banlieues difficiles, les tensions y sont moins explosives qu'en France.

Une expérience-pilote d'enseignement de l'islam au niveau du collège a même commencé en 1994 en Rhénanie-du-Nord - Westphalie, un Land qui compte 550 000 élèves turcs et 100 000 Maghrébins. A l'origine du projet, il y a d'abord un « *souci de justice* », comme disent ses promoteurs, pour la troisième religion du pays. Mais aussi la volonté de « *casser* » le réseau des écoles coraniques qui, à partir des années 70, s'était mis en place de manière sauvage, dans les quartiers à forte implantation musulmane, près des salles de prières et mosquées.

Cet enseignement de l'islam, qui, comme dans d'autres Länder, a commencé dès 1987 dans le primaire et démarre dans les niveaux supérieurs, a été mis au point par les fonctionnaires de l'éducation de Rhénanie-du-Nord - Westphalie, en collaboration avec des experts venus d'Ankara, d'Istanbul et même du Caire. Comme pour l'enseignement des religions chrétiennes, obligatoire dans ce Land jusqu'à quatorze ans (sauf autorisation des parents), deux heures par semaine sont consacrées à l'enseignement islamique. « *Ce n'est pas un enseignement de l'islam, mais un enseignement sur l'islam* », rectifie Joachim Neuser, au ministère des affaires culturelles de Düsseldorf. Autrement dit, les connaissances fondamentales sur l'islam (Coran, *haddith*, histoire, droit) sont enseignées en dehors de toute propagande ou prosélytisme, « *les positions des différents courants musulmans devant être scrupuleusement présentées et respectées* ».

RÉTICENCE DE LA CDU

Un millier de professeurs ont été recrutés en Turquie. Ils sont salariés du *Land* et soumis à l'inspection des autorités académiques allemandes. « *Ce sont même les cours les plus surveillés du pays* », dit en souriant Joachim Neuser. Dans quelques années, les jeunes immigrés de la deuxième et de la troisième génération – qui n'ont déjà plus d'autre rapport que touristique avec le pays de leurs parents – ne parleront plus le turc. Des chaires d'islamologie et de langue turque s'ouvrent donc dans l'enseignement supérieur, et personne ne doute que, bientôt, les cours de religion islamique seront professés en allemand, par des professeurs nés et formés en Allemagne.

Si les Verts, les Eglises, la frange la plus à gauche du SPD ont bien accueilli ce projet-pilote en Rhénanie-du-Nord - Westphalie, la CDU s'est montrée plutôt réticente. Mais la question est désormais posée de la reconnaissance officielle – au même titre que les Eglises chrétiennes et la communauté juive – de la religion musulmane, avec les avantages financiers conséquents, notamment la collecte par l'Etat d'un impôt au profit de la communauté islamique. Outre la Rhénanie-du-Nord - Westphalie, dans au moins cinq autres Länder une demande de reconnaissance est officiellement déposée auprès des ministères compétents. Ce qui promet bien des empoignades politiques, la décision étant de nature législative.

Actuellement, le projet se heurte à des raisons pratiques : la division des organisations turques ne permet pas de faire émerger, sinon un interlocuteur unique, au moins une représentation homogène de la communauté musulmane. Le Conseil islamique, siégeant à Cologne, comprend une quinzaine d'organisations, les unes strictement religieuses, mais d'autres qui sont des associations de travailleurs ou folkloriques. De même, pour des raisons politiques, les associations turques se font la guerre. L'Union turco-islamique pour la religion (DITIB), fondée en 1982 à Berlin, contrôle une quinzaine de mosquées, plusieurs centaines de salles de prières et revendique sept cents associations dans toute l'Allemagne. Leurs imams sont turcs, payés par la Turquie et sous le contrôle direct des autorités turques. Face à elle, l'Association indépendante pour une nouvelle vision du monde en Europe (AMGT, dite Milli Görus), fondée en 1975, qui compte en Allemagne près de trois cents associations, est proche du Parti du salut turc et des courants islamistes.

On devine les résistances de l'opinion à tout projet de reconnaissance de la communauté musulmane. L'échéance est repoussée pour le moment grâce aux tensions nationales et religieuses qu'abritent des associations qui ne donnent pas toutes, loin de là, des garanties de tolérance et d'indépendance. Mais de plus en plus de voix s'élèvent aussi pour montrer les bénéfices d'une reconnaissance juridique : parfaire l'intégration au niveau scolaire, faire émerger une génération de professeurs et d'imams nés en Allemagne, garantir les moyens d'existence d'une « Eglise » musulmane modérée. Autant de contrefeux allumés pour désarmer la menace intégriste.

Henri Tincq

M. Clinton ne se rendra pas à Moscou avant un règlement de la crise tchétchène

BILL CLINTON « *ne se rendra pas* » en Russie avant qu'« *une solution* [soit] *trouvée à la crise* » tchétchène, a assuré, vendredi 17 février, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. Rappelant que les Etats-Unis aimeraient « *voir un début de règlement rapide* » de cette crise, le secrétaire d'Etat a cependant précisé que la Maison Blanche allait « *chercher des dates pour une rencontre avec M. Eltsine* » avant la fin du mois de juin. M. Eltsine avait récemment invité M. Clinton à le rencontrer le 8 mai à Moscou, faisant ainsi coïncider la tenue du sommet russo-américain avec la célébration du 50e anniversaire de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie, mais, selon M. Christopher, le président américain « *a choisi de commémorer la victoire* [alliée] *sur le sol des Etats-Unis* ». Selon des responsables de la Maison-Blanche, M. Clinton ne souhaite pas assister à une revue militaire à Moscou alors que la guerre se poursuit en Tchétchénie.

En Ingouchie, République voisine de la Tchétchénie, des militaires russes et tchétchènes, qui se rencontraient vendredi pour la troisième fois, se sont entendus sur la prolongation du cessez-le-feu jusqu'à dimanche 18 heures, heure locale. Un premier cessez-le-feu avait été conclu lundi, puis prolongé une première fois, mercredi, pour quarante-huit heures.

A l'occasion de ces nouvelles discussions, le commandant en chef des combattants tchétchènes, Aslan Maskhadov, a appelé à l'ouverture de négociations politiques pour remplacer les discussions actuelles entre militaires. « *Les militaires n'ont pas commencé cette guerre, ce sont les politiciens qui l'ont entamée, et eux seuls peuvent la terminer* », a indiqué Aslan Maskhadov à l'issue de quatre heures d'entretiens avec le général Anatoli Koulikov, commandant en chef des troupes russes en Tchétchénie. Cependant, malgré l'extension de la trêve, les dirigeants politiques et militaires des deux camps jugent peu probable un accord de paix à brève échéance. Dans son adresse annuelle au Parlement russe, jeudi, M. Eltsine avait passé sous silence les négociations entre militaires sur le terrain. – *(AFP, Reuter.)*

Projet de loi en Italie sur l'égalité d'accès des partis politiques aux médias

LE GOUVERNEMENT italien a approuvé, vendredi 17 février, un projet de loi sur l'égalité d'accès des partis politiques aux médias, publics et privés, pendant les campagnes électorales, a annoncé le ministre des postes, Agostino Gambino. Cette réforme, l'une des quatre annoncées par Lamberto Dini dans son programme de gouvernement, doit encore subir l'épreuve du feu au Parlement, ce qui sera tout sauf facile.

M. Gambino avait été l'un des trois experts chargés en 1994 de régler le conflit d'intérêts de M. Berlusconi, à la fois propriétaire d'un empire audiovisuel et chef du gouvernement. Les trois chaînes nationales privées dont il dispose et son influence sur les deux chaînes publiques ont créé en sa faveur un déséquilibre, dont se plaint l'opposition. Selon le projet, pendant la période « protégée » – cinquante-cinq jours pour les campagnes des élections législatives et quarante-cinq jours pour les autres campagnes –, les télévisions auront « *interdiction absolue de diffuser des spots publicitaires fallacieux, comparatifs, dénigrants ou suggestifs* » à caractère politique. Les spots électoraux ne seront plus autorisés au-delà de vingt jours avant le scrutin. Le « garant » (contrôleur national) en fixera le nombre, la fréquence et le coût maximal. Ils devront avoir un caractère « *uniquement de proposition et d'information* ».

Les chaînes qui contreviendront aux nouvelles règles pourront être contraintes de cesser d'émettre pour une période qui pourra aller jusqu'à quinze jours. Mais la sanction la plus fréquente, qui concernera aussi la presse écrite, sera d'obliger les contrevenants à consacrer des espaces aux partis lésés, et à reconnaître les violations commises. – *(AFP.)*

■ **PROCÈS : l'audience qui doit** décider si l'ancien président du conseil italien Giulio Andreotti doit passer en procès pour ses liens présumés avec la Mafia a été reportée pour la quatrième fois, vendredi 17 février, pour permettre à la défense d'étudier de nouveaux éléments à charge. Le juge d'instruction Agostino Gristina a fixé au 24 février une nouvelle audience. – *(Reuter.)*

Elections législatives anticipées en Belgique

BRUXELLES. Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, a annoncé, vendredi 17 février, des élections législatives anticipées. Le scrutin, initialement prévu pour la fin de l'année, pourrait avoir lieu en mai. Le gouvernement de coalition entre socialistes et sociaux-chrétiens est confronté à des choix difficiles pour que la Belgique puisse respecter les critères de convergence vers la monnaie unique. Le budget pour 1996 doit viser à un début de réduction d'une dette de 10 000 milliards de francs belges (1 666 milliards de francs français), représentant 130% du PIB. La discussion de ce budget doit commencer en juillet. M. Dehaene a préféré qu'elle ait lieu après les élections et l'éventuelle reconduction de la majorité. L'annonce du scrutin intervient au lendemain de la publication d'un rapport de la Banque nationale faisant état d'une croissance de 2,3% en 1994, soit le double des prévisions annoncées un an plus tôt. – *(Corresp.)*

Les sociaux-démocrates portugais doivent choisir leur président

LISBONNE. Deux ministres et un ancien secrétaire d'état briguent la succession du premier ministre Anibal Cavaco Silva à la présidence du Parti social-démocrate (PSD, centre droit) lors du XVIIe congrès du parti, ouvert vendredi 17 février à Lisbonne. Le premier ministre avait annoncé le 23 janvier qu'il quittait la présidence du parti, mettant fin à un règne sans partage de dix ans et prenant de court ses principaux collaborateurs. Les deux membres du gouvernement qui ont annoncé leur candidature, le ministre de la défense, Fernando Nogueira, numéro deux du gouvernement et du parti, et le ministre des affaires étrangères, Jose Manuel Durao Barroso, n'ont pas eu le temps de préparer leur propre motion et ont approuvé celle de la commission politique nationale. Tous les deux se proposent de rénover le parti, suivant ainsi le mot d'ordre de M. Cavaco Silva, mais leur discours est plein de nuances et de critiques de moins en moins voilées concernant certains aspects de la politique du gouvernement. Le troisième candidat, Pedro Santana Lopes, ex-secrétaire d'Etat à la culture, ne semble pas être en mesure de l'emporter. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **SERBIE : le ministre russe des affaires étrangères,** Andreï Kozyrev, est arrivé vendredi 17 février à Belgrade pour s'entretenir avec le président serbe Slobodan Milosevic des dernières propositions des grandes puissances pour un règlement des conflits dans l'ex-Yougoslavie. Les pays membres du groupe de contact (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne) ont proposé une suspension des sanctions imposées à la Yougoslavie (Serbie-Monténégro) en échange de sa reconnaissance de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. – *(AFP.)*

■ **MACÉDOINE : des affrontements** entre la police macédonienne et des Albanais de souche ont fait un mort et vingt-huit blessés vendredi 17 février à Tetovo, dans l'ouest du pays, a rapporté la radio macédonienne. Les incidents ont eu lieu devant une université de la minorité albanaise qui avait été inaugurée jeudi malgré l'interdiction des autorités. – *(Reuter.)*

■ **PAYS DE L'EST : le trafic de matières radioactives** en provenance des pays de l'Est aurait doublé en 1994, indique une étude confidentielle de services de renseignements occidentaux révélée par l'*International Herald Tribune* le 18 février. Sur l'année, environ 6 kilos de matières fissibles ont été passés en fraude. Il ne semble pas que ces matières proviennent d'installations militaires.

■ **CHYPRE : Nicosie, la capitale de Chypre,** a changé de nom et s'appelle désormais Lefkosie, dans le cadre d'une campagne visant à standardiser les noms de lieu de telle sorte qu'ils correspondent à leur prononciation en langue grecque. Ce changement a été adopté à l'unanimité, jeudi 16 février, par le conseil municipal. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAEL : le nouveau président de l'Agence juive a été désigné.** Avraham Burg, député travailliste, a été élu, jeudi 16 février, président du comité exécutif de cet organisme para-gouvernemental chargé de l'immigration en Israël. L'Agence exerce aussi un rôle de relais entre l'Etat juif et la diaspora. M. Burg, quarante ans, est un membre éminent de l'aile gauche du Parti travailliste. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **TUNISIE : à la suite du décès d'un ancien détenu politique,** Sahnoun Jouhri, dans un hôpital de Tunis, la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH) a accueilli « *positivement* » la décision des autorités d'ouvrir une information judiciaire sur les conditions de ce décès. Selon sa famille, M. Jouhri souffrait de « *douleurs intenses* » dues à un « *cancer* ». Dans son communiqué, rendu public le 13 février, la LTDH a appelé les autorités à accorder une « *plus grande attention* » à l'état de santé des détenus et à leur fournir, le cas échéant, la « *couverture médicale indispensable* ». Membre du mouvement islamiste Ennahdha, M. Jouhri avait aussi milité, dans le passé, au sein de la LTDH. Il avait été condamné, en septembre 1992, à quinze ans de prison ferme, du fait de son appartenance à l'organisation islamiste interdite.

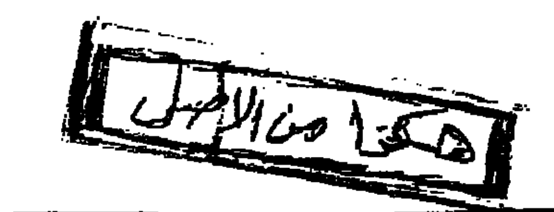
■ **ALGÉRIE : un journaliste du quotidien régional** *El Djoumhouria*, Djamel Ziater, a été tué, vendredi 17 février, à Oran, ont indiqué les services de sécurité. Ce nouvel assassinat porte à cinq le nombre des journalistes tués depuis le début de l'année en Algérie. Ce même jour, à Tlemcen, des milliers de personnes ont assisté aux obsèques du producteur et musicien Rachid Baba Ahmed, assassiné mercredi soir à Oran. Par ailleurs, un rassemblement devait être organisé samedi à partir de 14 heures, place de la République, à Paris, en hommage à la militante féministe Nabila Djahnine, tuée mercredi à Tizi-Ouzou.

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : les exportations d'armes américaines** font l'objet d'une nouvelle directive de Bill Clinton, qui, entre autres mesures, stipule que l'administration prendra désormais en compte l'impact qu'un refus de vente aurait sur la santé économique d'un industriel si celui-ci était un fournisseur – en difficulté – du Pentagone. En dépit de la pression du *lobby* militaro-industriel, qui veut un soutien accru à l'exportation, la nouvelle politique rejette la pratique des garanties d'emprunt par les Etats-Unis à un client étranger. La directive estime que la vente d'armes est « *un instrument légitime* » de la diplomatie de Washington. – *(AFP.)*

CONJONCTURE

■ **ÉTATS-UNIS : le déficit des échanges** de marchandises américain, malgré une amélioration en décembre, a atteint en 1994 le chiffre record de 166,29 milliards de dollars (1 dollar vaut environ 5,20 francs), contre 132,58 milliards en 1993 (soit + 25,4 %). Les déficits avec le Japon (65,7 milliards de dollars, soit 11 % de plus qu'en 1993) et la Chine (29,5 milliards, soit + 30 %) y ont largement contribué. L'excédent avec le Mexique (1,34 milliard) a aussi diminué de 19 %. Pour l'ensemble des marchandises et services, le déficit s'élève à 108,11 milliards de dollars, soit 43 % de plus qu'en 1993, malgré un bond des exportations de services (voyages et conseil notamment), qui ont atteint 58,2 milliards de dollars. En décembre 1994, le déficit des biens et services s'est réduit de 16 % par rapport à novembre, tombant à 7,3 milliards (- 16 %), soit le meilleur chiffre depuis neuf mois. – *(AFP.)*



PRÉSIDENTIELLE Devant une quinzaine de milliers de personnes, Jacques Chirac a présenté, vendredi 17 février, au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, ses propositions pour la France. Répondant, sans le nommer, à Edouard Balladur, le maire de Paris a précisé qu'il ne s'agit pas d'un « programme de gouvernement », mais des perspectives qu'en tant que président il fixerait au futur gouvernement. ● CHÔMAGE. Le maire de Paris donne à la lutte pour l'emploi une « priorité absolue », notamment pour les jeunes et pour ceux que touche le chômage de longue durée. ● PROTECTION SOCIALE. Considérant que le maitien du niveau de protection sociale propre à la France est un des fondements du « pacte républicain ». M. Chirac refuse toute perspective de « rationnement des soins » et suggère des « réformes de structure ».

Jacques Chirac a prononcé le « discours fondateur » de sa campagne

Quinze mille personnes venues de toute la France, militants et sympathisants du RPR, ont applaudi les appels à la volonté du maire de Paris et ses références aux « valeurs de la République », qui ne sont « ni de droite ni de gauche »

SUR L'ECRAN GÉANT, le profil a quelque chose d'historique, et l'intonation de la voix n'est pas tout à fait inconnue. Seul, comme il se doit, avant que tous se rassemblent plus tard autour du candidat sur la grande scène, c'est un élu de Paris qui, après Zouk Machine, a le privilège d'ouvrir la soirée : Philippe de Gaulle, amiral, fils du général. En connaisseur, le sénateur (RPR) de la capitale a détecté en Jacques Chirac *« un chef »* et ne voit *« pas la nécessité d'en changer »*.

Puis, Guy Drut appelle à ses côtés une autre voix, mémorable, celle de la France libre, que la France occupée écoutait aux aguets : Maurice Schumann, placé cette fois à la tête de l'armée des présidents des comités de soutien au candidat et d'une escouade d'élus qui se singularisent par leur choix. Mention spéciale est ainsi faite de Didier Bariani, radical mais surtout maire du vingtième arrondissement de Paris, de Philippe Vasseur, vice-président du Parti républicain, ou de Jean-Antoine Giansily, président du Centre national des indépendants.

Au lendemain du premier meeting de campagne d'Edouard Balladur (*Le Monde* du 18 février), il était clair qu'il fallait répondre par une démonstration de force. Le RPR demeure une grande entreprise de spectacle, populaire, efficace, ponctuelle. A ce jour, le meeting de la porte de Versailles est le plus imposant, le plus fiévreux, de la campagne présidentielle. A 18 h 32, ce vendredi 17 février, le candidat n'a que deux minutes de retard sur l'horaire prévu lorsqu'il entre dans le pavillon numéro 6 du Parc des expositions, pour prononcer son « discours fondateur ». Il est seulement précédé, dans un ordre protocolaire qui ne doit sûrement rien au hasard, par les ministres Alain Madelin et Alain Juppé et par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin.

Près de quinze mille personnes sont présentes pour entendre le maire de Paris. Tous les comités départementaux du Mouvement pour l'élection de Jacques Chirac s'étaient mobilisés pour assurer la réussite de la rencontre des militants néogaullistes avec l'ancien président du RPR. Selon un document envoyé aux « compagnons » de province, sous l'en-tête de l'association créée pour la présidentielle, quelques jours avant cette réunion publique électorale, il était précisé que *« le centre national et la fédération »*, c'est-à-dire le RPR, prendraient *« intégralement le coût du voyage à leur charge »*. Récemment, Charles Pasqua demandait, par lettre, aux dirigeants du mouvement gaulliste que le premier ministre, Edouard Balladur, puisse profiter également des finances et du fichier national des militants du parti ; il a obtenu une fin de non-recevoir, les dirigeants du RPR lui indiquant que M. Balladur devait saisir les instances du parti.

« Je suis venu vous dire comment je vois la France et comment je la veux », affirme le maire de Paris. *« Je n'accepte pas... Je refuse... »*, dit-il, dix fois, vingt fois. *« Je veux... J'entends demander... »*, propose-t-il tout autant. Certes, des groupes de jeunes, délibérément enthousiastes, ont été savamment répartis dans le hall d'exposition, mais pendant la durée de son discours – cent cinq minutes –, Jacques Chirac ne sera pas interrompu moins de cent quarante fois par l'enthousiasme de ses troupes. La foule applaudit, pêle-mêle, la laïcité, la tolérance, la lutte contre le chômage, le logement social, l'hospitalisation à domicile, le respect dû aux personnes âgées, l'égalité des chances pour les enfants, la participation, la promesse d'un audit des dépenses budgétaires par la Cour des comptes, l'extension du service civil pour les appelés du contingent, les valeurs de la République qui ne sont *« ni de droite ni de gauche »*, le refus de la sélection par l'argent à l'université.

D'un ton toujours égal, d'une voix de miel, Jacques Chirac fait applaudir sa dénonciation, mitterrandienne, de *« l'argent qui dort »*, et sa proposition _ que ne renierait pas le secrétaire national du Parti communiste _ de *« remettre l'homme au centre des choix économiques »*. *« On place au lieu d'investir »*, gronde-t-il suavement, à l'adresse de la *« France blessée »*, celle *« qui paie par le chômage et l'exclusion la facture de nos conservatismes »*. Une fois, une seule, la salle hésite vraiment à suivre le discours de son héraut. *« La France est fière d'intégrer ceux qui ont choisi de devenir citoyens français. »* Suit un silence embarrassé. *« Mais la France doit combattre fermement l'immigration clandestine. »* Applaudissements.

Jean-Louis Saux

Moins de « Madelin », plus de « Séguin »

Jusqu'à ces derniers jours, tiraillé entre ses deux principaux soutiens – Alain Madelin sur sa droite, Philippe Séguin sur sa gauche –, Jacques Chirac avait tranché en faveur du premier dans le dosage de ses propositions économiques. Certes, le propos, dans la forme, avait des accents hétérodoxes, pour ne pas dire de gauche, mais, dans le détail, les pistes de réforme portaient l'empreinte du ministre des entreprises : de la réduction de l'impôt sur le revenu juqu'à l'allègement des droits de transmission des entreprises, en passant par l'instauration des fonds de pension, l'allègement des charges sociales ou encore l'encouragement des placements en capitaux propres dans les PME.

ANALYSE

En présentant son programme, vendredi 17 février, M. Chirac a visiblement changé le dosage. Il y a toujours un peu de « Madelin », mais beaucoup plus de « Séguin ». Cela va même plus loin. A entendre certains passages du discours, on se prend à penser qu'ils ont été purement et simplement copiés sur le discours du candidat socialiste, Lionel Jospin. *« Nous avons privilégié la spéculation, les rentes de situation, au détriment du travail »*, déplore le maire de Paris. *« Ne bloquons pas les salaires ! »*, ajoute-t-il. Mieux encore, à demi-mot, l'ancien président du RPR, dont certains des conseillers ont été fortement impressionnés par les théories américaines de la croissance dite *« endogène »*, réhabilitant le rôle de la dépense publique, s'est lancé dans un réquisitoire violent contre le *« budgétarisme »*, qui interdit de cerner les vraies réalités sociales.

Pourtant, le paradoxe demeure. M. Chirac est toujours pro-Séguin dans les apparences, mais pro-Madelin, beaucoup plus fortement, dans le contenu de ses propositions. Le détail du volet fiscal qu'il vient de présenter permet de mieux le comprendre. Si M. Chirac a repris à son compte la formule du chef de l'Etat pour dénoncer ceux qui *« s'enrichissent en dormant »*, il n'en propose par pour autant de taxer davantage le patrimoine ou les plus-values.

A l'inverse, dans la controverse sur les droits de succession qui l'oppose à Edouard Balladur, par exemple, ce n'est pas lui qui a formulé la proposition la moins libérale. Le premier ministre aura beau jeu de faire observer qu'il n'est pas très *« social »* de minorer la valeur d'une entreprise dans une succession, alors que le ménage modeste qui hérite d'un pavillon de banlieue sera, relativement, davantage taxé.

Laurent Mauduit

« Il est temps de renoncer au renoncement »



VERBATIM

La « machine France » ne fonctionne plus. Elle ne fonctionne plus pour tous les Français. (...) De même que les succès de la France tenaient aux valeurs qui avaient rassemblé les Français, la crise sociale, culturelle, morale qu'elle traverse tient à ce que ces valeurs ont été oubliées ou négligées. (...) Elles sont le fondement de la République. Au-delà de la réforme institutionnelle, la République, c'est un modèle social, c'est une référence morale. Ce modèle, cette référence sont aujourd'hui compromis. Nous avons perdu nos repères. Et la France va mal. (...)

» Finalement, nous en sommes arrivés à penser que nous n'avions prise sur rien. (...) Ce renoncement a pris parfois les couleurs séduisantes de la modernité. Ainsi s'est établi le règne de ce que certains ont appelé joliment la « pensée unique » (...) Tout ce qui n'est pas conforme est dénoncé comme déraisonnable, irresponsable ou insolent. (...) Alors je suis venu dire aux Français qu'il est temps de renoncer au renoncement. (...)

» D'un côté, il y a ceux qui s'en tiennent toujours aux mêmes recettes. Attendant le retour de la croissance, ils pensent rassurer en ne modifiant qu'un minimum de choses. Ils font tout, disent-ils, pour éviter une fracture sociale, comme si celle-ci n'existait pas déjà. (...) De l'autre, il y a ceux qui continuent de croire à la force de l'idéal républicain et donnent la priorité à la cohésion nationale. Ceux qui refusent les conformismes de droite et de gauche. (...) C'est la voie que j'ai choisie. (...) Ce débat est légitime, il est nécessaire. (...)

» On veut le détourner en transformant cette élection présidentielle (...) en un débat de ratification du bilan du gouvernement de cohabitation (...) en débat sur la méthode du changement. Ce n'est évidemment pas la méthode qui est en cause, mais le rythme et surtout la nature du changement. (...) J'ai la conviction que les Français veulent le changement (...) que les Français comprennent que c'est l'immobilisme, en réalité, qui entraîne la France sur la pente d'une mauvaise aventure. (...)

» La réforme n'est pas une potion amère à prendre sous tranquillisant, c'est une chance. (...) Cette politique nouvelle que je veux conduire, cette réforme que je veux proposer aux Français ont pour point de départ, pour principe, un renversement des priorités. (...)

» Pour refaire une France pour tous, je prends cinq engagements : redonner à chaque Français sa place et sa chance dans la société, mettre les forces vives de la nation au service de l'emploi, bâtir de véritables solidarités, rendre aux Français la maîtrise de leur destin, garantir l'ordre républicain. (...)

» Oui, il existe aujourd'hui une France vulnérable, une France blessée, qui paie par le chômage et l'exclusion la facture de nos conservatismes. Et l'autre France ne peut pas l'accepter. Les deux France sont solidaires. Elles le seront dans la difficulté. Elles peuvent l'être demain dans le renouveau. »

La lutte contre le chômage est une « priorité absolue »

*« **JE PROPOSE** qu'on donne la priorité absolue à la lutte contre le chômage »*, a déclaré Jacques Chirac vendredi 17 février. Dans sa volonté d'inverser l'ordre des priorités de la politique économique et sociale *« au nom des valeurs de la République »* – et notamment *« l'égalité des chances »* –, il affirme qu'il placera la reconquête de l'emploi au coeur de son action. Le maire de Paris *« n'accepte pas »* de voir 832 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans sans emploi, la *« fatalité du chômage de longue durée qui a progressé de 30 % en deux ans »* (autrement dit depuis l'arrivée d'Edouard Balladur à Matignon), les 950 000 Français *« contraints de vivre du RMI »* et *« tant de nos compatriotes s'installer dans l'assistance »*.

Jugeant que la France est *« en état d'urgence »* et qu'elle ne peut attendre les résultats des réformes économiques qui généreront *« davantage d'emplois et d'activités »*, le candidat entend *« mobiliser les entreprises dans une action sans précédent contre le chômage de longue durée »* qui frappe actuellement 1,243 million de personnes.

● **Chômage de longue durée.** Partant du principe qu'*« il vaut mieux payer pour qu'un chômeur retrouve un emploi, plutôt que de le payer à ne rien faire »*, le maire de Paris propose le *« contrat initiative-emploi »*. Il prévoit une *« exonération totale de charges sociales et une prime mensuelle de 2 000 francs pendant deux ans »* pour les entreprises, les associations et les collectivités qui embaucheraient une personne sans emploi depuis au moins un an. M. Chirac estime que ces contrats favoriseront la création de *« nouveaux métiers »* et le développement de *« nouveaux services »*. Coût de la mesure : 50 000 francs par chômeur et par an. Cette dépense doit, selon lui, être comparée au coût moyen d'un demandeur d'emploi pour la collectivité (120 000 francs) ou d'un chômeur au Smic (80 000 francs). Quant au risque de voir les entreprises substituer ce type d'emplois aidés à des emplois traditionnels au coût beaucoup plus élevé, M. Chirac a déjà expliqué que sa formule devrait reposer sur le respect d'un *« cahier des charges »*.

● **Epargne salariale.** Le programme, qui reprend là une vieille idée gaulliste, précise qu'il faudra *« donner un nouvel élan à l'intéressement et à la participation, afin de mieux associer les salariés aux résultats et à la vie des entreprises »*. Au même titre que la hausse des salaires (quand les entreprises le peuvent), cette épargne salariale n'est rien d'autre que *« la part qui revient aux salariés dans le développement de l'économie française »*.

● **Organisation du travail.** Le candidat plaide pour *« une nouvelle approche du travail et de l'emploi »* et *« la multiplication de nouvelles formes d'activité »*. Alain Madelin, qui rêve d'une société où de nombreux citoyens seraient finalement leur propre patron, a visiblement convaincu son candidat à l'Elysée de préconiser un *« développement du travail indépendant »*. M. Chirac n'oublie pas non plus les emplois de service, notamment à la personne, souhaite que les incitations fiscales et financières existantes soient *« renforcées »* (elles sont déjà considérables) et propose de donner à ces travailleurs *« un véritable statut et une formation »*.

Jean-Michel Bezat

La protection sociale, fondement du « pacte républicain »

DANS LA PARTIE de son discours relative à la protection sociale, vendredi 17 février, Jacques Chirac a affirmé que le système actuel reste, en dépit d'une fragilité croissante, l'un des fondements du « pacte républicain ». *« Le problème posé aujourd'hui par la protection sociale n'est pas celui de son niveau, ni* a fortiori *celui de son existence »*, mais celui de son *« son financement »*, estime-t-il. Or, *« la confusion domine »* : l'Etat *« fait les fins de mois de la Sécurité sociale »* mais *« lui impose des charges sans compensation »*.

● **Financement de la Sécurité sociale.** Le système actuel de prélèvement, essentiellement assis sur le travail, *« pénalise directement l'emploi »*. M. Chirac entend *« accélérer le transfert à l'impôt du financement des dépenses de solidarité »*, les *« premiers efforts »* devant être *« consacrés aux bas salaires »*.

● **Assurance-maladie.** Depuis des mois, M. Chirac dénonce la politique de maîtrise des dépenses de santé menée par Simone Veil, estimant qu'elle conduit à un *« rationnement des soins »*. *« Je refuse l'idée exprimée par certains de plafonner les dépenses sociales, notamment les dépenses de santé, par rapport à la richesse nationale »*, souligne-t-il, exprimant là une divergence de fond avec M. Balladur. Il s .ouhaite tourner le dos à la logique des plans de redressement qui *« mettent en cause l'égal accès aux soins au détriment des plus démunis »* au profit de *« réformes de structures »* destinées à rendre le système actuel *« plus performant, plus juste »*.

● **Hôpitaux.** M. Chirac propose *« une grande réforme hospitalière »* (300 milliards de francs de dépenses par an), mais ses propositions restent vagues. Contrairement au premier ministre, il ne suggère pas une politique de fermeture de lits. Il lui préfère des *« contrats d'objectifs avec les équipes soignantes »*, un *« intéressement »* à la réalisation de ces objectifs, le développement de *« nouvelles formes d'hospitalisation »* (à domicile, chirurgie ambulatoire, etc.). Le candidat prône aussi *« une politique d'ensemble de la dépendance »* : aide aux familles d'accueil, création de nouveaux établissements médicalisés, allocation spécifique.

● **Des fonds de pension pour les retraites.** Très elliptique sur ce dossier sensible (rien n'est dit sur les régimes spéciaux), le projet propose toutefois la création de fonds de pension (retraite par capitalisation), *« non seulement pour assurer le complément indispensable de la réforme des retraites, mais aussi pour collecter une épargne nouvelle, qui pourra s'investir dans les entreprises en faveur de l'emploi »*.

● **Politique familiale.** Pour lutter contre l'exclusion et enrayer la chute de la natalité, M. Chirac promet une *« loi-programme »* dont la *« pierre angulaire »* serait une *« allocation de libre choix »* versée dès le premier enfant, *« que les parents travaillent ou non »*. Cette mesure, préconisée dans un rapport remis fin 1993 à M. Balladur par Colette Codaccioni, député (RPR) du Nord, n'avait pas été retenue par Simone Veil, notamment en raison de son coût.

J.-M. B.

M. Chirac veut que les recettes des privatisations servent d'abord au désendettement de l'Etat

Le relèvement des salaires directs doit être étudié

Dans le discours qu'il a prononcé vendredi 17 février, Jacques Chirac a affiné ses propositions en matière budgétaire, économique, fiscale et sociale. Il a dénoncé des orientations qui, *« depuis quinze ans, ont privilégié la spéculation »*. Le candidat veut que les recettes de privatisation servent d'abord au désendettement. Il n'est pas hostile à une hausse des salaires directs pour relancer la consommation. Enfin, au plan fiscal, il se dit favorable à une baisse de l'impôt sur le revenu.

DEPUIS qu'il est entré en campagne, Jacques Chirac s'est déjà longuement expliqué sur ses priorités économiques pour le prochain septennat, notamment à l'occasion de deux entretiens, l'un accordé à *La Tribune* (16 novembre), l'autre aux *Echos* (16 janvier). Le discours qu'il a prononcé le 17 février reprend l'ensemble de ces propositions et les complète sur de nombreux points tout en en évoquant de nouvelles. Même s'il a voulu se démarquer d'Edouard Balladur et ne pas égrener un catalogue de mesures, l'ancien président du RPR n'en a donc pas moins présenté un véritable programme économique.

■ **Un nouveau cap.** Usant de formules que ne renieraient pas les socialistes, Jacques Chirac constate : *« Nous avons continué à faire de la lutte contre l'inflation la seule priorité alors que l'inflation était maîtrisée. Nous avons fait passer la finance avant l'économie réelle. Nous avons depuis quinze ans privilégié la spéculation, les placements sans risque, les rentes de situation, au détriment du travail et de l'investissement* [...]. *Au nom des valeurs de la République comme du bon sens économique, je propose un changement dans l'ordre des priorités et qu'on mette la finance au service de l'économie réelle et de l'emploi. »*

■ **La politique budgétaire.** Jacques Chirac se démarque dans ce domaine des orientations du gouvernement. Contrairement aux pratiques actuelles, il observe qu'une saine gestion des finances publiques exige que les recettes des privatisations soient affectées au désendettement. Mais il suggère aussi que le futur gouvernement demande au Parlement d'engager, avec l'aide de la Cour des comptes, un audit général des dépenses budgétaires. Enfin, plaidant implicitement en faveur d'une réhabilitation de l'action publique, il souhaite que *« l'Etat dépense mieux »*.

■ **La politique salariale.** Critiquant explicitement les orientations du rapport du Plan, rédigé par Alain Minc, M. Chirac fait cette remarque : *« Certains sont allés jusqu'à dire* [...] *qu'il n'y aurait pas de reprise, de retour de la croissance, sans gel ou limitation du pouvoir d'achat des salariés* [...]. *Comme si la feuille de paie était l'ennemie de l'emploi. Comme si 1 franc de salaire distribué était 1 franc perdu pour l'économie.* [...]. *Je dis : ne bloquons pas les salaires. »* Prônant implicitement, comme les socialistes, une relance mesurée par la consommation, M. Chirac a donc souhaité que le prochain gouvernement réactive la réforme de la hausse du salaire direct. Cette proposition – qui, sous cette forme, rejoint les orientations d'Alain Madelin – figurait dans la plate-forme du RPR et de l'UDF pour les élections législatives de 1993, mais n'a pas été mise en œuvre par l'actuel gouvernement.

■ **Réformes fiscales.** M. Chirac fait dans ce domaine de nombreuses propositions, dont l'inspiration se trouve, cette fois, non dans les thèses socialistes ou de Philippe Séguin, mais dans celles, libérales, d'Alain Madelin. Il suggère non pas – comme Edouard Balladur – un allègement général des impôts sur les successions en relevant le seuil d'exonération, mais une réforme de la seule fiscalité sur les transmissions d'entreprises. Il propose également, *« pour favoriser le travail »*, une réforme de la fiscalité personnelle, grâce à une diminution de l'impôt sur le revenu. Alors que le *Journal officiel* vient de publier la loi de modernisation agricole, M. Chirac souhaite que l'on accélère la cadence en poursuivant une réforme de la fiscalité agricole. Il faudra aussi que le prochain gouvernement procède à une refonte de la fiscalité locale, en commençant par la taxe professionnelle.

Enfin, Jacques Chirac, qui use fréquemment de la formule du chef de l'Etat à l'encontre de ceux qui *« s'enrichissent en dormant »*, préconise une réforme de la fiscalité de l'épargne. Mais elle aurait moins pour objet de taxer davantage les plus-values que d'orienter l'épargne, par diverses déductions fiscales, vers les placements dans les PME.

L. M.

Un référendum sur la « grande réforme » de l'éducation nationale

Les entreprises partenaires de l'État

M. CHIRAC esquisse à grands traits la *« grande réforme de l'éducation nationale »* qu'il appelle de ses vœux et relance l'idée d'un référendum sur le sujet. Balayant l'ensemble du secteur, de l'école primaire à l'université, son programme se présente surtout comme un plaidoyer *« pour l'égalité des chances »* et *« contre les filières de l'échec »* mais il ne propose plus, comme il le faisait en janvier 1991, de *« casser le collège unique »*.

Pour l'école primaire, M. Chirac n'avance qu'une seule proposition, formulée dans des termes assez vagues : la réforme de l'organisation actuelle, *« absurde »*, des rythmes scolaires. *« Comment ne pas me réjouir*, dit-il, *de ce que les idées que je ne cesse de défendre sur l'aménagement des rythmes scolaires fassent aujourd'hui des émules ? »* En avril 1994, le rectorat de Paris avait effectivement envisagé d'organiser la semaine des écoliers sur cinq journées consécutives, avec de larges plages consacrées aux activités périscolaires l'après-midi. Mais les *« difficultés d'organisation »* et les réticences des enseignants avaient finalement conduit le maire de Paris à enterrer le projet. Jacques Chirac souhaite néanmoins *« réformer le système »* notamment pour *« favoriser l'insertion ou le retour à l'activité de milliers d'hommes et de femmes appelés à encadrer les activités culturelles et sportives qui scanderont la nouvelle journée scolaire »*.

Pour *« créer les conditions d'une meilleure égalité des chances »*, il souhaite accroître l'autonomie et la responsabilité des enseignants et des chefs d'établissement et faire de l'apprentissage comme de l'enseignement technique *« des voies complètes de formation »*. *« Il ne suffit pas de proclamer un droit théorique à l'apprentissage (...) et c'est au législateur de préciser le rôle de chacun »*, précise-t-il en suggérant l'ouverture d'une nouveau chantier législatif sur ce thème destiné, notamment, à transformer l'entreprise *« en lieu de formation à part entière »*.

M. Chirac estime enfin que *« la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur s'accompagne de profondes inégalités »*. D'où quatre propositions ambitieuses mais formulées de façon lapidaire. Il envisage une modification du système actuel des aides, bourses et prêts et la création, au sein de chaque université, *« d'une structure adaptée pour l'information et l'orientation »*. En outre, reprenant les propositions d'un rapport parlementaire remis au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, en septembre, par Jean de Boishue, député (RPR) de l'Essonne, M. Chirac suggère que les entreprises et les collectivités locales deviennent *« de nouveaux partenaires de l'Etat »* dans la gestion des premiers cycles universitaires. Le rapport de ce parlementaire proposait que l'Etat attribue aux régions une dotation globale pour les premiers cycles, à charge pour les collectivités de compléter la mise par des crédits d'un montant équivalent (*Le Monde* du 20 septembre 1994). Enfin, M. Chirac estime qu'il faut reconnaître *« le droit à l'erreur, le droit pour chacun de tenter plusieurs fois sa chance »*. Pour cela, il reprend l'idée du *« capital-formation »* utilisable après la sortie de la formation initiale. *« Il ne s'agit pas seulement de donner à chacun la possibilité de prendre un congé sabbatique de formation, mais d'adapter le système éducatif à cette exigence. »*

Christine Garin

Les réactions à droite et à gauche

● **Didier Bariani**, député radical de Paris : *« Le sens de l'Etat républicain, la volonté de réforme, l'esprit de solidarité caractérisent l'engagement de Jacques Chirac, qui renoue avec les accents d'un radicalisme authentique. »*

● **Jacques Baumel**, député RPR des Hauts-de-Seine : *« On nous avait annoncé un grand discours fondateur. On a eu droit à une interminable présentation de mille réformes toutes plus coûteuses et illusoires les unes que les autres. »*

● **Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine** : *« C'est un programme dans lequel on parle beaucoup de réforme, ça a le goût de la réforme, ça ressemble à la réforme, mais ça n'est pas la réforme, parce que si on en parle beaucoup, on ne dit jamais comment on fait. »*

● **François Fillon** (RPR), ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : *« Quand on accuse le premier ministre d'immobilisme, on a intérêt à proposer une alternative cohérente aux Français. »* Le discours-programme de Jacques Chirac *« ne parvient pas à concilier l'inconciliable : le changement brutal et la réforme maîtrisée »*.

● **Jean-Antoine Giansily**, président du CNI : *« En reprenant l'initiative, Jacques Chirac va désormais obliger ses concurrents à délaisser leurs théières et leurs tisanes pour regarder l'avenir avec réalisme et énergie. »*

● **Jean-Marie Le Pen** (Front national) : *« Jacques Chirac n'est pas crédible en donneur de leçons, et encore moins en marchand d'espoir »* [puisqu'il a tenu] *« un discours totalement démagogique, destiné à ratisser large* (...). *Il ne manquait que la condamnation de la grêle, des accidents de la route et de la tuberculose »*.

● **Ladislas Poniatowski**, député UDF-PR de l'Eure et porte-parole du Parti républicain : « [Jacques Chirac] *ne nous a pas présenté un programme, mais un catalogue de promesses où il ne manquait que le raton-laveur de Prévert... »*

● **Dominique Strauss-Kahn**, responsable du comité d'experts de Lionel Jospin : *« Sous un ton très volontariste qui essaye de rompre avec la mollesse et l'immobilisme d'Edouard Balladur, quand on creuse un peu, on retrouve les thèmes traditionnels d'un discours conservateur. Par exemple moins d'impôts, moins de charges, moins de déficit. »*

● **Philippe de Villiers**, fondateur du Mouvement pour la France et candidat à l'élection présidentielle : *« Jacques Chirac articule le programme d'Edouard Balladur sur le mode énergique.* (...) *Il y a deux candidats RPR, deux candidats pro-Maastricht, deux candidats pro-GATT, deux candidats pro-Schengen, deux candidats qui nous proposent les mêmes recettes vieilles de vingt ans. »*

Concurrence télévisuelle

M. Balladur a fait en sorte d'occuper lui aussi les écrans

S'IL FALLAIT une preuve supplémentaire que cette élection présidentielle se joue à travers les médias audiovisuels, elle a été donnée vendredi 17 février. Le jour où Jacques Chirac s'assurait l'ouverture des journaux télévisés de 20 heures en annonçant son programme au cours d'un grand meeting à Paris, l'équipe du premier ministre avait été chargée de trouver prétexte à une ou deux minutes de présence d'Edouard Balladur sur les antennes et sur les ondes.



Le choix s'est porté sur la Seine-Saint-Denis, qui présente l'avantage d'être tout proche de Paris, d'abriter des ZUP – suffisamment ZUP pour l'image, mais déjà en cours de rénovation pour le message – et, ultime coquetterie, de contraindre des élus RPR restés fidèles à M. Chirac à accueillir sur leur terrain le premier ministre de la France.

Premier arrêt à Neuilly-Plaisance, avec au programme la visite d'une association d'insertion et de formation des jeunes dans un quartier défavorisé. M. Balladur s'attarde, l'image lui sied : un premier ministre préoccupé par l'emploi, tandis qu'en toile de fond des enfants multicolores s'époumonent en criant son nom.

Visite au Centre national d'information routière (CNIR) de Rosny-sous-Bois : la prévention routière, voilà le génie ! C'est concret et humain, le jour où des millions de Parisiens s'apprêtent à emprunter les routes de France pour les vacances d'hiver. Le tour était joué : le candidat existerait, vendredi, en bon petit père du peuple des congés payés, sur les antennes et les ondes.

Pascale Robert-Diard

Un « pacte » avec les collectivités locales

PARMI les réformes de fond que Jacques Chirac veut accomplir, la réforme de l'Etat lui-même vient en bonne place dans ses propositions. Il faut être audacieux pour *« rendre effectivement le pouvoir aux citoyens »*, et l'on ne peut se contenter de *« moderniser le sommet de l'Etat »*.

■ **Organisation des pouvoirs publics.** Il faudra, selon le maire de Paris, *« légiférer et réglementer autrement »*, ce qui signifie en clair qu'il demandera au gouvernement *« de faire moins de projets de loi mais des projets plus clairs, plus simples et plus courts »*. Si l'on doit édicter des nouvelles réglementations, ce ne sera qu'après en avoir supprimé autant. *« L'impact de toute nouvelle règle devra être étudié contradictoirement et le Parlement devra jouer un rôle essentiel dans l'appréciation de ces études, exerçant ainsi pleinement sa mission de contrôle du gouvernement. »*

■ **Référendum.** Jacques Chirac veut *« élargir le champ d'application du référendum »*. Ainsi la réforme de l'éducation nationale qui *« s'impose »* aurait *« d'autant plus de légitimité qu'elle aurait été largement débattue puis approuvée dans ses principes par le peuple tout entier »*. (*Lire ci-contre.*)

■ **Collectivités locales et aménagement du territoire.** Il existe, selon M. Chirac, des missions spécifiques de l'Etat qui *« exigent de nouveaux moyens : la justice, l'école, la sécurité et l'aménagement du territoire »*. Il est seul à pouvoir les assumer. *« Pour le reste, donnons la priorité à l'initiative locale et notamment aux collectivités territoriales »*. Evoquant les prochaines élections municipales, *« qui ne sont pas, comme certains le disent, l'expression d'un archaïsme »*, le candidat veut *« qu'un grand pacte entre l'Etat et les collectivités locales garantisse aux élus de demain des compétences plus claires et des ressources plus stables : c'est la condition de leur autonomie et d'une vraie décentralisation »*. Sur ce point, Jacques Chirac n'est pas très éloigné d'Edouard Balladur qui, le 13 février, avait suggéré dans son programme la signature de *« contrats pluriannuels entre l'Etat et les collectivités locales »*, un peu sur le modèle des contrats de plan entre l'Etat et les régions (1994-1998).

■ **Ville et quartiers difficiles.** La ville était *« le lieu où se forgeaient nos valeurs, et où s'exprimaient nos libertés »*. Or voilà que maintenant *« on en parle pour évoquer les grands ensembles où la République se défait »*, note Jacques Chirac. Par conséquent, le pays *« ne doit pas ménager ses efforts pour guérir cette plaie, et l'Etat républicain doit agir vite »*. Dans les quartiers difficiles, l'Etat, garant de *« l'ordre et de l'égalité de tous devant la loi »*, doit prendre ses responsabilités. Pour ce faire, il faut doter ces zones urbaines d'une véritable activité économique remplaçant *« l'économie de la drogue et du travail clandestin »*. Jacques Chirac propose que l'on crée des zones d'activité *« bénéficiant d'une fiscalité dérogatoire sur le même modèle que celles qu'il faudra créer dans les zones rurales en difficulté »*. Edouard Balladur et Charles Pasqua l'ont devancé sur ce point puisque dans la loi du 4 février 1995 sur le développement et l'aménagement du territoire, sont précisément prévues des *« zones de redynamisation urbaines »* intéressant environ 3,6 millions d'habitants et des *« zones de revitalisation rurale »*, qui en couvrent 4,4 millions. Dans chacune de ces zones – presque assimilables à des zones franches –, les entreprises, qui s'installeront et créeront des emplois, bénéficieront de primes, subventions, prêts et exonérations d'impôts ou de charges sociales très substantielles.

François Grosrichard

Le président de l'office d'HLM de Nice perd contre « Le Monde »

LA DIX-SEPTIÈME CHAMBRE du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Jean-Yves Monfort, a débouté, vendredi 17 février, José Balarello, président de l'office public d'HLM de Nice et des Alpes-Maritimes, maire de Tende, conseiller général et sénateur (Rép. et Ind.), de ses poursuites contre Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, et le journal *Le Monde*. M. Balarello avait engagé un procès en diffamation après la parution, le 10 août 1994, d'un article intitulé « Le pouvoir à la mode niçoise », et réclamait 500 000 francs de dommages et intérêts. Les juges ont estimé que les éléments constitutifs de la bonne foi étaient réunis, et, notamment, qu'il était légitime d'écrire un article sur José Balarello, celui-ci jouant *« un rôle important » « dans la vie publique de sa région »*. Ils ont jugé que la composition, le statut, les modalités d'embauche du personnel ainsi que le fonctionnement du conseil d'administration de l'office d'HLM présentaient *« effectivement certaines caractéristiques susceptibles de susciter quelques interrogations »*.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **PCF : Jean-François Gau, membre du secrétariat du comité national du Parti communiste**, a présenté, vendredi 17 février, un nouveau document destiné à la campagne du candidat communiste à l'élection présidentielle : un journal de huit pages, intitulé « Cartes sur table » et tiré à neuf millions d'exemplaires. *« Il est extrêmement utile et positif que Robert Hue fasse percevoir que le Parti communiste a changé »*, a affirmé, à cette occasion, cet ancien collaborateur de Georges Marchais.

DÉPÊCHES

■ **MUNICIPALES : l'UDF et le RPR ont publié, vendredi 17 février, les têtes de listes** aux élections municipales de quarante-deux villes, dont Jean-Paul Alduy (CDS), maire de Perpignan (Pyrénées-Orientales), Elisabeth Hubert (RPR), député de Loire-Atlantique, à Nantes, Hervé Novelli (UDF-PR), député d'Indre-et-Loire, à Joué-les-Tours, Jacques Brossard (UDF), député des Deux-Sèvres, à Niort, Jean-Marie Geveaux (RPR), député de la Sarthe, au Mans, et Marie-Josée Roig (RPR), à Avignon (Bouches-du-Rhône). La commission nationale d'investiture a arrêté, en revanche, le principe d'une primaire entre l'UDF et le RPR à Béziers (Hérault).

■ **PARIS : Bernard Deleplace, ancien secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP)**, sera candidat aux élections municipales à Paris, dans le XIXe arrondissement, sur la liste socialiste. C'est la première fois que celui qui fut surnommé le *« patron des flics de gauche »*, dirigeant de la FASP de 1981 à 1985, et qui siège maintenant au Conseil économique et social, se présente à une élection.

■ **EUROPÉENNES : le Conseil d'État a rejeté**, vendredi 17 février, plusieurs requêtes visant à annuler le résultat des élections européennes du 12 juin 1994. Il a confirmé l'irrégularité des comptes de campagne de Jean Aillaud, Gérard Touati et Christian Cotten, déclarés inéligibles pour un an, à compter du 12 juin 1994, aux élections au Parlement européen. Il a jugé que la dépense de 900 000 francs, liée à la réalisation du film *Bosna !*, de Bernard-Henri Lévy, ne devait pas figurer sur le compte de campagne de Léon Schwartzenberg, tête de liste de L'Europe commence à Sarajevo, ce film ne comportant aucune allusion à la campagne.

Un référendum
la « grande réforme »
l'éducation nationale
es entreprises partenaires de l'État

résident de l'office d'HLM
ice perd contre « Le Monde »

L'Ile-de-France a du mal à financer ses projets en matière de transports

Le Tram Val-de-Seine constituera un tronçon du réseau Orbitale

LES PRIORITÉS affichées par le conseil régional d'Ile-de-France en matière de transports en commun ne se traduisent pas toujours dans les faits. La discussion en cours au conseil régional sur le projet de budget pour 1995 (*Le Monde* du 14 février) en fournit une nouvelle preuve : sur 4,2 milliards de francs d'investissements consacrés aux transports, les élus n'en affecteront que 300 millions à Orbitale, un projet de rocade ferroviaire en petite couronne déjà ancien.

L'essentiel des investissements dans les infrastructures de transports s'effectuent par le biais du contrat de plan Etat-région. Or, compte tenu des choix de la SNCF et de la RATP, les trois quarts de ces crédits spécifiques seront consacrés jusqu'en 1998 à de grandes liaisons dans la capitale (*Le Monde* du 18 janvier). Sans l'intervention du conseil régional, la SNCF aurait même renoncé à « *revitaliser* » la ligne entre Puteaux et Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine.

NÉGOCIATION SERRÉE

Cette liaison pourrait constituer un tronçon du réseau Orbitale, qui permettrait de répondre à la demande croissante de déplacements de banlieue à banlieue, en reliant entre elles les lignes de métro et de RER. Il y a dix ans, la SNCF s'était interrogée sur le sort de la ligne Puteaux-Issy, qui n'était utilisée que par 10 000 voyageurs chaque jour.

Jean-Pierre Fourcade était alors vice-président (UDF) du conseil régional chargé des transports et maire de Saint-Cloud, une des cinq communes desservies par ce tracé : « *La fréquentation n'augmentait pas, malgré le développement du Val-de-Seine, entre le quartier d'affaires de La Défense et les portes de Paris. Mais les gares étaient difficiles d'accès, les trains ne circulaient tous les quarts d'heure qu'aux heures de pointe, et le service était minimum en fin de semaine.* »

A l'issue d'une négociation serrée, le conseil régional a obtenu que la ligne soit modernisée par la SNCF. La décision a été prise, au même moment, d'en confier l'exploitation à la RATP, qui va utiliser des rames de tramway. Après que la région et l'Etat eurent investi ensemble 242 millions de francs en 1993 et 1994, le conseil régional vient d'inscrire, sans l'Etat cette fois, 378 millions de francs – dont 300 cette année –, dans le contrat de plan en cours, pour financer des travaux qui devraient s'achever en 1996. Le conseil général des Hauts-de-Seine devrait apporter, quant à lui, 85 millions.

Prolongée au nord de Puteaux jusqu'à la gare d'interconnexion métro-RER de La Défense, la ligne, qui a pris le nom de Tram Val-de-Seine, devrait être reliée, un jour, au tramway Bobigny-Saint-Denis. A partir d'Issy-les-Moulineaux au sud, elle pourrait également être prolongée jusqu'à la petite ceinture, cette ligne désaffectée autour de Paris. Le Tram Val-de-Seine aboutirait ainsi à proximité du Parc des expositions de la porte de Versailles. Les écologistes ont fait voter par le conseil régional 200 millions de francs de crédits sur les cinq prochaines années pour qu'Orbitale commence ainsi à devenir une réalité.

« VRAI-FAUX TRAMWAY »

Entre Issy et Puteaux, l'ancienne ligne de la SNCF est actuellement adaptée au passage d'un tramway. Mais ce « *vrai-faux tramway* » risque de ne pas connaître le même succès que le tramway de Bobigny, qui est parfaitement intégré dans le paysage urbain. Née en 1992 avec la première enquête publique sur la création du tramway, l'association écologiste Val de Seine Vert utilise sa bonne implantation locale pour tenter, précisément, d'infléchir le projet dans le sens d'une « *meilleure insertion urbaine* ».

Christophe de Chenay

Les sylviculteurs du Sud-Ouest se rebiffent

Les exploitants de la forêt n'admettent pas l'intrusion des « Parisiens »

La loi sur l'environnement, en vigueur depuis le 3 février, suscite de vives réactions chez les sylviculteurs, et des débats avec les écologistes. Non seulement les professionnels se plaignent de ne pas avoir été consultés, mais ils soupçonnent l'Etat de vouloir se réapproprier la forêt, *via* de nouvelles dispositions sur la lutte contre l'incendie.

BORDEAUX
de notre correspondant

L'entrée en vigueur, le 3 février, de la loi Barnier sur la protection de l'environnement a provoqué un vif mécontentement chez les exploitants forestiers du Sud-Ouest. Le manque de consultation et les graves incertitudes qui pèsent sur une activité dont ils sont fiers constituent leurs principaux griefs. Les sylviculteurs du Sud-Ouest – qui jugent la loi beaucoup trop floue dans leur domaine – considèrent qu'ils ne sont pas seulement les gestionnaires d'un espace naturel, mais les cultivateurs d'une forêt créée par la main de l'homme et qui, sans eux, disparaîtrait rapidement. Le débat a été ouvert publiquement pour la première fois, lundi 13 février, et les forestiers pourraient bien bénéficier du soutien des agriculteurs et du puissant lobby des chasseurs.

D'abord, la loi risque de permettre au ministère de l'environnement de s'approprier la lutte contre l'incendie, au travers des textes sur les procédures d'entretien et de prévention contre les catastrophes naturelles. Or les sylviculteurs privés et les conseils généraux (en l'occurrence ceux des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne) assurent déjà l'essentiel de la lutte contre l'incendie. « *Nous n'accepterons l'intrusion du ministère qu'à hauteur de ses engagements financiers* », affirme Jean-Louis Martres, président des sylviculteurs du Sud-Ouest. Dans son entourage, on soutient que la loi a été votée « *à la sauvette* » au Sénat et « *rattrapée de justesse* » par des amendements à l'Assemblée nationale. Alors, la rancoeur est manifeste à l'égard des services de l'environnement.

LES RISQUES ET LA LIBERTÉ

Ce n'est pas le seul malentendu : pour les sylviculteurs, l'absence de concertation semble nier leur existence, indiquer qu'ils occupent par hasard un vide baptisé « espace naturel » – que les « *technocrates du ministère et les écologistes de la ville* » vont leur expliquer comment gérer. « *Dans le domaine industriel, pas de problème : on consulte, on informe. Chez nous l'Etat décide. On commence à comprendre les gens de la vallée d'Aspe, dans les Pyrénées, qui refusent des solutions venues d'en haut.* »

La réaction est d'autant plus vive que les forestiers gèrent un espace qui fait vivre 30 000 personnes dans la région. Pour jouer son rôle écologique, cette forêt de production, bien soignée, doit être bien exploitée. Les forestiers ont le sentiment que leur rôle n'est reconnu ni dans leur région ni à Paris.

Le débat, surtout avec les écologistes, n'est pas nouveau. Les sylviculteurs refusent de recevoir des leçons de certains groupes qui veulent intervenir dans « leur » domaine. Ils considèrent, par ailleurs, qu'ils ont joué le jeu de l'ouverture au monde extérieur. De fait, en Aquitaine, la forêt est accessible à tous, promeneurs, chasseurs et amateurs de champignons. La corrélation entre les départs d'incendies et les voies d'accès aux touristes a amplement montré que les risques sont réels. Il n'empêche, les forestiers n'ont jamais mis le moindre obstacle à cette liberté.

« *Tous les projets de nouveaux sentiers de randonnée en forêt sont suspendus à ce jour dans les Landes et le mouvement peut s'étendre* », a lancé Jean-Louis Martres, très en colère. Il est également question d'un désengagement du parc naturel régional des Landes de Gascogne en cas d'« *ingérence* », jugée possible à la suite du renforcement du pouvoir des parcs naturels par la loi Barnier.

Une chose est claire : les forestiers aquitains sont assez fiers de leur réussite. Alors, que des gens de la ville ou des ministères viennent leur dire qu'ils ne savent pas y faire commence à les chatouiller sous le béret...

Pierre Cherruau

La production d'agrumes est menacée en Corse

BASTIA
de notre correspondant

La Coopérative agrumicole du nord de la Corse (Copacor), installée à Moriani, au sud de Bastia, est menacée de fermeture. Créé en 1960, ce groupement de producteurs, aujourd'hui premier exportateur de Corse, assure la quasi-totalité de la production insulaire de clémentines. Mais depuis 1988, les difficultés se sont accumulées.

Les dépenses de modernisation des installations ont alourdi les plans de charges de l'entreprise. Les inondations des automnes 1993 et 1994 ont considérablement handicapé les exploitations. Mais la cause principale invoquée par les coopérateurs est la mévente de leurs produits, due à la baisse des cours de la lire italienne, principal pays acheteur des agrumes de l'île. « *Certains d'entre nous vendent 60 % de la production en Italie. Si nous fermons les portes de la coopérative, trois mille familles et des dizaines d'entreprises sous-traitantes se retrouveront au chômage.* »

Alertée, la collectivité territoriale a élaboré en fin d'année un plan de redressement de 12 millions de francs (4 millions en subventions et 8 millions en prêt bancaire). Les subventions seraient allouées par la collectivité territoriale, le conseil général de la Haute-Corse et l'Etat. Le prêt bancaire, consenti par le Crédit agricole, serait garanti pour moitié par la collectivité territoriale.

Mais le plan de redressement de la coopérative suppose que le ministère de l'agriculture renonce à sa caution auprès du Crédit agricole d'un prêt antérieur de 4 millions consenti à la Copacor. « *Comme le ministère refuse, il faut que la coopérative se retourne vers la collectivité territoriale* » : ce commentaire du préfet de la Haute-Corse irrite les agriculteurs, qui s'interrogent sur « *la politique du gouvernement quant à la survie économique de la Corse, et plus encore sur ses intentions quant à l'avenir de l'agrumiculture* ».

La position de chacun des partenaires devait être examinée vendredi 17 février au cours d'une ultime concertation. Il reste à savoir si l'Etat, sous la pression de la collectivité territoriale, acceptera d'engager le ministère de l'agriculture dans un dossier qui relève peut-être moins de la solidarité nationale que de l'institution régionale dotée de compétences spécifiques.

Michel Codaccioni

Le coût de la neige

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondante

Les conseillers généraux du Puy-de-Dôme connaissent bien le coût de la neige : ils auront voté cette année un budget de 26 millions de francs pour le déblaiement afin que les routes du département soient « *mises au noir* », selon le jargon en vigueur. Des rallonges sont accordées pour les secteurs les plus difficiles du Sancy ou du Livradois-Forez.


IN SITU

A la contribution du conseil général s'ajoute celle de l'Etat (4 millions). Fort de ces 30 millions, Jean-Philippe Jouve, chef du service entretien à la la direction départementale de l'équipement (DDE), jongle avec 700 agents, 57 centres d'exploitation, 40 chasse-neige, 22 fraises à neige, sans oublier 10 000 tonnes de sel et 8 000 mètres cubes de pouzzolane (une roche locale d'origine volcanique).

Quarante-cinq patrouilleurs inspectent le réseau dès quatre heures du matin. « *Ils sont formés pour utiliser des outils d'aide à la décision*, précise Jean-Philippe Jouve, *pour mesurer l'humidité de l'air, la température de la chaussée, l'indice du verglas, et éviter les surdosages de sel.* » Le travail consiste parfois à repérer un ennemi redoutable : la burle, cette bise glaciale qui crée les congères.

Ces gestes d'une grande technicité précèdent le choix des priorités d'intervention : « *Avec 7 000 km de routes départementales, le Puy-de-Dôme se distingue par l'ampleur de son réseau. En moyenne, nos routes sont plus élevées qu'en Savoie, avec 2 300 km perchés à 1 000 mètres. Nous sommes donc contraints de classer le réseau en trois niveaux.* » Les grands axes sont particulièrement soignés, le niveau inférieur paraît le plus épineux : il relie impérativement tous les chefs-lieux de cantons. « *Dans un délai variable* », rappelle la DDE...

Brigitte Cante

JUSTICE Le juge d'instruction Jean-Paul Valat détient depuis le 14 février le tirage sur papier d'une partie de la mémoire des ordinateurs de la cellule antiterroriste de l'Elysée, contenue dans cinq disquettes. Un rapport d'expertise confirme l'authenticité de ces 5 184 fiches, copiées le 15 février 1988. ● LES VINGT-SIX FICHIERS qui les regroupent dévoilent les pratiques d'espionnage de particuliers auxquelles s'est livrée la cellule de 1983 à 1986 en ayant recours à des écoutes téléphoniques systématiques. ● TOUS LES PROTAGONISTES mis en examen dans ce dossier en décembre 1994 apparaissent sur ces documents. En particulier le préfet Christian Prouteau, chef de la cellule. Les mentions sur les disquettes sont de la main de l'ancien commissaire Pierre-Yves Gilleron. Le nom de Gilles Ménage est cité à propos d'une des écoutes demandées.

Ecoutes : la cellule de l'Elysée face à des preuves accablantes

L'équipe de gendarmes et de policiers dirigée par Christian Prouteau a bien pratiqué, de 1983 à 1986, un espionnage téléphonique intensif à l'encontre de particuliers – des journalistes notamment – n'ayant aucune relation avec le terrorisme

DEPUIS le 14 février, le juge Jean-Paul Valat détient une véritable bombe : la preuve que la cellule dite antiterroriste de l'Elysée fut, de 1983 à 1986, un cabinet noir digne de l'Ancien Régime. La preuve que, à l'abri de la plus haute autorité de l'Etat, l'équipe dirigée jusqu'à sa dispersion, en 1988, par Christian Prouteau avait bien installé dans les locaux de la présidence de la République un centre d'espionnage où l'antiterrorisme servait de prétexte à la surveillance de journalistes, d'hommes politiques, d'écrivains, de policiers, d'avocats et de simples citoyens. Des preuves qui dévoilent de multiples atteintes à l'intimité de la vie privée, confortant le chef de mise en examen retenu par le magistrat à l'encontre des principaux membres de la cellule et de l'ancien directeur du cabinet de M. Mitterrand, Gilles Ménage.

A l'origine de ce rebondissement, une mise en scène digne d'un mauvais roman policier. Début janvier, une femme *« d'assez grande taille, brune, cheveux coupés au carré »*, selon la description du gendarme de faction, se présente à l'entrée de la galerie d'instruction où se trouve le cabinet du juge Valat, au Palais de justice de Paris. Avant de disparaître, elle y dépose une enveloppe portant un nom d'expéditeur imaginaire : *« Mᵉ Berger »*. L'enveloppe contient cinq disquettes d'ordinateur. Sur les étiquettes, une mention manuscrite : *« Backup »*, suivie de numéros, de 1 à 5.

Le 16 janvier, le juge commet un expert informaticien, Jean-Pierre Augendre, afin de décrypter les disquettes. L'expert rencontre d'abord un obstacle, le contenu de celles-ci n'étant pas directement lisible, selon ses propres termes, *« à l'aide d'outils logiciels standards ou de grande diffusion »*. Le magistrat lui suggère alors de recourir à un programme de traitement de texte élaboré par IBM : le logiciel Filing. Cette piste avait été indiquée au juge Valat, dès le mois d'avril 1993, par *Le Monde*, partie civile dans ce dossier depuis la révélation des écoutes posées sur la ligne privée de notre collaborateur Edwy Plenel : selon nos informations, la cellule utilisait ce programme qui permettait de constituer *« une base de données avec recherche indexée »*.

Or la mise en œuvre de Filing permit immédiatement à l'expert de lire le contenu de ces disquettes. C'est ainsi que, depuis quelques jours, le juge Valat détient 5 184 fiches, correspondant à un peu moins de quatre millions d'octets (caractères). Ces fiches se répartissent dans vingt-six fichiers, dont vingt-trois sont constitués d'écoutes téléphoniques concernant autant d'individus. Le plus volumineux contient 695 fiches ; le plus réduit, 2 fiches. Les trois fichiers restants sont des annuaires où se donne à lire le résultat des travaux d'indexation des informaticiens de la cellule. Le logiciel Filing ayant la particularité d'enregistrer automatiquement la date et l'heure de toute intervention d'un opérateur, l'expert a conclu de l'examen des disquettes que *« la quasi-totalité des fichiers auraient été créés avant le 25 octobre 1985, et tous au plus tard le 21 mars 1986 »*. Ce constat exclut l'hypothèse de manipulations ultérieures.

La pièce à conviction la plus accablante pour la cellule est le fichier « Hermès ». Il s'agit d'un des trois annuaires dont la fonction était de recenser les demandes d'écoutes formulées par les hommes de l'Elysée. Chaque fiche précise la *« date de la demande »* et la *« date de radiation »*, le nom de code attribué à l'écouté, puis son identité véritable (*« nom de la cible »*), son adresse, son numéro de téléphone, sa profession et, enfin, le *« motif »* de l'écoute et le nom du *« demandeur »* du branchement. Il apparaît ainsi que le téléphone du domicile de notre collaborateur Edwy Plenel (nom de code : « Benet ») fut surveillé à compter du 16 avril 1985, surveillance qui fut prolongée le 9 octobre suivant. Pour éviter que le nom du journaliste apparaisse sur la demande, l'écoute fut établie au nom de sa compagne, Nicole Benoit-Lapierre, avec pour *« motif »* : *« trafic d'armes »*... A la rubrique *« demandeur »*, la fiche indique : *« Christian Prouteau »*.

Selon le fichier « Hermès », l'ancien chef du GIGN était le plus assidu dans les demandes : sur 117 écoutes recensées, visant 89 personnes (certaines ayant droit à plusieurs branchements), il en a réclamé 63. Suivent les autres collaborateurs de la cellule : le commissaire des RG Jean Orluc (19 demandes), le commissaire de la DST Pierre-Yves Gilleron et l'inpecteur des RG Michel Tissier (9 demandes chacun), l'inspecteur Dominique Mangin (6), le lieutenant-colonel Jean-Louis Esquivié (5), l'inspecteur des RG Pierre-Marc Uitjos (4). Figurent aussi, pour les écoutes les plus anciennes, car ils quittèrent la cellule fin 1983, le capitaine Paul Barril (2 demandes) et l'équipe du commissaire Charles Pellegrini (3 demandes).

Parmi les demandes recensées, on remarque notre collaborateur Georges Marion (*« code : Bout »*, *« motif : sécurité président de la République »*, *« demandeur : Pierre-Yves Gilleron »*) ; l'inspecteur de police Gilles Kaehlin (*« code : Kilo »*, *« motif : trafic d'armes »*, *« demandeurs : Jean Orluc – Michel Tissier »* – ses propres collègues des RG, qui prirent le soin d'indiquer à la rubrique *« profession »* : *« en cours de vérification »*) ; l'ancien membre du SAC Gilbert Le Cavelier, devenu journaliste (*« code : Lannion »*, *« profession : écrivain »*, *« demandeur : Jean Orluc »*) ; l'ancien gendarme Pierre Massée, alors proche de Paul Barril (*« code : Mas »*, *« motif : trafic d'armes extrême droite »*, *« demandeur : Michel Tissier »*). On retrouve également, mais accompagnés de l'identité des demandeurs, des écoutés déjà évoqués depuis le début de cette affaire : l'actrice Carole Bouquet (*« motif : sécurité personnalités de la défense »*, *« demandeur : Christian Prouteau »*) ; le dirigeant du CDS François Froment-Meurice (*« motif : trafic d'armes »*, *« demandeur : Christian Prouteau »*) ; et plusieurs protagonistes de l'affaire des Irlandais de Vincennes, dont l'avocat Antoine Comte et l'informateur Bernard Jégat.

Le dossier « Kidnapping »

« Débile », « Fou », « Fébrile », « Fabulateur »... Tels furent quelques-uns des noms de code attribués aux nombreuses écoutes visant l'écrivain-provocateur Jean-Edern Hallier, auquel la cellule s'intéressa de près en 1984. Mais son principal surnom était « Kid » pour « Kidnapping », par référence au faux enlèvement qu'il avait organisé en 1982 contre lui-même. L'intérêt de la cellule pour M. Hallier visait à protéger l'intimité de François Mitterrand : l'écrivain menaçait de révéler *avant l'heure dans un pamphlet* l'existence de Mazarine, la fille adultérine du président. Pour faire pression sur Jean-Edern Hallier, la cellule n'hésita pas à violer la vie privée du Tout-Paris... Les disquettes remises au juge Valat contiennent ainsi un volumineux dossier « Kidnapping » recensant tous les noms apparus au détour des conversations de M. Hallier ou avec lesquels il fut en communication. Le résultat est un vertigineux bottin mondain où se retrouvent fichés un grand nombre d'écrivains, de journalistes, d'hommes politiques, voire de proches du président de la République. Tout à leur espionnite, les hommes de la cellule allèrent jusqu'à ficher des disparus – Louis Aragon, Pierre Mendès France –, ainsi qu'un personnage récemment rendu célèbre par une autre affaire d'écoutes : Didier Schuller...

LA VIE PRIVÉE DES « CIBLES »

Les libellés de toutes ces demandes sont vagues ou fantaisistes, à une seule exception près. Il s'agit de deux écoutes visant, fin 1985, le docteur Razah Raad, qui avait proposé de s'entremettre pour la libération des otages français au Liban. Sous le nom de code « Roi » et « Roi 2 », avec pour demandeur Christian Prouteau, les écoutes sont ainsi motivées : *« Surveillance confiée à la DST (Rovira) sur ordre de* [Louis] *Schweitzer, directeur du cabinet de Fabius* [alors premier ministre]. *»* Dans ce cas précis, la cellule semble avoir obtenu du Groupement interministériel de contrôle (GIC) la copie des écoutes réalisées sous le code « Rovira » par la DST, dans le cadre normal des écoutes administratives visées par le cabinet du premier ministre, qu'elle a ensuite rebaptisées « Roi ». *A contrario*, ce libellé minutieux discrédite les autres demandes, qui, à l'évidence, s'émancipaient des procédures habituelles.

Outre ce fichier « Hermès », les disquettes recèlent deux autres annuaires, intitulés « PAT » et « TPH ». Comportant à lui seul 801 fiches, le premier est un index de tous les noms mentionnés dans les écoutes réalisées sur l'écrivain Jean-Edern Hallier et son entourage, sous le nom générique d'affaire « Kidnapping ». Le second est un bottin téléphonique inversé – *« TPH »* pour *« téléphone »* –, où les entrées sont les numéros relevés lors d'écoutes et servant à identifier les proches des personnes qui en furent victimes. Quant aux 23 fichiers de comptes rendus d'écoutes, ils concernent, outre nos collaborateurs Georges Marion et Edwy Plenel, le journaliste de *L'Express* Xavier Rauffer, spécialiste du terrorisme et politiquement engagé à droite, Bernard Jégat, Gilbert Le Cavelier, Jean-Edern Hallier et ses relations, ainsi que plusieurs sociétés de sécurité et de gardiennage, etc.

La lecture de ces comptes rendus crée un sentiment de malaise. Inscrivant dans la mémoire de leurs ordinateurs des synthèses des écoutes pratiquées au GIC, les hommes de la cellule s'attachaient au moindre détail de la vie privée de leurs « cibles », cherchant sans doute d'éventuels moyens de pression. Les écoutes « Bout » et « Benet » sont de ce point de vue édifiantes : l'Elysée sait ainsi avec qui dînent Edwy Plenel et sa compagne, enregistre jusqu'au numéro de code des immeubles où résident ceux qui les invitent, retient les dates et lieux de leurs vacances, s'intéresse à leur famille. De même quand Georges Marion, appelant de l'extérieur, demande à son épouse de retrouver un renseignement sur son ordinateur personnel, le traitant de l'écoute se fait un devoir de noter pas à pas la procédure d'accès aux archives informatisées du journaliste.

Dans l'annuaire « TPH », on trouve cette précision à propos d'une écoute demandée le 6 mars 1986, quelques jours avant la défaite de la *gauche aux élections* législatives : *« Construit sous le pseudo Sierra, profession hommes d'affaires, dans le cadre du trafic d'armes. Cette construction n'a jamais été montée (changement de premier ministre). »* Le changement de majorité a en effet entraîné la fin du privilège de la cellule : elle n'eut plus accès à un contingent permanent de vingt lignes prises sur le lot d'écoutes attribuées au ministère de la défense. Deux ans plus tard, le 15 février 1988, selon le rapport d'expertise, une opération de sauvegarde était effectuée afin de copier sur cinq disquettes le contenu d'une partie de la mémoire de la cellule.

L'heure était alors aux disputes fratricides entre anciens mousquetaires de la présidence, déstabilisés par l'affaire des Irlandais de Vincennes. Tel est sans doute le contexte qui explique les « fuites » des compromettantes archives informatiques. Entendu par le juge Valat le 13 février, Pierre-Yves Gilleron n'a pas hésité à désigner Paul Barril comme le chef d'orchestre de cette campagne, suggérant au magistrat que la mystérieuse femme brune pourrait être l'une de ses collaboratrices. Il est vrai que M. Gilleron devait contre-attaquer : l'ancien commissaire de police avait dû auparavant reconnaître que les mentions manuscrites portées sur les disquettes étaient bien de sa main, tout en précisant qu'il ne répondait pas de leur contenu.

« Attendons de voir ce que ces disquettes contiennent à l'heure actuelle », déclara-t-il au magistrat. Tous les protagonistes ont jusqu'ici affirmé que les documents révélés au début de l'affaire des écoutes étaient des faux grossiers. Les plus de 5 000 pages versées au dossier d'instruction, accompagnées d'un rapport d'expertise très précis, rendent désormais peu crédible la thèse d'un maquillage ou d'une fabrication des preuves. M. Prouteau s'en tiendra-t-il à la ligne de défense qu'il adopta lors d'une audition, le 7 février 1994, renvoyant la responsabilité à l'échelon supérieur : *« Quand nous avions besoin de faire poser une écoute, nous nous adressions à Gilles Ménage »* ? Quant à l'ancien directeur du cabinet de M. Mitterrand, aujourd'hui à la tête d'EDF, il lui faudra expliquer pourquoi, dans le fichier « TPH », à la date du 30 mai 1985, l'écoute visant le député européen François Froment-Meurice, proche du garde des sceaux Pierre Méhaignerie, lui est attribuée en ces termes : *« Qui ? : Elysée (Ménage). »*

Hervé Gattegno

Deux ans d'instruction

1993

● **4 mars.** *Libération* publie seize comptes rendus informatisés de conversations téléphoniques, établissant que la ligne privée de notre collaborateur Edwy Plenel avait été placée en 1985 sur écoute par la cellule de l'Elysée. Huit jours plus tard, *Libération* publie également un listing informatique de cent quatorze demandes d'écoutes téléphoniques, formulées entre janvier 1983 et janvier 1986 et présentées comme des écoutes administratives, dépendant du gouvernement.

● **19 mars.** Après les plaintes avec constitution de partie civile déposées par *Le Monde*, Edwy Plenel et sa compagne, Nicole Lapierre, le parquet de Paris ouvre deux informations judiciaires contre X..., confiées au juge Jean-Paul Valat, pour atteinte à l'intimité de la vie privée, attentat à la liberté et à la Constitution, et forfaiture. D'autres personnes écoutées se constitueront aussi partie civile : Mᵉ Antoine Comte, avocat des Irlandais de Vincennes ; François Froment-Meurice, secrétaire général adjoint du CDS ; Joël Galipapa, ancien conseiller de Charles Pasqua ; Hervé Brusini, journaliste ; l'actrice Carole Bouquet ; et Paul Barril, ancien bras droit de Christian Prouteau.

1994

● **25 janvier.** Dans son rapport annuel, la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité affirme que la cellule de l'Elysée, qui *« bénéficiait depuis août 1982 d'un contingent de vingt lignes »* et d'un *« centre informatique depuis 1983 »*, a écouté des particuliers au prix de *« graves dysfonctionnements »*.

● **8 décembre.** Le juge Valat met en examen, pour atteinte à l'intimité de la vie privée, le président d'EDF Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet du président de la République, le préfet Christian Prouteau, ancien chef de la cellule, le général de gendarmerie Jean-Louis Esquivié, le capitaine de gendarmerie Pierre-Yves Guézou et l'ancien commissaire de la DST Pierre-Yves Gilleron.

● **12 décembre.** Le capitaine Guézou se suicide à son domicile. Habilité au Groupement interministériel de contrôle (GIC), où s'effectuent les écoutes administratives, il était chargé, au sein de la cellule, de récupérer quotidiennement les comptes rendus des conversations écoutées.

Le bottin téléphonique du cabinet noir

DE TOUS les fichiers informatiques de la cellule de l'Elysée, c'est sans doute le plus intriguant. Son nom : « I-TPH », où « TPH » est l'abréviation de « téléphone ». Il s'agit en effet, ainsi que l'explique l'expert commis par le juge d'instruction, d'*« un annuaire téléphonique « inversé », c'est-à-dire que l'on y accède, non pas à partir d'un nom, mais à partir d'un numéro de téléphone »*. Chaque fiche comporte les rubriques suivantes : *« Numéro ; nom ; prénom ; adresse ; qui ? ; date. »* Il y en a au total 1 025, ce qui fait de *« TPH »* le plus volumineux des fichiers pour le nombre de fiches saisies. Ces fiches correspondent à trois types de recension dans la mémoire informatique du « cabinet noir » élyséen.

Il y a d'abord l'identification et la conservation par des membres de la cellule ou des secrétaires de celle-ci de numéros de téléphone : dans ce cas, une fois les autres rubriques dûment remplies, la rubrique *« qui ? »* indique simplement *« Elysée »*, suivi parfois de la mention, entre parenthèses, du prénom ou du surnom de l'opérateur ou de l'opératrice (*« Michel »*, *« Patricia »*, *« Pyves »*, *« Marie-Pierre »*, *« Eliane »*, *« Pierre-Marc »*, etc.). Aucun commentaire n'accompagne cette catégorie de numéros de téléphone qui mêle d'honorables particuliers et des administrations publiques.

Il y a ensuite la mise en mémoire des numéros de personnes ou de lieux qui ont été « construits », c'est-à-dire placés sur écoute. Dans ce cas, la rubrique *« qui ? »* propose plusieurs variantes : elle peut rester vierge, attribuer précisément la demande d'écoute à un responsable élyséen – ainsi « Elysée (Ménage) » pour le CDS François Froment-Meurice –, ou encore indiquer le nom de code de l'« écouté » principal auquel se rattache une écoute secondaire. Ce type de fiches comporte souvent des précisions sur la « cible » : outre son nom de code, une brève notice biographique, ses contacts et relations, sa vie privée, etc.

Il y a enfin l'identification, à partir de leurs numéros de téléphone, de personnes apparues au fil des conversations écoutées. C'est ainsi que, par centaines, des hommes et des femmes se sont retrouvés fichés à la présidence de la République parce que leur chemin avait fortuitement croisé celui d'une des « cibles » placées sur écoutes. Dans ce cas, la rubrique *« qui ? »* renvoie au nom de code de l'individu écouté. Fréquemment, des commentaires complètent la sécheresse des rubriques. Aussi, plus que d'autres, ces fiches laissent-elles entrevoir les penchants de la cellule pour la basse police : parfois, le domicile de ces personnes a été repéré, y compris quand il s'agit simplement d'un parent ou d'une employée de maison d'un des « écoutés ».

A titre d'exemple, les dizaines de fiches créées en relation avec l'écoute « Benet », visant notre collaborateur Edwy Plenel sur la ligne téléphonique de sa compagne, Nicole Benoit-Lapierre, concernent aussi bien leurs amis que les relations professionnelles du journaliste. C'est ainsi que le compagnon de la Libération Georges Guingouin – sur lequel Edwy Plenel écrira en 1985 un article – côtoie des proches, des sociologues, des journalistes – notamment du *Monde* –, des avocats, la femme de ménage, le médecin de la famille, voire même quelques parents d'amis d'Eric Benoit, fils de Nicole Lapierre. Datée du 5 août 1985, la fiche concernant ce dernier est à l'évidence le résultat d'un repérage sur son domicile. Figurant au nom de la précédente occupante des lieux, elle est accompagnée du commentaire suivant : *« Cette dame est DcD* [décédée]. *Le logement a été repris par Benet et prêté au fils de Benoit-Lapierre Nicole qui se prénomme Eric. Il y vit en concubinage. Il effectue des études de médecine. »*

Dans le même registre, les écoutes « Laon », nom de code de Bernard Jégat, informateur du capitaine Barril dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, ont entraîné le fichage aussi minutieux que bureaucratique du Moulin d'Andé (Eure), refuge connu du monde intellectuel parisien, du siège du quotidien *Libération*, de l'écrivain Pierre Péan, ou encore de l'avocate Christine Courrégé. La fiche de celle-ci est ainsi complétée : *« Avocate faisant partie du cabinet d'avocats de Dumas* [Roland Dumas, alors ministre], *contactée par Laon mais non agréée. Son numéro personnel est le* [...] *»*

Quelques rares politiques figurent également dans ce « bottin noir », dont les noms ont été glanés au fil des conversations écoutées : l'UDF François d'Aubert, les RPR Charles Pasqua et Patrick Devedjian, l'écologiste Brice Lalonde... Telle fiche est établie au nom d'une jeune femme présentée comme la *« maîtresse »* d'un policier, avec la précision que ce dernier demeure au domicile de celle-ci. Telle autre enregistre les coordonnées d'une boutique parisienne, en précisant que la *« concubine »* d'une personne écoutée s'y *« procure de la drogue »*.

Intrusions dans la vie privée et curiosités malsaines semblent ici aller de soi. Tout comme l'impunité. C'est ainsi que la cellule de l'Elysée ne s'interdit pas d'enregistrer des fiches au nom de proches du président de la République. Le publicitaire Jacques Pilhan est donc mis en mémoire informatique, en relation avec l'écoute *« Notre »* (l'ex-avocat Pierre Novat), avec ce commentaire : *« Pilhan est conseiller audiovisuel du Président. »* Pis – et se passant de commentaire –, cette fiche au nom de Laurent Fabius, datée du 18 décembre 1985, alors qu'il est premier ministre, rapportée à l'écoute « Benet », accompagnée de la précision suivante : *« Son épouse née Castro est juive gréco-turque née au Mexique, naturalisée française. Elle est en contact avec Benet et Bout* [notre collaborateur Georges Marion, également écouté]. *»*

H. G.

Michel Noir choisit d'exposer sa vie familiale

Au quatrième jour de l'audience, le maire de Lyon n'a pas hésité à produire des lettres de sa fille pour contrer les attaques de son gendre, Pierre Botton

Michel Noir a repris l'offensive, vendredi 17 février, lors du quatrième jour de l'audience du procès Botton, son gendre. Face à celui qui affirme avoir financé *« l'ascension politique »* de l'ancien ministre du commerce extérieur du gouvernement Chirac de la première cohabitation, le maire de Lyon a engagé la bataille des sentiments en faisant produire par son avocat des lettres de sa fille. Le maire de Lyon a de nouveau accusé Pierre Botton d'avoir réclamé une commission sur les marchés publics de la ville. M. Noir a critiqué le juge Philippe Courroye, protestant contre la « mauvaise foi » dont l'accuse le magistrat instructeur dans l'ordonnance de renvoi. Pour sa part, M. Botton a assuré que son beau-père savait que les caisses de la société Vivien étaient ponctionnées. Il a également mis en cause Michel Charasse, ancien ministre du budget.

LYON
de notre envoyé spécial

Voilà, c'est fait : Lyon sait tout. La face cachée de ses tourments officiels, le privé dans l'ombre du public. Appelé à la barre, vendredi 17 février, Michel Noir a levé le voile de pudeur que la cité s'était efforcée de maintenir, des années durant. Depuis le début de l'audience, lundi 13 février, Pierre Botton avait mobilisé la scène, répétant comment il avait financé, via ses sociétés, *« l'ascension politique »* de son beau-père (*Le Monde* du 17 février). Il avait ciblé ses attaques, au risque de lasser un président du tribunal qui entendait, affirmait-il, *« laisser de côté la dimension affective »*. Vendredi, M. Botton n'a pas senti que le vent tournait. Il a d'abord tenu la vedette, assénant ses formules comme autant de slogans publicitaires. En maître d'illusion qu'il est resté, il s'est évertué à rendre coup pour coup, pour bien souligner qu'il avait de la mémoire et des dossiers. C'est ainsi que Michel Charasse, ancien ministre du budget, fut gravement mis en cause pour s'être jadis livré, selon M. Botton, à d'obscures manoeuvres sur des contrôles fiscaux.

L'avocat de Michel Charasse, Me Gilles-Jean Portejoie, a réagi vendredi à la mise en cause de l'ancien ministre socialiste en rappelant, dans un communiqué, que son client avait *« reconnu avoir rencontré (...), à deux ou trois reprises, Patrick Poivre d'Arvor pour le mettre en garde et lui signaler que « Botton parlait beaucoup et essayait de mouiller les personnalités qu'il connaissait »... »*. L'avocat rappelle que Pierre Botton a été condamné pour diffamation en mars 1994 pour avoir déclaré que le dossier fiscal de sa société, la SA Vivien, avait été transmis à la justice *« pour des motifs politiques et pour être agréable à Bernard Tapie »*.

Jusque-là, Michel Noir s'était tu. Ses avocats avaient lutté en son nom, en artilleurs zélés, jouant des lois et du verbe, de la forme et du fond. En milieu d'après-midi, le maire de Lyon allait pourtant sortir de sa réserve et risquer une première riposte sur un terrain de connaissance : la politique. D'une voix tonique, bien plus déterminée que les jours précédents, il consentit quelques mérites professionnels à M. Botton : *« Il s'était acquitté remarquablement de son travail de directeur de campagne lors des municipales de 1989. »* Il confia aussi qu'il avait été son *« ami »* et, bien sûr, un *« membre de la famille »* pour lequel il avait éprouvé une *« sincère affection »*. Mais il précisa aussi que cette fameuse *« ascension »* ne devait rien, ou pas grand-chose, au « faiseur de maire » : *« J'existais politiquement avant Pierre Botton ; ce n'est pas lui qui m'a présenté des journalistes, il ne faut pas inverser les rôles. »*

L'audience, on le sentait bien, risquait de prendre vilaine tournure. Le président Perrin, tout à son inventaire des entourloupes comptables, n'y pouvait rien. Pierre Botton commençait à faiblir, le visage crispé, l'émotion aux yeux. Michel Noir, debout à sa droite, en était encore à la mise en jambes, tel un boxeur d'expérience qui, après avoir laissé son rival s'essouffler, daignerait enfin livrer le combat. Il semblait juste attendre le moment propice pour engager la bataille des sentiments. Sans le vouloir, son gendre lui offrit l'occasion d'un assaut lorsqu'il revint sur son incarcération, au cours de l'hiver 1992-1993. *« A aucun moment, il n'y eut un message de courage, d'amitié ou d'affection »*, regretta-t-il à propos de M. Noir.

En aiguillant le débat dans cette direction, M. Botton venait d'ouvrir à son adversaire la voie de la revanche. Celui-ci s'y engouffra presque avec soulagement. *« Un soir, après les élections de 1989, Pierre m'a dit : « On est riches ! ». Il voulait une commission sur tous les marchés publics de la ville et 5 millions de francs par an en reconnaissance de son travail. Je l'ai viré de mon bureau. Le lundi suivant, il m'a téléphoné et m'a dit qu'il quitterait Anne-Valérie, ma fille, si je n'acceptais pas. J'ai répondu que c'était monstrueux. »*

« JE SUIS LA FILLE DE MON PÈRE »

La salle écoutait son maire. Le président se tassait sur son siège. La greffière contemplait les boiseries. Le procès venait de changer de cap. Il virait au drame familial, au triste déballage des douleurs enfouies. Pierre Botton, théâtral, se retourna vers son beau-père. *« Je n'ai jamais réclamé quoi que ce soit ! »*, lui lança-t-il en le foudroyant du regard. Mais M. Noir réitéra ses accusations, parlant d'un *« chantage à la rupture »* avec sa fille. Quand le président lui fit remarquer que cette dernière, interrogée lors de l'instruction, n'avait pas mentionné une éventuelle séparation, le maire de Lyon insista : *« Sur l'honneur, c'est vrai, je l'affirme, je l'ai vécu. »* Et Pierre Botton de s'écrier : *« Michel, si tu veux me regarder dans les yeux, tu sais que c'est faux ! Pendant mon incarcération, tu as laissé tomber ta fille ! »*

Le président Perrin eut beau tenter un rappel à l'ordre, l'engrenage vengeances-confidences était en route. Au piège de l'intimité, Michel Noir était même décidé à aller plus avant encore. Il produisit des lettres rédigées en 1989 par sa fille au moment où, selon lui, elle projetait de se suicider alors qu'elle venait d'avoir un enfant. L'un des défenseurs de M. Noir lut quelques lignes destinées à l'époque à son mari, M. Botton. *« Ma décision est égoïste mais tu nous as laissés sur le trottoir. J'ai un défaut : je suis la fille de mon père, mais tu le savais avant. »* Interrogé sur le fait qu'il ait attendu le procès pour révéler l'existence de ces écrits attestant une rupture, M. Noir répondit qu'il avait longuement hésité, en accord avec son épouse. Il précisa toutefois qu'il en avait informé le juge d'instruction, Philippe Courroye, en lui demandant de ne pas le mentionner dans la procédure.

Il fallut un bon moment pour que l'assistance encaisse le coup. Le président, un brin groggy, s'y employa en dressant l'inventaire scrupuleux des faits reprochés à l'ancien ministre du commerce extérieur. Ce retour au concret permit à M. Botton de recouvrer un semblant de pugnacité. A chaque facture d'hôtel, de voyage ou de costume, il affirma que son beau-père savait que ces dépenses étaient ponctionnées sur les caisses de la société Vivien. Or, M. Noir trouva une réponse argumentée à chacune de ces accusations. *« Je ne savais pas que Pierre passait ces dépenses sur les comptes de ces sociétés »*, finit-il par déclarer.

Le maire de Lyon expliqua aussi que c'est pour *« calmer »* son gendre et sauver le jeune couple qu'il avait finalement accepté de rédiger, sous la dictée de Pierre Botton, un document en date du 12 avril 1989. Cette « convention de remboursement », répertoriant les dépenses de M. Botton au profit de M. Noir (*Le Monde* du 14 février), fit d'ailleurs l'objet d'un long débat devant le tribunal, l'ancien ministre indiquant qu'elle n'avait aucune valeur, ce dont a toujours douté le magistrat instructeur.

M. Noir, qui avait préparé son affaire avec minutie, voulait visiblement que cette journée reste la sienne et elle le resta. Il put même s'en prendre au juge Courroye, dans une charge finale : *« Dans son ordonnance de renvoi, il estime que je suis de mauvaise foi. Je suis scandalisé. Mon honneur est en cause et j'ai le droit de réagir. »* Une réaction si virulente qu'elle obligea le président Perrin à conclure cette ultime prestation par un rappel bienvenu : *« Le tribunal jugera dans la sérénité. »*

Philippe Broussard

Patrick Poivre d'Arvor, prisonnier de son personnage

LYON
de notre envoyé spécial

Une petite phrase, même banale, suffit parfois à relancer un procès. Ainsi, quand le président Jean-François Perrin demanda simplement, courtois comme homme de loi : *« Monsieur Poivre d'Arvor, vous voulez venir ? »*, l'audience prit, vendredi 17 février, une tout autre dimension. Oubliés les débats de la veille, l'écheveau des sociétés de la nébuleuse Botton... Chacun, dans la salle, attendait ce moment avec une impatience de téléspectateur. Poursuivi pour recel d'abus de biens sociaux, « PPDA » allait enfin passer de l'écran au tribunal, raconter comment il avait pu voyager et festoyer aux frais de son ami sans se soucier de l'origine de l'argent ainsi déboursé.

Le présentateur vedette de TF 1 s'avança, debout face à ses juges, dos à la salle. Seules une dizaine de personnes, les magistrats et les dessinateurs de presse, pouvaient vraiment voir son visage. Les autres, journalistes, avocats et spectateurs, devaient se contenter de ses épaules, légèrement voûtées, et de sa voix, amplifiée par les haut-parleurs. Une voix si familière, cependant, qu'elle suffisait à tous pour deviner l'homme, son regard, ses réactions. « PPDA » était bien là, prévenu de chair et d'os, prisonnier de son personnage.

Devant lui, à hauteur de parole, se trouvait une boîte grise surmontée d'un micro, comme dans ces jeux télévisés où le candidat doit presser le bouton pour répondre à l'animateur. Dès qu'il appuyait sur ledit bouton, une petite lumière rouge s'allumait. Alors, en un réflexe d'homme d'image, il donnait l'impression de reprendre l'antenne. La salle ne pouvait s'empêcher de l'imaginer plein cadre, les yeux dans les yeux, comme à la maison. Elle faisait silence, aussi attentive qu'une régie sous tension un soir d'Audimat record.

« SI J'AVAIS EU UN DOUTE, J'AURAIS ARRÊTÉ »

En fait, il avait surtout une remarque à confier, qu'il glissa en début d'intervention, conscient de son effet. Elle concernait Michel Charasse, l'ancien ministre du budget, dont il souligna la constante volonté de *« mouiller des gens »*. *« Il aimait faire savoir qu'il détenait sur son bureau des dossiers qui étaient de véritables bombes concernant les personnalités de l'audiovisuel. »*

Le reste, ses explications sur les largesses de l'ami Botton, fut moins incisif. « PPDA », profil bas, reconnut presque tous les voyages et les repas incriminés, mais il argua de sa bonne foi. *« J'avais avec Pierre des relations d'amitié ; c'était un homme chaleureux, extraordinairement serviable. Je ne savais pas que tout était facturé sur ses sociétés. Si j'avais eu un doute, j'aurais arrêté. Vous savez, j'ai vu des confrères prestigieux à sa table... Je crois savoir ce qu'est la déontologie dans mon métier. Pierre ne demandait rien par rapport à TF 1. La seule fois où il l'a fait, j'ai refusé. Jamais il n'y a eu de contrepartie à l'antenne. »* Des propos confirmés par Michel Noir : *« En aucune manière nous ne nous sentions liés à une chaîne plutôt qu'à une autre. »*

Après un accrochage en début d'interrogatoire (M. Botton reprochant au journaliste de l'avoir quelque peu *« lâché »* au moment de son incarcération), tout est en fait rentré dans l'ordre à la barre. L'homme d'affaires a même paru gêné au moment de confirmer, à la demande du président, ce qu'il avait déclaré à l'instruction, à savoir que le présentateur *« ne pouvait pas ignorer »* l'origine des fonds dépensés. *« Pierre était un ami, il reste un ami dans toutes les circonstances qu'il traverse »*, a tenu à préciser « PPDA ».

Ph. Br.

Les défenseurs des animaux de boucherie tentent de mobiliser l'opinion

LES FRANÇAIS prendront-ils à leur tour fait et cause pour le veau ? Le débat sur les conditions de transport et d'élevage des animaux de boucherie, qui agite l'Angleterre depuis plus d'un mois, semble gagner l'Hexagone : une première manifestation devait avoir lieu samedi 18 février à Cherbourg, trois jours après que Brigitte Bardot eut remis une pétition au ministre de l'agriculture, Jean Puech. Ce dernier a déclaré espérer un *« débat conclusif »* sur ce thème lors du conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles, les 20 et 21 février.

« Tout cela ne sera qu'un feu de paille. Les Français ne sont pas preneurs, répond, tout de go, Jean-Claude Nouët, président de la Ligue française des droits de l'animal. *Par rapport aux Anglo-Saxons, nous sommes très en retard... »* Cela fait maintenant quinze ans que M. Nouët tente, presque infructueusement, de sensibiliser les Français aux conditions *« scandaleuses »* de l'élevage en batterie. *« Un veau vit 105 jours dans un espace de 1,20 m sur 80 cm, où très rapidement il ne peut même plus se coucher. Nous le tolérons parce que seuls comptent le steak dans l'assiette et le prix. Le reste, on ne veut pas savoir. »* Aux dires des grandes associations françaises de défense des animaux, le *« reste »* est considéré chez nous comme une fatalité, et fait encore figure de tabou.

« Nous préférons que l'on nous cache la réalité, estime Colette Méchin, ethnologue. *Les abattoirs ont été rejetés hors des centres-villes, et le conditionnement de la viande est tel (absence des têtes, parcellisation...) que l'animal qu'il y a derrière disparaît. » « Quand on achète une côtelette, on a envie d'oublier qu'à l'origine, c'était un petit agneau, pas très éloigné du chien que l'on cajole »*, résume clairement Florence Burgat, docteur en philosophie et auteur d'un ouvrage sur l'animal de consommation, à paraître dans la collection « Que sais-je ». Car si l'on accorde un intérêt certain au sort des chiens et des chats, le milliard d'animaux de consommation abattus en France chaque année, selon les chiffres de Mme Burgat, n'émeut absolument pas. *« Ces animaux ne sont considérés que comme de la viande sur pieds. »*

« VIANDES DE LA SOUFFRANCE »

Jacqueline Faucher, présidente de la SPA (Société protectrice des animaux), constate bien que courriers et appels téléphoniques affluent quand sont diffusées des images choquantes, *« mais de là à y penser longtemps après, et surtout à refuser ces viandes de la souffrance, la marge est grande ! On se dit qu'au final, ces bêtes sont faites pour être tuées »*. De façon générale, selon elle, le respect de l'animal est bien plus grand en Scandinavie, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, où les associations de défense font le plein. La SPA compte ainsi 40 000 membres, contre 80 000 pour la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA) anglaise, qui peut également se prévaloir d'un fichier de 500 000 sympathisants actifs.

Cette relative indifférence au sort de l'animal serait, aux dires des sociologues et des historiens, profondément ancrée dans la culture française. Terre de tradition chrétienne, qui affirme la primauté de l'Homme sur les animaux (dans la Genèse, Dieu commande à Adam et Eve de *« soumettre toute bête qui remue sur terre »*), la France est également le pays de Descartes et de l'animal-machine. Du coup, le code civil français a rangé l'animal au chapitre des « biens meubles ». Une réalité qui scandalise le professeur Nouët : *« Il y a quelques années, un chef de gare a laissé quatre jours des chevaux sans eau ni nourriture sur une voie de garage. Beaucoup sont morts. Mais la SNCF n'était pas attaquable, puisque c'était un wagon de « marchandises »... »* A cela s'ajoute que la France était, il y a peu, une nation de paysans qui, à en croire Colette Méchin, *« entretenaient avec leurs animaux des relations très ambiguës. Ils les élevaient avec soin mais s'en débarrassaient sans vergogne dès qu'ils étaient bons à manger. D'un coup, l'animal était dépersonnalisé »*.

C'est que l'alimentation, surtout carnée, n'est pas prise en France à la légère. *« La viande rouge est toujours censée donner une santé éclatante »*, poursuit Mme Méchin. Les restaurants végétariens sont d'autant plus rares que la consommation de viande relève de la norme sociale. *« Lorsqu'on la refuse, on fait un affront à la maîtresse de maison et l'on passe pour celui qui rejette le plaisir »*, ajoute Florence Burgat. Très carnivores, les Français engloutissent 50,1 kilos de viande par personne et par an, selon une étude récente de l'institut londonien Euromonitor. Au sein des plus grands pays industrialisés, ils ne sont devancés que par les Américains (74,2 kilos), les Italiens (61,7 kilos) et les Espagnols (55,2 kilos).

Aussi, les associations de défense des droits de l'animal envisagent-elles désormais de faire jouer la corde gastronomique et consumériste. Puisque les Français aiment tant la viande, *« expliquons-leur que les animaux maltraités donnent des viandes de mauvaise qualité*, suggère M. Nouët. *Des viandes qui n'ont plus de goût lorsque l'animal a été élevé en batterie, ou des viandes qui se liquéfient à la cuisson, quand la bête a connu un grand stress »*. Bref, il s'agirait, pour être entendu en France, de s'adresser davantage au ventre qu'au cœur.

Pascale Krémer

■ AFFAIRE SCHULLER : les syndicats de magistrats ont appelé, vendredi 17 février, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, à réagir avec vigueur contre les propos de Patrick Balkany, député RPR des Hauts-de-Seine et maire de Levallois-Perret, qui avait estimé dans *Le Parisien* qu'entre M. Schuller et le juge Halphen « [il] *ne savait pas lequel risquait le plus la prison* » (*Le Monde* du 18 février). Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), lui demande de mettre fin *« à ses manœuvres de déstabilisation de l'institution judiciaire »*. L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), estime que *« le ministre doit réagir puisque les magistrats visés par ces propos excessifs sont tenus au silence »*. L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), demande des poursuites *« immédiates et exemplaires »* contre M. Balkany. L'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), *« demande solennellement au garde des sceaux d'intervenir »*.

■ ABUS DE BIENS SOCIAUX : Jean-Yves Cozan, député (CDS) et vice-président du conseil général du Finistère comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Quimper, le 16 mars, pour *« abus de biens sociaux, faux et usage de faux et abus de confiance »* dans une affaire concernant la gestion de trois organismes dont il est le président : la Société d'aménagement du Finistère (SAFI), le parc naturel régional d'Armorique et l'association culturelle de l'abbaye de Daoulas. Selon une enquête préliminaire de la PJ de Rennes, l'affaire porterait sur près d'un million de francs. – (Corresp.)

■ URBA : les avocats d'Henri Emmanuelli et d'André Laignel ont annoncé, vendredi 17 février, leur intention de se pourvoir en cassation à la suite de l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, renvoyant les deux anciens trésoriers du Parti socialiste en correctionnelle pour complicité de trafic d'influence dans l'affaire Urba Marseille.

■ JUSTICE : François Besse, l'ancien lieutenant de Jacques Mesrine, a été mis en examen, vendredi 17 février, à Angoulême, *« pour association de malfaiteurs en vue d'un crime, contrefaçon de documents administratifs, détention d'armes et de munitions et détention de stupéfiants »*. Il est notamment soupçonné d'avoir participé à deux attaques à main armée avec prise d'otages à Cognac (Charente), en janvier et avril 1994.

■ VATICAN : le pape a reçu le premier évêque anglican converti au catholicisme, vendredi 17 juin. Mgr Graham Leonard est l'ancien archevêque de Londres, redevenu simple prêtre de l'Eglise catholique. Environ deux cents prêtres anglicans ont ainsi demandé à devenir catholiques, après la décision historique du synode anglican, en 1992, d'admettre le sacerdoce féminin. Ils devraient être ordonnés prêtres à nouveau et leurs motivations examinées. La plupart sont mariés, alors que Rome n'admet le prêtre marié que dans l'Eglise catholique de rite oriental. Mais jamais aucun évêque catholique ne peut être marié. C'est pourquoi Graham Leonard a dû redevenir prêtre.

Le tennis féminin refuse d'être parrainé par Tampax

Malgré ses difficultés financières, le circuit professionnel des joueuses ne veut pas porter les couleurs d'une marque de serviettes hygiéniques moyennant 10 millions de dollars et charge IMG de lui trouver un commanditaire

DEPUIS LA RUPTURE, en 1993, avec son ancien commanditaire, la firme agroalimentaire Kraft General Food, le circuit du tennis professionnel féminin (WTA Tour) ne fait pas mystère de son pressant besoin d'argent. Il s'est pourtant offert, jeudi 16 février, le luxe de refuser 10 millions de dollars et un partenariat de trois ans avec Tambrands, le manufacturier américain des produits d'hygiène féminine Tampax.

La situation financière est pourtant préoccupante. Toute la saison 1994, Advantage International – qui gère les intérêts de joueurs et organise quelques tournois – s'est évertué à la demande du WTA Tour à amadouer les sponsors. Mais le « silence » de Monica Seles, l'arrestation de Jennifer Capriati en possession de stupéfiants ou la mauvaise forme de Steffi Graf décourageaient les meilleures volontés. Au second semestre 1994, des discussions très avancées avec Coca-Cola ou Diner's Club ont tourné court. Jeudi, le dernier atout d'Advantage, Tambrands, a été jugé trop *« marqué »*. Tampax ferait figure de *« repoussoir »*.

« Nous cherchons plusieurs sponsors, explique Anne Person Worcester, directrice exécutive du WTA Tour depuis l'automne. *Nombre de sociétés multinationales auraient pu devenir des partenaires fantastiques pour nous grâce à des produits à distribution globale, mais seule l'image compte. Un sondage auprès des différents protagonistes de notre circuit a révélé qu'une association avec Tambrands, et ce que ça représente, risque de décourager d'autres sponsors potentiels ou existants et, par là même, de décourager des chaînes de télévision de diffuser nos événements. Nous ne pouvions pas prendre le risque de perdre, contre 10 millions de dollars, les 35 millions de primes, ou même la moitié, provenant des sponsors de nos tournois. »*

« Remercié », Advantage International regrettait amèrement jeudi, dans les colonnes du *New York Times*, la décision du WTA Tour. *« Le tennis féminin avait l'occasion de faire preuve d'avant-gardisme*, a déclaré Harlan Stone, vice-président exécutif d'Advantage, responsable de l'essentiel des négociations. *Il choisit d'être un suiveur plutôt qu'un leader... »* Chez Tambrands, dans l'Etat de New York, on reste discret mais incrédule. *« Il y a eu environ deux semaines de discussions passionnées*, affirme Bruce Garren, porte-parole de la société. *J'ignore les derniers chiffres avancés, mais il est dommage que rien ne se soit concrétisé. Nous avons, de par la nature de nos produits, une tradition d'engagement dans le sport féminin. »* Mais même si elle est prompte à évoquer la globalité de son affaire – *« 60 tournois dans 22 pays »* – la directrice de la WTA n'adhère pas à la politique cosmopolite ni à la mission poursuivies par Tambrands.

L'ARRIVÉE D'IMG

« Advantage est persuadé qu'en choisissant Tampax nous aurions frappé un grand coup, rétorque-t-elle. *A chacun son opinion, mais comment déterminer la part d'objectivité lorsqu'une « commission » sanctionne la conclusion d'un contrat. De plus, le rôle du tennis féminin n'est pas d'aider le public à mieux accepter les produits d'hygiène féminine. Pour l'instant, assurons la promotion de notre sport et de nos joueuses dans le monde. »* Pourtant, selon Harlan Stone, les représentants de Tambrands étaient disposés à rester discrets, n'exigeant pas, contrairement aux rumeurs, que le circuit féminin soit rebaptisé « Tampax Tour ».

Une telle dénomination n'écorcherait d'ailleurs pas les oreilles de la récente championne d'Australie, la Française Mary Pierce, qui vote tout de même une prudente confiance aux instances dirigeantes : *« Personnellement, l'association avec Tampax ne m'aurait pas gênée du tout, mais il faut penser au public, aux jeunes spectateurs que ça aurait pu mettre mal à l'aise. »*

Patrick Proisy, représentant d'IMG et directeur de l'Open Gaz de France, renchérit : *« Il y a des produits plus nobles, le mot Tampax est trop* hard *et presque trop vieux pour qu'il ne fasse pas fuir. J'en ai discuté avec la plupart des directeurs de tournois étrangers, qui pensaient la même chose. »* Advantage sur la touche, Tampax écarté, c'est, curieusement, la firme de l'américain Mark McCormak, IMG – dont une faction pensait, lors des Internationaux des Etats-Unis 1994, régler la situation chaotique du tennis féminin en montant un circuit parallèle, – qui vole à la rescousse du WTA Tour.

On jure que les deux événements ne sont pas liés, mais c'est également jeudi que le groupe tentaculaire a été nommé *« représentant exclusif du marketing et des droits de télévision du WTA Tour jusqu'en 1999 »*. Une logique bien naturelle. *« Supporters depuis plus de vingt ans du tennis féminin, nous avons décidé de leur apporter une bouffée d'oxygène grâce à des garanties financières*, affirme Proisy. *Nous ne cherchons pas à acheter les décisions de la WTA Tour. C'est un pari financier qui traduit notre confiance en l'avenir du tennis féminin. »* Avec IMG pour agent – un rôle déjà assumé auprès du circuit masculin il y a une dizaine d'années – les dames de la balle jaune se sentent momentanément à l'abri.

Patricia Jolly

« France 3 » s'incline face à « Team-New-Zeland »

France 3, barré par Marc Pajot, a subi une nouvelle défaite vendredi 17 février, lors de la deuxième régate du troisième tour de la Coupe Louis-Vuitton, éliminatoire des challengers de la Coupe de l'America à la voile disputée à San-Diego. *France 3*, battu mercredi 15 février par *Sydney 95*, a été devancé vendredi de 1 min 39 sec par *Team-New-Zeland*, le bateau néo-zélandais, qui reste ainsi invaincu sur l'eau depuis le début de la compétition, ayant enregistré une seule défaite sur tapis vert, c'est-à-dire sur arbitrage après réclamation d'un concurrent. Après avoir franchi la ligne de départ avec trois secondes d'avance, les Néo-Zélandais menaient de deux petites longueurs sur les Français lors du premier croisement entre les deux bateaux. Dans les conditions typiques de San-Diego (beau temps, petite houle, vent stable de 8-10 nœuds), le bateau noir enroulait la première marque 35 secondes avant les Français et n'allait plus jamais être inquiété, remportant une victoire incontestable qui assoit un peu plus son rang de favori de la Coupe Louis-Vuitton.

DÉPÊCHES

■ **RUGBY : Le comité directeur a repoussé les sanctions éventuelles contre Laurent Cabannes jusqu'à la fin du Tournoi.** C'est finalement la Commission de la charte du haut niveau qui décidera du sort du troisième ligne du Racing et de l'équipe de France, ainsi que decelui de son coéquipier Laurent Bénézech. Les deux joueurs avaient vivement critiqué, dans *Le Journal du dimanche*, la nouvelle formule du championnat, qui rassemble quarante clubs répartis en quatre poules. Ils avaient mis en cause sa capacité à dégager une véritable élite du rugby français et avaient accusé les dirigeants de la fédération d'immobilisme.

■ **FOOTBALL : le match Metz-Lyon sera rejoué**, a décidé vendredi 17 février le conseil fédéral. La rencontre, comptant pour le championnat de France, avait été interrompue le dimanche 8 janvier en raison d'abondantes chutes de neige sur le terrain, alors que l'Olympique lyonnais menait 2-1. Dans un premier temps, Lyon avait eu match gagné. Contestant vivement la décision du conseil fédéral, Jean-Michel Aulas, le président de l'OL, a prévu de saisir, samedi 18 février, le Comité national olympique du sport français et le Conseil d'Etat.

■ **Le tirage au sort des demi-finales de la Coupe de la Ligue de** football a été effectué vendredi 17 février. Le Havre recevra le Paris Saint-Germain, et Montpellier ira à Bastia. Les rencontres, qui se disputeront sur un seul match, devraient avoir lieu le 7 mars, sous réserve de confirmation.

■ **AUTOMOBILISME : le sort de l'écurie Larrousse de formule 1 est toujours en suspens**, a indiqué Gérard Larrousse, le patron de l'écurie française. Elle se trouve sous la menace d'un dépôt de bilan si elle ne peut pas rapidement réunir des partenaires financiers. Gérard Larrousse a affirmé être en contact avancé avec le Junior Team, qui avait un projet en F1 pour la saison 1996. D'autre part, le tribunal de commerce chargé d'examiner la situation de l'écurie française n'a pas encore rendu son jugement.

CARNET

DISPARITION

Nigel Finch

Du petit au grand écran

LE RÉALISATEUR BRITANNIQUE Nigel Finch est mort à *Londres, mardi 14 février*, à l'âge de quarante-cinq ans.

Né le 1er août 1949 à Tenderten, dans le Kent, fils unique de Graham et Tibby Finch, il achevait la mise en scène, pour le cinéma, de son film le plus ambitieux, consacré à la révolte des homosexuels à New York en 1969.

Nigel Finch se fit connaître du grand public par ses courts métrages, diffusés, de 1977 à 1978, sur la deuxième chaîne de la BBC dans le cadre de la série « Arena ». Il poursuivit sa carrière à la télévision avec *My Way*, un document, *réalisé en 1979*, qui reposait sur la chanson interprétée par Frank Sinatra. Cette plongée dans la culture populaire se vit augmentée, en 1982, d'un second volet, *The Private Life of a Ford Cortina*, la voiture la plus prisée des Anglais.

En 1993, son téléfilm *The Lost Language of Cranes*, traduit en français sous le titre *La Parole retrouvée*, obtint une nomination de la British Academy of Film and Television Awards (BAFTA). De même, Nigel Finch fut lauréat du prix Italia 1993 pour *The Vampyr*, un opéra tourné à la manière d'un *soap-opera*, *ces séries télévisées produites à* l'origine par des marques de lessive à l'intention des femmes au foyer.

G. D.

AGENDA OFFICIEL

Président de la République

Lundi 20 février :

– 17 heures : entretien avec Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne.

Mardi 21 février :

– Entretien suivi d'un déjeuner avec Martti Ahtisaari, président de la Finlande.

NOMINATION

Enseignement supérieur

Maurice Lièvremont, directeur adjoint de l'Ecole nationale supérieure de Cachan, a été nommé administrateur provisoire de la nouvelle université de Bretagne-Sud, regroupant les pôles de Lorient et de Vannes, créée par décret du *7 février 1995* publié au *Journal officiel* du 9 février.

[Né le 21 juillet 1941 à Lyon, Maurice Lièvremont, agrégé de physiologie-biochimie et docteur d'Etat, a débuté sa carrière d'enseignant à l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement technique (ENSET), dont il fut élève. Il a dirigé le département biochimie-génie biologique et le laboratoire de recherche de biologie appliquée de l'Ecole nationale supérieure de Cachan, dont il a été nommé directeur adjoint en 1988. Il a participé à l'ouverture, depuis la rentrée 1994, d'une antenne de l'ENS à Rennes.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 17 février sont publiés :

● ***Droit de timbre*** : *un avis du* Conseil d'Etat stipulant que, lorsqu'un préfet de département ou de région défère, devant un tribunal administratif, l'acte d'une collectivité locale, dans le cadre du contrôle de légalité, il doit acquitter un droit de timbre de 100 francs.

● **Primes** : un arrêté fixant le taux des indemnités susceptibles d'être accordées aux agents des services déconcentrés du Trésor chargés de l'exercice des poursuites : 18,30 francs par procès-verbal d'immobilisation d'un véhicule à moteur, 29,60 francs par procès-verbal d'inventaire des biens saisis avant une vente ou par procès-verbal de saisie, 97,56 francs par procès-verbal de vente, 103,05 francs par vente le dimanche ou les jours fériés hors d'un centre où il existe un commissaire-priseur...

● **Comédiens** : un arrêté portant *« création d'un traitement automatisé d'informations nominatives »*, dans le but de réaliser une enquête nationale sur les comédiens. L'enquête portera sur mille artistes dramatiques sélectionnés à partir d'un fichier de la caisse des congés spectacles.

● **Droits de plaidoirie** : un décret *« relatif aux droits de plaidoirie et à la contribution équivalente »*. Un droit de plaidoirie, dû à l'avocat, est exigible devant les juridictions administratives de droit commun et les juridictions de l'ordre judiciaire. L'Etat acquitte ce droit lorsque le client bénéficie de l'aide juridictionnelle. L'avocat verse les droits à son ordre, qui les reverse à la Caisse nationale des barreaux français.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Alain QUIOT, Diane LOEB-QUIOT,
Et leurs familles respectives,
annoncent avec joie la naissance de

Jonathan

le 16 janvier 1995.

16 *bis*, rue des Plantes,
75014 Paris.

Corinne et Jean-Pierre
sont heureux d'annoncer la naissance de

Guillaume
DE LA ROCQUE DE SEVERAC

à Paris, le 8 février 1995.

Corinne Tissier,
Jean-Pierre de La Rocque,
13, rue des Petites-Ecuries,
75010 Paris.

Anniversaires de naissance

20 février,
Tu ne parais vraiment pas ton âge.
Joyeux anniversaire,

Mamée,

et gros baisers.

Ceux de Toulouse, Grenoble,
rue Clauzel.

Décès

– M. et Mme André Lonchamp,
ses parents,
M. Frédéric Langlois,
son fils,
M. et Mme Philippe Lonchamp,
son frère et sa belle-sœur,
Cécile, Antoine, Baptiste,
ses nièce, neveu et petit-neveu,
Les familles associées, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, le 16 février 1995, de

Mme Marie-France LANGLOIS.

Les obsèques auront lieu le mercredi 22 février 1995, à 10 heures, au monument crématoire du cimetière parisien du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Lagarde,
75005 Paris.
9, rue des Ursulines,
75005 Paris.

– Les amis de

Damian BAYON,
critique d'art,
professeur,
écrivain,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 13 février 1995.

L'incinération aura lieu le mardi 21 février, à 10 h 30, au crématorium du cimetière parisien du Père-Lachaise.

– Mme Pierre Lenoël,
son épouse,
M. et Mme René Mercuri
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Lenoël
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard de Crevoisier d'Hurbache,
M. et Mme Patrick Lenoël
et leurs enfants,
Mlle Germaine Lenoël, Mme veuve Alexandre Morio, M. et Mme René Neveux
et leurs enfants,
Ses sœurs, son beau-frère,
Ses neveux,
M. et Mme René Daiché,
MM. les abbés Paul et Georges Yelli,
Et la famille Lechanoine,
ses cousins,
Mme Lucienne Marmier,
sa belle-sœur
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre LENOËL,
administrateur civil honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 16 février 1995, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale, en l'église Saint-Nicolas de Capbreton (Landes).

Une messe sera célébrée à Paris, à son intention, le jeudi 9 mars 1995 à 19 heures, à Notre-Dame-de-l'Assomption, 90, rue de l'Assomption, 75016 Paris, par l'abbé Yelli, son cousin.

– Mme Louis-Eugène Mangin,
son épouse,
M. et Mme Charles-Henri Mangin,
M. et Mme Emmanuel Mangin,
M. et Mme Jérôme Mangin,
ses enfants,
Charlotte, Louis-David, Maxence, Charles-Etienne, Edouard, Stanislas, Virginie, Louis-Ladislas, Eléonore, Charles-Edwin,
ses petits-enfants,
Mme la générale Diègo Brosset,
Mme Jacques Lecompte-Boinet,
Mme Jean-Noël Surun,
le général et Mme Claude Mangin,
Ses frère, sœurs et belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis-Eugène MANGIN,
colonel (e.r.),
commandeur de la Légion d'honneur,
rosette de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 16 février 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le samedi 18 février, à 14 h 30, en l'église* de Saint-Marc-sur-Seine (Côte-d'Or).

Une messe sera dite en l'église Saint-Louis des Invalides, ultérieurement.

– Sa famille et ses amis
ont le regret d'annoncer le décès de

Suzanne SCHRYNEMAEKERS,

survenu le 8 février 1995, dans sa soixante-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 21 février, à 15 heures, en l'église Saint-Louis-en-l'Île, 19 *bis*, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris-4e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Dominique Rosebery,
ses enfants,
David et Olivia,
ses petits-enfants,
Mme Carmela Terpin,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène ROSEBERY,

survenu le 15 février 1995
en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 21 février 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Roch, rue Saint-Honoré, à Paris-1er.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Orgerus (Yvelines).

30, rue de Montpensier,
75001 Paris.

Anniversaires

– *In memoriam*,

Jacques CHOUILLET,

décédé le 19 février 1990.

– Il y a neuf ans, le 20 février 1986, disparaissait

Raymond COLLOMBET,
ingénieur en chef
des Ponts et chaussées.

Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, aient une pensée et une prière pour lui.

– Le 20 février 1992, à Aix-en-Provence,

Jean DUFOUR

décédait brusquement,
après des mois de lutte.

A chaque instant,
nous éprouvons plus profondément sa perte.

Sa famille, ses amis et ses élèves.

– Le samedi 9 février 1985,

Claire MONOD

nous quittait.

Toute sa famille la rappelle à ceux qui l'ont connue et aimée.



Iwo Jima la sanglante

Il y a cinquante ans, la conquête de la petite île par les « marines » ouvrait la voie vers Tokyo

POUR une fois, les aviateurs et les marins américains étaient d'accord sur l'objectif : il fallait prendre Iwo Jima. Le général Curtis LeMay voulait bombarder Tokyo sans que ses avions fussent détectés et interceptés. L'amiral Raymond Spruance voulait occuper une île dont les aérodromes – deux en activité, un en construction – menaçaient constamment les navires de la V[e] flotte américaine. Les amiraux, et particulièrement leur grand patron dans le Pacifique, l'amiral Nimitz, à la grande fureur du général MacArthur qui qualifiait cette stratégie d'*« horrible voie »*, préféraient s'emparer des îles toutes entières plutôt que de prendre seulement leurs pistes d'aviation. De toute façon, Iwo Jima ayant 8 kilomètres de long sur 4 kilomètres de large et il ne pouvait être question de n'en prendre qu'une partie. Elle est dominée par le mont Suribashi : cette petite montagne commande la « côtelette » que forme ce bout de terrain volcanique troué comme un gruyère. La prise de l'île coûtera du 10 février au 17 mars 1945 6 000 morts au corps des « marines » et près de 20 000 à l'armée japonaise.

Depuis l'attaque japonaise contre Pearl Harbor et la flotte américaine du Pacifique, le 7 décembre 1941, où l'amiral Nagumo a coulé ou gravement endommagé 8 cuirassés, 3 croiseurs légers, 3 destroyers et 4 navires auxiliaires, détruit 150 avions et tué 2 403 soldats, aviateurs et marins américains, l'Amérique s'est ressaisie. Elle a mis sa capacité industrielle dix fois plus forte que celle du Japon au service de la guerre tant en Europe qu'en Asie. Le Japon a conquis toute l'Asie du Sud-Est, jusqu'à l'Inde et jusqu'aux abords de l'Australie. Singapour a été prise le 15 février 1942. Aux Philippines, où commandait MacArthur, la dernière forteresse, Corregidor, tombera, après son départ, le 6 mai 1942. Les archipels des Marshall et des Gilbert, Guam et Wake, une poussière d'îles où se multiplient les pistes d'aviation, passent aux mains des Japonais.

L'amiral Nagumo, par hasard, a trouvé Pearl Harbor vide de porte-avions américains. La puissance américaine dans le Pacifique n'est pas détruite. Le 20 avril 1942, les forces américaines débarquent en Nouvelle-Calédonie, alors fidèle à Vichy et qui devient une vaste base militaire. Depuis le pont d'envol du *Hornet*, parvenu sans être repéré jusqu'à 650 milles de Tokyo, le général Doolittle lance le 24 avril un raid sur la capitale japonaise. Seize bombardiers B 25 tenteront ensuite d'atterrir en Chine, mais seront gênés par la météo. Quatorze équipages seront sauvés dont l'un sera interné par l'URSS alors neutre en Extrême-Orient. L'effet strictement militaire est à peu près nul, mais l'effet psychologique sur un pays en plein triomphe est considérable même si l'*Asahi Shimbun* se contente de titrer : « Les démons ennemis mitraillent une cour d'école ».

Quinze jours plus tard, les 7 et 8 mai, dans la mer de Corail, les deux flottes et leurs porte-avions s'affrontent pour la première fois. Les Japonais ont débarqué en Nouvelle-Guinée, d'où ils menacent le nord de l'Australie. La bataille de la mer de Corail reste indécise, mais elle marque la fin des succès nippons : l'Australie est sauvée. Délaissant pour un temps le théâtre d'opérations de Nouvelle-Guinée, le chef de la marine japonaise, l'amiral Yamamoto, veut répliquer au bombardement de Tokyo par une menace directe contre les îles Hawaï et le continent américain : il veut conquérir l'île de Midway, à mi-chemin, comme son nom l'indique, des deux rives du Pacifique. Nimitz l'écrase en trois jours de combat entre le 3 et le 6 juin 1942 : Yamamoto perd quatre grands porte-avions.

Commence le 7 août dans les îles Salomon la sanglante bataille d'usure de Guadalcanal qui durera six mois. Guadalcanal est sur la route maritime des Etats-Unis vers l'Australie. Les Japonais y ont commencé la construction d'un terrain d'aviation, ainsi que dans l'île voisine de Tulagi. Les Américains débarquent dans les deux îles et reprennent l'aérodrome. Contre-attaque japonaise au large de l'île de Savo, bataille navale dans les Salomon orientales où les appareils embarqués japonais ont le dessous.

De renforts en renforts, les troupes américaines atteindront 60 000 hommes, les forces japonaises 36 000. Les deux adversaires, loin de leurs bases se battent littéralement à bout de bras. Les navires japonais de « L'Express de Tokyo » forcent à coups de canon le passage pour ravitailler les forces nippones.

Les combats du « Verdun du Pacifique » atteignent leur paroxysme du 13 au 15 novembre. Les Japonais tentent de débarquer 13 000 hommes. De part et d'autre, les pertes en navires sont considérables : huit transports nippons sont coulés, quatre autres, échoués, sont évacués sous le feu de l'aviation américaine. Tokyo doit admettre qu'il est impossible de reprendre totalement Guadalcanal, mais qu'il faut y rester. L'amiral Tanaka torpille quatre croiseurs américains dans la nuit du 29 au 30 novembre, mais, à terre comme en mer, la supériorité passe à ses adversaires. « L'Express de Tokyo » sert à évacuer une partie de ceux qu'il avait amenés. Le 7 février 1943 au soir, il ne reste à Guadalcanal que les cadavres de 15 000 soldats nippons, dont 10 000 sont morts de faim faute de ravitaillement et un millier de prisonniers. Ce fut de Guadalcanal que, le 16 avril 1943 s'envolèrent les chasseurs P 38 qui abattirent dans la jungle de Kahili, à l'ouest des Salomon, l'avion du grand amiral Yamamoto. On retrouva son corps la main gauche gantée de blanc appuyée sur son sabre, l'autre tenant les poèmes de l'empereur Meiji.

L'histoire de la guerre dans le Pacifique est désormais celle d'une montée lente et sanglante vers l'archipel nippon.

Chaque soldat japonais a reçu l'ordre de tuer dix Américains avant de mourir

MacArthur au sud-ouest utilise la tactique des « sauts de mouton » : il occupe les points faibles, les points forts, isolés, tomberont d'eux-mêmes. De juin 1943 à juin 1944, il reconquiert la Nouvelle-Guinée dont le climat et la jungle sont aussi redoutables que l'adversaire. Une fois écartée la menace qui pèse sur l'Australie, une fois débarrassées de l'ennemi les îles Salomon et les Japonais enfermés dans Rabaul, en Nouvelle-Bretagne (îles Bismarck), il remonte vers les Philippines. Nimitz à l'est mène à son tour la guerre des îles. Une tentative de diversion de Yamamoto avait échoué : il avait envoyé une flotte s'emparer des Aléoutiennes le 24 mars 1943. Ces îles noyées dans un brouillard glacé sont une avancée de l'Alaska vers le continent asiatique. Seule partie du sol américain occupée par l'ennemi, elles seront, avec le concours des Canadiens, reconquises le 15 août 1943.

Roosevelt a certes donné la priorité au théâtre d'opérations européen. Mais l'effort logistique américain dans le Pacifique reste gigantesque. Pour décharger chaque jour un pétrolier dans les Philippines libérées, il a fallu établir, à partir de la côte ouest des Etats-Unis une noria qui comprend vingt-cinq pétroliers dans chaque sens. Quatre cents bases provisoires ont été construites. Les stocks accumulés à Guam auraient pu remplir les wagons d'un train long de 120 kilomètres.

Au fur et à mesure que les Américains, d'archipel en archipel, se rapprochent du Japon, les combats se font plus farouches. A Saipan, dans les Mariannes, dernière étape avant la reconquête des Philippines, après une bataille aéronavale qui coûta quatre cents avions à la flotte japonaise, le 9 juillet 1944, les civils nippons, avant l'arrivée des vainqueurs, se suicident à la grenade dans les grottes, des groupes de jeunes filles habillées de blanc et cheveux dénoués se précipitent à la mer du haut des falaises, les soldats, l'orteil sur la détente se tirent une balle dans la tête suivant l'exemple de l'amiral Nagumo, le vainqueur de Pearl Harbor, qui commande le secteur, et du général commandant les forces terrestres. Les 24 et 25 octobre, la flotte japonaise subit sa dernière défaite en tant que force organisée. Mais elle met désormais en oeuvre une arme nouvelle : les pilotes-suicide *kamikaze*. En novembre 1944, 9 jeunes hommes de vingt ans jettent leur avion sur un cuirassé américain. D'autres suivront : selon un bilan américain, ils couleront avant la fin de la guerre 34 navires, dont 33 porte-avions ; en endommageront 285 dont 36 porte-avions ; 15 cuirassés et autant de croiseurs.

En février 1945, la fin prévisible de la guerre en Europe a permis d'accroître la part du Pacifique en matière d'avions, de navires et d'armes. MacArthur, malgré ses furieux désaccords avec la marine, a reconquis les Philippines, effaçant à grand bruit sa déconfiture de 1942. Les raids aériens sur Tokyo se succèdent depuis novembre. Mais il faut, pour l'assaut final, conquérir deux bases proches du Japon. Elles barrent la route de l'archipel et leurs radars signalent l'approche des superforteresses volantes B 29 du général Curtis LeMay : Iwo Jima et Okinawa.

La prise de l'île coûtera la vie à 6 000 « marines » et à 20 000 défenseurs japonais

Outre le mont Suribashi, son donjon bourré de canons, la minuscule Iwo Jima (le tiers de Belle-Ile) est truffée de deux cents emplacements d'artillerie, de blockhaus, rayée de tranchées creusées dans la pierre. Le général Tadamashi Kuribayashi, ancien chef de la garde impériale, commande 20 000 soldats d'élite. Il ne commet pas l'erreur de se battre sur la plage et, faisant fi d'incessants bombardements, installe ses hommes dans les galeries du mont Suribashi. Deux cent cinquante mille soldats, marins et aviateurs américains sont lancés dans la bataille. Neuf cents navires, dont 16 porte-avions et 8 cuirassés rapides, prennent part à l'opération. Le 17 février, l'aviation et les canons de marine entrent en action sous un ciel pluvieux. Kuribashi n'a pas d'illusions ; il a câblé à Tokyo : *« Je vais mourir ici. »*

Sous les yeux de James Forrestal, secrétaire à la marine, 9 000 « marines » débarquent. Ils sont pris sous une tempête de feu partie du mont Suribashi *« gigantesque et funèbre arbre de Noël illuminé distribuant la mort autour de lui »*, écrit John Costello, historien américain de la guerre du Pacifique (*La Guerre du Pacifique*, Atlantic Communications Inc., 1981, traduction française chez Pygmalion, 1982).

Ils ne progressent guère. Sur les 30 000 hommes qui parviennent à terre, 2 000 sont tués ou blessés ce jour-là. Cependant les navires de l'amiral Spruance sont hors de portée des kamikazes et la flotte américaine court peu de risques. Iwo Jima devra être conquise pas à pas. Il faut extirper de son trou chaque soldat japonais qui a reçu l'ordre de tuer dix Américains avant de mourir. On emploie les lance-flammes. On mure les galeries et on enterre vivants leurs défenseurs. L'exaltation patriotique et mystique des défenseurs se reflète dans les notes tracées par l'un d'eux, cité par Yves Grosrichard dans son *Histoire de la guerre 1939-1945* (Hachette, 1968) : *« Aujourd'hui, faisant face vers le nord et me prosternant avec révérence dans la direction du palais impérial, j'ai solennellement juré d'aller jusqu'au bout. Ma vie est comme la fleur dont les pétales s'éparpillent pour revenir sur la terre. Je suis très heureux. Par le sacrifice de mon corps, je vais devenir la crête blanche de la vague de l'Océan. »*

Au bout de cinq jours, une patrouille parvient à planter au sommet du cône volcanique une petite bannière étoilée qu'un officier nippon s'efforcera vainement d'abattre à coups de sabre. Le mont une fois conquis, la piste d'aviation qu'il commandait dans la zone nord est aussitôt remise en état. Restait à s'emparer de la zone sud. Il fallut en découper les défenses en tranches, dont les défenseurs devaient être tués un à un. Le 21 mars, alors que depuis une semaine, l'île était officiellement « nettoyée », des poches de résistance subsistaient encore.

Sur les 20 000 soldats du général Kuribayashi, 216 seulement furent capturés vivants. Pour un soldat japonais, être fait prisonnier était non seulement un déshonneur personnel – son nom était rayé de l'état civil – mais un déshonneur pour sa famille tout entière.

Avant même la conquête totale d'Iwo Jima, le 9 mars, 300 superforteresses volantes déversaient sur le faubourg de Shitamachi, à Tokyo, pendant trois heures, des milliers de bombes incendiaires. 42 kilomètres carrés et 250 000 habitations furent la proie des flammes. Il y eut 100 000 morts.

Le 19 mars, Okinawa, une île de 90 kilomètres de long, à 500 kilomètres des côtes japonaises. fut à son tour attaquée. 11 260 Américains furent tués et 34 000 blessés.

Roosevelt mourut le 12 avril 1945. Le 27, le secrétaire à la guerre révéla à son successeur Harry Truman, ancien fabricant de chemises devenu fermier au Kansas, passionné d'Hannibal et des guerres puniques, un secret dont le vice-président des Etats-Unis lui-même n'avait pas eu communication : l'existence d'une bombe atomique. Il est à penser que le nouveau maître de la Maison Blanche, lorsqu'il ordonna que la nouvelle arme fût lancée sur Hiroshima, où elle fit, dans un premier temps, 130 000 morts ou mourants, avait présente à l'esprit la perspective d'une attaque contre le territoire japonais et des innombrables victimes qui, vu les hécatombes d'Iwo Jima et d'Okinawa, en résulteraient.

La prise de l'île avait en tout cas déblayé le passage. Lorsque, le 6 août 1945, la superforteresse volante *Enola Gay* eût décollé de Tinian pour la plus dramatique mission aérienne de l'histoire, le capitaine de vaisseau Parson, chargé d'amorcer la bombe, nota sur son carnet de bord : *« 06.05 : Mis le cap sur l'Empire à partir d'Iwo. »*

Jean Planchais


JOE ROSENTHAL/ASSOCIATED PRESS

Le 23 février 1945, une patrouille plante le drapeau américain au sommet du mont Suribashi.

La bataille du Pacifique

Iwo Jima
OCÉAN
PACIFIQUE
Équateur
Nlle-Calédonie
1 000 km

Les Français et l'élection présidentielle

Un dialogue entre Pascal Perrineau et Emmanuel Todd



DANS UNE NOTE de la fondation Saint-Simon (novembre 1994), puis dans un article du *Débat* (janvier-février 1995), Emmanuel Todd (à droite sur le dessin), chercheur à l'INED, dont les travaux, notamment le dernier, *Le Destin des immigrés* (Seuil, 1994), tiennent les structures familiales pour le principal facteur explicatif de la réalité socio-politique, analyse les choix électoraux des Français en donnant la priorité au critère de classe. Pascal Perrineau, directeur du Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof) et responsable d'un récent ouvrage collectif, *L'Engagement politique, déclin ou mutation ?* (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994), conteste cette analyse.

« Emmanuel Todd, vous affirmez que la structuration majeure de la société française aujourd'hui est celle qui oppose les classes moyennes aux classes populaires et que ce clivage se retrouve dans les choix électoraux des Français. Cette analyse ne remet-elle pas en question les théories sur le développement d'un vaste groupe central (« deux Français sur trois », écrivait M. Giscard d'Estaing) dont ne se distingueraient qu'une petite élite, d'un côté, et une minorité d'exclus, de l'autre ?

Emmanuel Todd. – J'ai moi-même contribué à nourrir le mythe des classes moyennes en évoquant, dans mon livre *La Nouvelle France*, en 1988, la fin du prolétariat, la montée du tertiaire et le développement d'un groupe central. J'ai montré comment cette évolution sociale entraînait l'apaisement des passions idéologiques et comment elle pouvait expliquer, en particulier, la percée du Front national, qui était alors la principale force contestataire. Mais je me suis rendu compte ensuite que ce modèle ne permettait pas de rendre compte des mouvements ultérieurs du corps électoral, tels que la poussée de l'abstentionnisme, l'effondrement du Parti socialiste avant et après Maastricht, l'apparition du vote Tapie. J'ai constaté que l'électorat flottant était en augmentation et que ces flottements étaient particulièrement *accentués dans la classe ouvrière*. De ce point de vue, un clivage s'est révélé entre les classes moyennes et les milieux populaires, qu'a confirmé le vote sur le traité de Maastricht. Dès lors, il m'est apparu que le déclin quantitatif de la classe ouvrière n'impliquait pas sa disparition. D'abord parce que, si le nombre des ouvriers spécialisés a baissé, celui des ouvriers qualifiés est resté à peu près stable. Ensuite, parce qu'une proportion importante de gens du tertiaire est constituée d'employés *et que ceux-ci appartiennent* aux classes populaires, comme l'indiquent les nombreux mariages entre ouvriers et employées. On a donc un monde populaire qui représente 50 % à 55 % de la population.

Pascal Perrineau. – Il me semble qu'Emmanuel Todd présente d'une manière un peu schématique le modèle élaboré par les tenants d'un grand groupe central. Ce que disent les partisans de cette thèse, c'est que, dans les années d'après-guerre, resurgit une forte bipolarité sociale autour d'une bourgeoisie indépendante et d'un prolétariat de petits salariés et que cette bipolarité a été perturbée dans les années 60 et 70 par la poussée démographique des couches moyennes salariées et la *« centrisation » de la structure sociale*, sensible dans la relative homogénéisation des modes de vie et des pratiques sociales. Du même coup, la bipolarité politique gauche-droite, qui s'enracinait dans cette bipolarité sociale, a été également ébranlée. On ne peut pas nier l'apparition dans la société *française d'une immense force* centrale, qui a cherché ensuite une expression politique. Une concurrence s'est créée entre le PS et l'UDF, dans les années 70, pour savoir laquelle des deux formations allait prendre le contrôle politique de ce groupe. Valéry Giscard d'Estaing a cru qu'il pourrait, grâce à l'UDF, capter ses voix. Mais c'est le PS, en s'appuyant sur la dynamique née autour de François Mitterrand, qui a empoché la mise. Dans un deuxième temps, une fois la gauche au pouvoir, elle a subi *une grave crise de confiance non* seulement dans les milieux populaires mais aussi dans ces couches moyennes salariées.

– Comment expliquer, dans ce schéma, les variations électorales, qu'Emmanuel Todd attribue, pour l'essentiel, aux désarrois populaires ?

Pascal Perrineau. – Par le fait que sont à l'œuvre, dans ce groupe central, des forces d'individuation extrêmement puissantes qui se manifestent, sur le plan politique, par ce qu'on a appelé la volatilité du comportement électoral. Les citoyens font de moins en moins allégeance à des groupes de référence, qu'ils soient sociaux, idéologiques ou territoriaux. Ils se comportent de plus en plus comme des consommateurs sur un *marché. C'est ce qui explique* ces coups d'accordéon électoraux. Alors que, de 1958 à 1981, il n'y avait pas eu de changement de majorité, il s'en produit quatre de 1981 à 1993. Comment rendre compte de ces changements si ce n'est par l'apparition d'un nouveau type d'électeur, sur-représenté dans le groupe central, et dont le comportement est symptomatique des processus sociaux et culturels qui travaillent ce groupe ?

Emmanuel Todd. – Vous avez souligné que l'effondrement du PS s'était produit dans toutes les catégories sociales. Sans doute, mais d'une façon inégale. C'est dans les classes populaires qu'il a subi ses plus lourdes pertes. A mon avis, les flottements majeurs ont eu lieu *dans le monde ouvrier*. C'est là que se sont produits les basculements les plus significatifs, de sorte que l'instabilité du système me semble liée, principalement, aux mouvements qui ont secoué les classes populaires et les ont conduites à quitter le PC pour le PS, puis à s'éloigner du PS pour aller vers Bernard Tapie ou ailleurs. Certes il n'y a plus de conscience collective dans la classe ouvrière, mais il y a quelque chose qui maintient son unité, c'est le stress social, parce qu'elle subit en première ligne le *choc de l'internationalisation de* l'économie et des modifications de l'appareil productif. Même si le monde ouvrier n'a plus de conscience commune, il vit toujours une souffrance commune. C'est ce qui permet sans doute d'expliquer la violence des embardées du corps électoral.

– Pour vous, cette communauté de destin, le vote sur le traité de Maastricht lui a donné en quelque sorte son expression politique.

Emmanuel Todd. – Il suffit de constater que deux tiers des classes populaires ont voté « non » à Maastricht, alors que deux tiers des classes moyennes se sont prononcés pour le « oui ». Il est vrai qu'une variable anthropologique, qui oppose, selon mes analyses, le tempérament égalitaire de la zone centrale, de tradition laïque, au tempérament inégalitaire de la périphérie anciennement catholique, brouille partiellement le schéma. Le tempérament égalitaire central refuse un traité voulu par les élites, tandis que la périphérie l'accepte, au nom du principe de la supériorité des élites. Dans un cas, l'opposition entre classes populaires et classes moyennes s'exprime avec force ; dans l'autre, elle est masquée par une tendance à l'unanimisme.

Pascal Perrineau. – Je crois pour ma part qu'il faut revisiter Maastricht. La thèse d'une opposition entre deux France, la France d'en *haut contre la France d'en bas*, me semble contestable. Toute une série de clivages se sont exprimés à cette occasion, dont l'un relève sans doute d'une logique sociale lourde, et encore, moins lourde qu'on a bien voulu le dire, puisque tout de même 40 % à 45 % des couches populaires ont voté « oui ». *Selon moi*, la logique culturelle est plus importante que la logique sociale pour comprendre la fracture de Maastricht. C'est tout un système d'attitudes – par rapport à l'Autre – qui est à l'origine de la coupure entre le « oui » et le « non ». Sinon, comment expliquer qu'en Bretagne, dans l'Est ou au sud du Massif Central, les paysans ou les ouvriers, qui ont voté « non » sur le plan national, se soient prononcés pour le « oui » ? La variable culturelle – l'influence du catholi*cisme, lui-même de plus en plus* pluraliste et porteur de valeurs d'universalisme, la tradition d'ouverture sur l'Europe – a presque annulé la variable sociale. Au fond, après avoir expliqué, pendant des décennies, les choix électoraux par des critères de morphologie sociale (répartition des catégories socioprofessionnelles, degré d'urbanisation, etc.), on s'est aperçu que cette explication « sociologiste » rencontrait ses limites et qu'il fallait tenir compte aussi des valeurs culturelles, qui ont leur propre autonomie par rapport aux bases sociales.

» Aujourd'hui, j'ai l'impression que cet axe culturel prend de plus en plus d'importance et qu'à l'occasion du traité de Maastricht s'est exprimé avec force un affrontement entre partisans d'une « société ouverte » et partisans d'une « société close ». Le problème est que, le plus souvent, ce nouveau type de clivage a du mal à trouver un débouché électoral dans un système politique qui lui ressert *ad vitam aeternam* la vieille opposition droite-gauche enracinée, elle, dans une logique sociale.

Emmanuel Todd. – Je ne conteste pas l'existence d'une variable culturelle, je lui donne même une base anthropologique. Ne me faites pas apparaître comme un paléomarxiste !

Pascal Perrineau. – Sans doute, mais vous considérez le clivage social comme fondateur, tout en soulignant qu'il peut mieux s'exprimer dans la France égalitaire du centre que dans la France catholique de la périphérie.

Emmanuel Todd : « Même si le monde ouvrier n'a plus de conscience commune, il vit toujours une souffrance commune. C'est ce qui permet sans doute d'expliquer la violence des embardées du corps électoral »

Pascal Perrineau : « Le profil d'Edouard Balladur peut être en phase avec l'attentisme sceptique qui irrigue l'ensemble des milieux, des couches moyennes aux classes populaires »

Emmanuel Todd. – Je m'efforce de combiner les deux variables. J'ajoute que, pour moi, le « non » à Maastricht n'est pas l'expression d'une France close, mais celle de la France de la liberté. Le « oui » à *Maastricht, en revanche, est celui* de la vieille France catholique soumise à l'autorité.

– En somme, pour Emmanuel Todd, le clivage culturel complique le clivage social alors que, pour vous, Pascal Perrineau, le premier tend à devenir décisif. Quelle pourrait être, en termes électoraux, la traduction la meilleure d'un tel clivage ?

Pascal Perrineau. – Il aurait trouvé un débouché idéal dans un second tour entre Jacques Delors et Jacques Chirac, c'est-à-dire d'un *côté l'idée d'une France* poussant les feux de l'ouverture et, de l'autre, celle d'une France davantage recentrée sur l'Hexagone.

Emmanuel Todd. – Un duel Balladur-Chirac ferait aussi bien l'affaire.

Pascal Perrineau. – Je ne crois pas, car Edouard Balladur est un européen qui agit sous contrainte. Je vous rappelle qu'il a mis trois mois à répondre à la proposition de référendum formulée par Jacques Chirac à propos de la troisième phase de l'Union monétaire et qu'il ne l'a fait que sous la menace d'une candidature de Raymond Barre. De sorte que le clivage est beaucoup moins clair qu'il ne l'aurait été entre Jacques Delors et Jacques Chirac.

– Et avec Lionel Jospin à la place de Jacques Delors ?

Pascal Perrineau. – Il est trop tôt pour se prononcer. Mais ce qui me frappe, c'est que, avec Jacques Delors, la gauche, qui était au plus bas, a semblé retrouver une vocation majoritaire grâce aux soutiens centraux et centristes dont bénéficiait son candidat éventuel. Pourquoi, sinon parce que le premier pôle de popularité de Jacques Delors *était le pôle européen*, qu'incarnent ces forces centrales et centristes. Ce n'est qu'ensuite, sous l'effet de la bipolarisation, que le « peuple de gauche » est venu vers lui. Pour Lionel Jospin, tout reste à faire. Il lui faut renouer avec l'électorat populaire de gauche, mais aussi retrouver la capacité d'étendre son électorat vers le groupe central, comme Jacques Delors.

Emmanuel Todd. – La question-clé de l'élection présidentielle est celle de l'électorat populaire. Je pense que son retour vers le PS est très problématique, tant la décrue a été forte. Il me paraît exclu que cet électorat se tourne vers Edouard Balladur, dont l'image bourgeoise est pour lui un repoussoir. C'est même, à mon avis, la principale *faille de sa stratégie*. A la manière de François Mitterrand en 1988, il se présente comme l'homme qui ne bousculera pas trop la société française, il entend ménager les classes moyennes. Mais la transposition me semble hasardeuse. Il est vrai que François Mitterrand a bénéficié en partie d'un vote conservateur en 1988, mais il serait absurde de prétendre qu'il a été élu par les couches centrales. Il a été élu grâce à un formidable vote ouvrier.

» Le cœur de cet électorat flottant, c'est le vote Tapie. Bernard Tapie est perçu comme un paria du système, mais c'est pour cette raison même que beaucoup d'électeurs se tournent vers lui. Son succès est une mesure de la révolte. Je me demande si la « *victimisation » de Jacques Chirac par* le système, sa transformation en Christ souffrant de la société politique française ne vont pas produire le même effet en sa faveur. Des deux électorats qui se sont constitués en marge du système, l'un, celui de Le Pen, est stabilisé, mais l'autre, celui de Tapie, est beaucoup plus fluide. Là est l'enjeu. Un sondage BVA de juillet 1994 montre que Jacques Chirac l'emporte largement sur Edouard Balladur et Jacques Delors dans les intentions de vote des ouvriers, mais qu'il est distancé dans les catégories supérieures. Il bénéficie d'une image plus populaire. Je considère qu'en termes de sociologie électorale il est virtuellement de gauche. Tout le RPR est entraîné vers la gauche par le retour à gauche de l'idée de nation : celle-ci devient la dernière protectrice des humbles.

Pascal Perrineau. – Le débouché Chirac aux désarrois populaires, je n'y crois pas. Même « victimisé », Jacques Chirac reste enraciné dans un « peuple de droite » aux composantes socio-démographiques classiques. Je pense que l'opinion publique est inquiète, en particulier dans les milieux populaires. Cette inquiétude peut l'inciter à la révolte, mais on n'en voit pas les traces pour le moment. Elle *peut aussi l'inciter à la prudence* et la conduire à choisir le candidat qui promet qu'il n'y aura pas de « fractures ». De ce point de vue, le profil d'Edouard Balladur peut être en phase avec l'attentisme sceptique qui irrigue l'ensemble des milieux, des couches moyennes aux classes populaires. Sa popularité présente deux versants. Le premier est celui qu'offre son image d'homme aux vertus bourgeoises, de « bon père de famille », au sens du code civil. Le second est plus moderne : il est *symptomatique d'une nouvelle* conception de l'action politique, qui inaugure l'ère de la politique modeste. Cette modestie – je ne dis pas de l'homme, mais de sa gestion des problèmes – me paraît correspondre aux attentes de nombreux secteurs de l'opinion en France.

Emmanuel Todd. – Pour moi, il n'y a pas politique modeste, mais inaction politique et gestion ubuesque de l'économie. Le débat politique en France est en partie verrouillé, du fait des classes moyennes qui, par la voix de leurs intellectuels, imposent la domination d'une pensée unique dans le domaine de l'économie. »

Propos recueillis par Thomas Ferenczi

Le Monde

Sauver Wall Street !

LA crise monétaire actuelle conduit, une nouvelle fois, à s'interroger sur la profonde perversité du système financier international – de ce que beaucoup préfèrent, à juste titre, appeler un *« non-système »*. Face à la tourmente des monnaies et au risque qu'elle provoque, on ne peut naturellement que souhaiter la mise en œuvre rapide, par la communauté internationale, du plan de sauvetage mexicain conçu fin janvier à Washington. Cette opération massive – des prêts pour un montant supérieur à 280 milliards de francs – est pourtant profondément néfaste. Sous couvert d'une aide à un pays pauvre, c'est en réalité le sauvetage de Wall Street et des épargnants, américains pour l'essentiel, qui est organisé. Afin d'éviter un krach généralisé, les contribuables du monde industriel vont être appelés à payer pour les erreurs de jugement des spéculateurs.

Au début des années 80, les grandes puissances avaient dû, déjà, venir au secours du Mexique, incapable alors d'assurer le remboursement de sa dette. Cette première crise risquait alors de se traduire par la faillite de quelques grandes banques internationales. Celle-ci aurait pu entraîner l'écroulement de l'ensemble du système financier et plonger l'économie de la planète dans la récession. Pour éviter une telle catastrophe, une aide massive a été organisée. A travers de multiples dispositifs, ce sont, pour l'essentiel, les contribuables des pays industriels qui ont payé pour les erreurs d'appréciation des grands banquiers internationaux.

C'est un scénario pratiquement identique qui se joue aujourd'hui. Instruits par l'expérience, ces mêmes banquiers n'ont, certes, plus prêté au Mexique. Mais ils ont conseillé à leurs clients, les petits épargnants et les gros gestionnaires de fortune, de placer leurs fonds à la Bourse de Mexico. Depuis le début des années 90, les financiers de Wall Street ont ainsi investi massivement au sud du Rio Grande. Aveuglés par les rendements fabuleux qu'ils y ont trouvés, les investisseurs internationaux se sont convaincus de la solidité des réformes engagées à Mexico. Ils découvrent aujourd'hui, mais un peu tard, leur erreur : il y avait bien quelques failles dans le miracle. Ces investisseurs ont pris un risque : la logique de marché voudrait qu'ils en acceptent les conséquences. La difficulté, c'est qu'il n'est pas possible de les laisser réaliser leurs pertes.

L'aide au Mexique est donc inévitable : sans elle, le spectre de 1929 menace. Mais cette aide est aussi profondément malsaine. Elle supprime la sanction : les investisseurs jouent sans risque, les contribuables paieront pour leurs erreurs. Ce plan de soutien crée ainsi une distorsion dans le fonctionnement du marché international des capitaux. Un marché où il n'y a pas de sanction est un système dangereux. Il ne faut pourtant pas attendre des Américains la moindre idée pour sortir de ce terrible paradoxe. C'est qu'il faut d'abord sauver Wall Street !

Viol d'Etat

EN 1973, quand survint l'affaire des micros posés au siège du *Canard enchaîné* afin d'espionner la rédaction de l'hebdomadaire, François Mitterrand eut ce commentaire : *« Je ne puis m'empêcher de penser que la dictature du micro est aussi celle des idiots. Que font-ils donc de ces millions de mots volés ? »* Dans les premières années de sa longue présidence, ses hommes de l'ombre ne s'en comportèrent pas moins comme de redoutables idiots, avec son aval et sa confiance.

Durant trois ans, de 1983 à 1986, une annexe du palais de l'Elysée abrita un cabinet noir où seuls quelques ordinateurs indiquaient un changement d'époque tant les méthodes de basse police y étaient dignes de Joseph Fouché. Hors de toute procédure régulière, la cellule dirigée par le conseiller Christian Prouteau écoutait donc le téléphone de qui bon lui semblait. Hors de tout contrôle de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), elle fichait à tout va. Hors de toute déontologie du service public, fût-il policier, elle surveillait non pas des terroristes – qui, dans ses archives informatiques, font figure de grands absents – mais des adversaires politiques ou des journalistes ayant eu le tort d'être trop curieux.

Ces *« millions de mots volés »* lui servaient probablement de moyen de pression. Aujourd'hui dévoilé, le spectacle de ce viol d'Etat a quelque chose d'indécent. Les moqueurs diront sans doute que la maladresse et l'incompétence de la cellule font qu'il n'en est rien résulté de dommageable. Fussent-elles limitées à quelques *« idiots »*, ce sont pourtant bien des pratiques totalitaires qui se laissent ici entrevoir où, sous le prétexte de plaire au monarque républicain, une police de l'ombre agit sans entraves, au point de suspecter des proches du président lui-même.

Par les hasards de l'actualité judiciaire, cette vieille affaire d'écoutes en rejoint une toute récente. Comme pour signifier la résistance des mauvaises habitudes, des collaborateurs du premier ministre ont donc accepté, selon *Le Point*, la demande du ministre de l'intérieur d'établir une écoute administrative visant le docteur Maréchal. S'il fallait convaincre les derniers incrédules que le gouvernement a bien essayé d'exploiter à tout prix les faiblesses du beau-père du juge Halphen afin de déstabiliser ce magistrat trop tenace, voici enfin la preuve manquante. Il fallait forcer le destin, trouver la faille – c'est-à-dire, à nouveau, violer la vie privée d'un citoyen.

La Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), mise en place par Michel Rocard quand il fut premier ministre, serait bienvenue de montrer son efficacité en faisant toute la lumière sur cette affaire. Il lui appartient de prouver, rapidement, qu'elle n'est pas l'une de ces multiples instances que l'Etat crée pour mieux abdiquer son propre respect des règles qu'il édicte en public, mais ignore en privé.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué
Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert, directeur du Monde des débats ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Flagrant dessein

L'AVIS DU MÉDIATEUR

AUTANT L'AVOUER, l'avis du médiateur sera, dans ce numéro, encore plus partial que d'habitude. Ayant pour le dessin une inclination ancienne, la part qui est faite à celui-ci dans la nouvelle présentation du journal le comble. Cette satisfaction est largement partagée, heureusement, mais point par certains lecteurs qui nous le font savoir, au coup par coup. En fait, c'est moins le dessin en général, qui est honni, que telle ou telle de ses surprenantes apparitions dans nos pages. L'illustration de l'enquête « La mafia russe saute sur Paris » (*Le Monde* du 11 février), due à Di Marco, par exemple, a provoqué quelques protestations, comme on le verra ci-dessous. Bonne occasion de s'expliquer sur nos choix dans ce domaine.

Le propre d'un bon dessin est de provoquer une réaction immédiate et forte, au risque de choquer. *Le Monde*, comme tous les journaux, en sait quelque chose : il a été tenu d'en débattre avec ses lecteurs, dans des correspondances privées ou à cette place, en maintes circonstances, grâce à l'obligeance de Plantu, notamment. Il faut donc rappeler que, par rapport au texte, le dessin incarne une autre façon de réagir à l'actualité et, éventuellement, une autre façon de la commenter : plus synthétique, plus virulente ou plus tendre, plus allusive et, surtout, plus ouverte à l'imagination. L'excès est son arme et l'outrance son droit. *Le Monde* a entretenu avec le dessin une relation, longtemps timide mais toujours complice, qu'il n'a pas aussi bien nouée avec la photographie.

L'interrogation sur cette affinité de fait s'est reposée lors des travaux préparatoires de la nouvelle formule : elle a été tranchée en faveur de l'illustration dessinée, avec la volonté d'en renforcer la présence dans les pages du journal. Qu'on n'y voie surtout pas un quelconque désintérêt à l'égard de la photographie, que *Le Monde* honore comme un art à part entière dans ses chroniques spécialisées. Ce journal estime, simplement, que son support imprimé sert mieux le dessin, que celui-ci complète et relance mieux les textes et, qu'enfin la photo est utilisée avec beaucoup plus de maestria par les organes de presse qui en ont fait leur point fort.

Ces constats ont débouché sur des infléchissements, ou des innovations, parmi les plus visibles de la nouvelle formule. Plantu reste à son poste, en première ligne, mais les autres dessinateurs du journal, Pancho, Pessin, Sergueï, sont davantage sollicités pour la couverture de l'actualité. Dans la séquence « Horizons », un espace de liberté éditoriale est offert à des artistes de renommée internationale, tels André François, Ronald Searle, Topor, Martial Leiter, Altan, pour ne citer que quelques-uns de ceux que nous avons déjà publiés ; d'autres signatures du même calibre apporteront bientôt, à notre demande, leurs productions inédites. Toujours dans cette séquence, l'enquête quotidienne est illustrée par des auteurs réputés dans ce domaine. Di Marco n'est pas le moindre d'entre eux. Les lecteurs qui nous renvoient, à son sujet, à des dessins de faits divers n'ont pas tort : c'est exactement ce que nous voulons faire, au second degré, ou, si l'on préfère avec un clin d'œil, afin de renouer avec l'une des grandes traditions de la presse. A nos yeux, on défend encore l'écrit en l'agrémentant d'une forme d'expression qui reste dans l'imaginaire, par rapport à l'apparent réalisme des images dont on nous aveugle.

Nous développerons aussi l'illustration dessinée des reportages, comme cela s'est déjà fait avec Cagnat. Nos lecteurs auront noté, enfin, qu'un dessin marque souvent l'ouverture des pages culturelles et que « Trait libre » offre toujours, dans le courrier des lecteurs du numéro de fin de semaine, un espace ouvert à ceux qui s'expriment sous cette forme.

La mise en œuvre de ce parti pris graphique est orchestrée par Dominique Roynette, qui n'est pas désignée ici comme coupable de nos errements mais comme responsable du dessin de presse, genre très prisé aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, dans les pays nordiques, en Suisse, notamment, et que *Le Monde* reprend à son compte. Sans complexe, si ce n'est sans surprendre.

André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

Le standard de qualité

Je lis *Le Monde* depuis toujours et en apprécie le professionnalisme et la qualité. Aussi, voir en page 13 de l'édition du 11 février un dessin digne :

– de la couverture d'un roman Harlequin,

– d'une illustration d'un journal anglais genre *Mirror*,

– d'une bande dessinée de bas de gamme,

m'a surpris et déçu.

Si vous pensez maintenant avoir besoin de ce genre d'illustrations pour attirer l'oeil du lecteur, allez-y carrément avec :

– une fille nue en page 3 (avec de gros lolos, bien sûr),

– des photos au téléobjectif de stars, si possible dénudées ;

– des photos de victimes de catastrophes bien sanguinolentes.

De grâce, reprenez-vous et restez fidèles à votre standard de qualité !

Paul Laure
Châtelguyon, Puy-de-Dôme

La culture du « Monde »

Pour beaucoup de vos lecteurs, il y a un attachement très fort au *Monde*. C'est mon cas. J'en ai besoin tous les jours, et lorsque je ne suis pas en France, pendant les vacances, je me le fais mettre de côté. Tout changement qui va perturber les habitudes est donc attendu avec circonspection, sinon méfiance.

J'ai été assez réticent au nouveau graphisme, à la division de la première page en trois parties superposées, à la présentation de certains articles sur deux colonnes (souvent page 6 ou 8), aux résumés d'articles qui maintenant constituent la plus grande partie de la première page et me semblent superfétatoires, mais finalement tout cela n'est pas très important. Il y a surtout beaucoup plus d'informations, et c'est ce que j'apprécie, même si le « carnet » du président de la république et du premier ministre me semble un rappel désuet du *Moniteur* du siècle dernier.

J'ai deux regrets, la disparition des cahiers « Arts et spectacles » et « Temps libre », que ne remplacent pas les articles publiés de temps à autre sur ces thèmes. Et dans le numéro du 11 février, j'ai eu une vrai surprise : le dessin qui accompagne votre enquête, en page 13, sur la mafia russe. Ce dessin, avec les attitudes caricaturales de ses personnages, les yeux exorbités..., me rappelle d'une manière étonnante les magazines à sensation d'il y a une ou deux dizaines d'années, notamment *Radar* et *Détective*.

Le Monde est donc le dernier journal où j'aurais imaginé trouver ce style de dessin. J'espère que ce ne sera qu'un exercice de style sans suite et que *Le Monde* retrouvera sa culture.

Jean Brunet
Colombes, Hauts-de-Seine

Mauvais polar

Réaction après quelques semaines de lecture du nouveau *Monde* : l'impression de lire un journal beaucoup plus riche et plus varié. Bravo ! Petite ombre au tableau, ce refus des photos. Pourquoi ne pas mettre trois ou quatre très belles photos par jour ? Votre âme tient-elle à cela ? Cela vaudrait mieux que ces dessins ringardissimes que vous nous infligez. Par exemple, celui du 11 février, censé illustrer l'article « La mafia russe saute sur Paris ». On dirait l'illustration d'un très mauvais polar des années 50.

Marc Antoine
Paris

Le docteur Garretta libre ?

L'éventuelle libération du docteur Garretta après deux années d'emprisonnement provoque des réactions scandalisées de la part des victimes du sang contaminé. Ce médecin, comme certains de ses collègues, comme quelques responsables politiques, est responsable d'un énorme scandale médico-financier.

Des décisions collectives ont causé la mort de nombreuses personnes. Le fait est là. Il n'y a pas à y revenir. Le docteur Garretta était coupable au même titre que de nombreux acteurs du drame. Il a été jugé, condamné et a purgé sa peine dans les règles du droit. Faut-il continuer à l'incriminer, à le poursuivre, sous prétexte que sa peine est minime comparée à la douleur permanente des victimes ? Celles-ci sont passées par pertes et profits. Pardon général puisqu'on ne peut faire autrement.

La vengeance est moins positive que le pardon, le pardon dans la claire conscience que des erreurs ont été commises et que tout est entrepris pour qu'elles ne se renouvellent pas. Les victimes du sang contaminé feraient bien d'employer leur passion vengeresse au service de la transparence du domaine médical, de la santé publique, de l'industrie pharmaceutique, de la publicité bassement commerciale, de tout ce qui dans notre société freine les initiatives de la base, entretient le pouvoir de l'argent ou la manipulation des esprits.

Jacques Vecker
Cendras, Gard

Le respect de la « vox populi »

L'éditorial du *Monde* intitulé « La justice et la vengeance », sur le maintien du docteur Garretta en prison (*Le Monde* du 9 février) se montre l'un des plus sévères envers lesdits juges au point d'estimer que leur décision ouvre une brèche dans l'Etat de droit.

Cette opinion est entachée d'excès, car il me semble somme toute assez démocratique que la justice, comme toute autre institution – dont la presse –, témoigne d'une écoute attentive de la *vox populi* et la respecte en ce qu'elle peut contenir de simple bon sens (...). Affirmer, comme le fait votre éditorialiste, que la notion de délit ou de crime de caractère exceptionnel ne saurait valablement être prise en considération équivaudrait, du même coup, à nier la nécessité de toute gradation dans la gravité des peines prononcées.

Je suis convaincu qu'une large majorité de nos concitoyens se dégagerait pour estimer que la modique peine de quatre ans de prison infligée au docteur Garretta est due essentiellement au talent de ses avocats.

Dès lors, qu'elle soit, à tout le moins, purgée dans son intégralité ne saurait émouvoir que des âmes trop tendres, trop faibles et, au bout du compte, peu soucieuses de justice.

Mario Fabre
Le Mesnil-Saint-Denis, Yvelines

J'ai vingt-deux ans en Corse

S'il n'y pas de « peuple corse », pourquoi n'y a-t-il pas une justice française égale pour l'ensemble du territoire français ?

Meurtres, menaces de mort, plastiquages, rackets en tout genre... Que faut-il aux ministres conjoints de l'intérieur et de la justice pour réagir ? J'ai vingt-deux ans, j'étais pleine d'espoir et je me sentais suffisamment forte pour m'attaquer à cette *« dérive mafieuse »* prenant pour alibi un pseudo-*« particularisme corse »*. J'étais naïve je m'en rends bien compte. Mais ce constat autorise-t-il l'Etat à rester en léthargie ? Le fait que ma génération ait perdu ses illusions, est-ce là la légitimation d'une démission de la puissance publique ?

Alors pourquoi ce coup de gueule maintenant, pourquoi cette lettre ? Ma révolte vient du fait qu'un nouveau meurtre a été commis en Corse et qu'un plastiquage vient de toucher un homme qui m'est cher, détruisant ce qu'il avait mis trente ans à obtenir. Au-delà d'une atteinte matérielle, c'est l'intégrité d'un homme que l'on a atteinte. N'ayant pas voulu céder, n'ayant pas voulu entrer dans la spirale infernale de la corruption et des passe-droits, il s'est exposé et a subi « la sanction », qui n'est en même temps qu'un avertissement...

S'il persiste dans ses convictions, s'il continue à se battre *« per un agricultura pulito »* (pour une agriculture propre) – comme ils ont eu le culot de signer leur acte – c'est une balle dans la tête qu'il récoltera. Mais au fond, qu'importe ! Cela ne fera jamais qu'un de plus sur la liste déjà fort longue, et ce sera mis, par commodité, sur le dos d'un règlement de comptes. Classique ! Banal donc. Banal pour beaucoup mais plus pour moi. Peut-être que si vous publiez cette lettre les choses bougeront.

Corine Ballé
Bastia

Une injustice

J'attire votre attention et celle des législateurs sur l'injustice suivante : un jeune Français qui a terminé ses études, confronté au chômage, part effectuer son service national. Ce temps ne lui est pas compté pour sa retraite (article L351-3 du code de la Sécurité sociale). Il ne peut trouver un emploi pendant cette période.

Pendant ce temps, ceux qui en sont dispensés (près de la moitié) ont la possibilité de trouver un emploi, de cotiser pour une retraite, sans donner de compensation au pays.

Pourquoi ne pas accorder aux appelés une prise en compte du temps de service national pour leur retraite dans le budget des armées ?

Maurice André
Espira-de-Conflent, Pyrénées-Orientales

TRAIT LIBRE



INFORMATIQUE Deux ans après la mise sur le marché du Pentium, Intel, le leader mondial des semi-conducteurs, va lancer la commercialisation du micro-processeur P6, deux fois plus rapide. P6 n'aura pas la puissance de la puce PowerPC mise au point conjointement par IBM, Apple et Motorola, mais elle aura l'avantage de la compatibilité.

● L'ACCÉLÉRATION brutale du constructeur dans l'innovation illustre une stratégie qui consiste à accroître son avance technologique et à dissuader ses concurrents de chercher à copier ses produits. Déjà, une de ses équipes travaille sur la puce de future génération, la P7, attendue dans deux ans. Intel anticipe ainsi le développement du multimédia.

● PENTIUM, cette année, pourrait être vendu à 25 millions d'exemplaires. Il n'aura pas été affecté par les problèmes rencontrés en décembre dernier et aujourd'hui réglés.

Intel présente un microprocesseur deux fois plus rapide que Pentium

Le fabricant américain veut prendre de vitesse ses concurrents, en accélérant le passage à une nouvelle génération de puces. En six ans, la rapidité de celles-ci aura été multipliée par huit

INTEL PRESSE le pas. Et programme déjà l'après-Pentium. Le groupe américain, numéro un mondial des semi-conducteurs, compte commercialiser une nouvelle puce, baptisée pour le moment P6, dès le second semestre de cette année.

Le microprocesseur P6 devrait être deux fois plus rapide que Pentium, mis sur le marché fin 1993, lui-même quatre fois plus puissant que le microprocesseur 486 de 1989.Cette annonce reflète la priorité que s'est donnée la firme californienne d'accélérer le passage d'une génération de microprocesseur à une autre. Intel a ainsi doublé ses équipes de développement, réparties désormais en deux groupes basés dans l'Oregon et en Californie. La première met au point la P6, tandis que la seconde travaille sur la conception de la future P7, qui sortira dans deux ans. *« C'est indispensable pour Intel, s'ils veulent conserver leur prééminence »*, explique Mike Glennon, analyste senior chez Dataquest. La firme de Santa Clara voit ses produits de plus en plus rapidement « clonés », c'est-à-dire copiés, et parfois améliorés, par d'autres sociétés. Elle entend, en poussant le rythme, donner le vertige aux sociétés cloneuses, et maintenir son avance technologique.

Intel estime que le développement du multimédia – le traitement des images, sons et données – impose des microprocesseurs sans cesse plus puissants et plus rapides. Ces programmes, notamment les jeux, incluent de plus en plus souvent une animation très sophistiquée, parfois en trois dimensions, et un accompagnement sonore digne du cinéma. Sa puce Pentium est déjà conçue pour ces applications complexes. La P6 devrait toutefois permettre de faire tourner des programmes plus sophistiqués encore. Elle autoriserait une approche purement logicielle – c'est-à-dire sans ajout de matériel – de la visioconférence et aurait la complexité nécessaires pour gérer des programmes de reconnaissance de la voix.

La P6 serait toutefois moins performante que la puce PowerPC, développée conjointement par IBM, Apple et Motorola. Mais elle présente l'avantage d'offrir ce que les spécialistes appellent la « compatibilité binaire ». *« Tous les logiciels qui tournent sur 386 et 486 ou Pentium peuvent tourner sur les PC équipés de P6. La seule différence, c'est qu'ils iront plus vite »*, affirme-t-on chez Intel.

L'arrivée programmée de la P6 sur le marché pourrait cannibaliser Pentium. Ce risque est pourtant minimisé chez Intel. *« La P6 s'adresse au très haut de gamme. Le Pentium, dont les prix ont été fortement baissés à l'automne, est déjà positionné sur l'entrée et le milieu de gamme. »* Une opinion qu'on semble partager chez Dataquest. *« Ce n'est pas une menace présente, alors que Pentium n'a pas encore évacué le 486 »*, affirme Mike Glennon.

Intel a toujours pour objectif de vendre 25 millions Pentium en 1995. Les livraisons de ce microprocesseur n'ont apparemment pas été affectées par certaines défaillances (des erreurs de « virgule flottante ») constatées en décembre 1994 et auxquelles Intel a depuis remédié, défauts qui avaient provoqué un petit psychodrame dans le monde de la micro-informatique.

Caroline Monnot

La puce qui spécule

DANS UN SUPERMARCHÉ, on peut acheter les produits dans l'ordre de la liste que l'on a établie. C'est sur ce principe que fonctionnent les microprocesseurs 486 et Pentium. Si l'on connaît les lieux, on optimise le parcours en jouant sur l'emplacement des rayons. Avec l'expérience, on peut même spéculer sur le contenu de la liste. Il suffit, par exemple, de savoir que le samedi est souvent le jour du bœuf carottes... Mais au rayon viande, il est prudent de prendre également du porc, car l'on n'est pas certain de trouver des carottes dans le magasin. Avec les mêmes précautions à chaque rayon, on réduit très fortement le risque de ne pas pouvoir réaliser une recette complète. En procédant ainsi, le P6 – nom de code du nouveau microprocesseur d'Intel – ne cesse jamais de travailler.

Grâce à la spéculation, il réalise un nombre maximal d'opérations et, en fin de calcul, il se débarrasse de l'inutile pour ne conserver que le nécessaire. Cet apparent gaspillage cache une redoutable efficacité. Pour un microprocesseur en tout cas. Les performances du P6 seront deux fois supérieures à celles du Pentium le plus puissant. Fonctionnant à 133 mégahertz, il traitera 300 millions d'instructions par seconde. Un résultat qui doit beaucoup à la technique baptisée « exécution dynamique » et qui ne requiert pas moins de 5,5 millions de transistors contre 3,1 millions pour Pentium. Pour conserver la gravure à 0,6 micron, Intel a dû augmenter d'environ 30 % la taille de la puce.

« Le P6 résulte de l'addition de toutes les techniques » de ses prédécesseurs, explique André Bertrand, responsable « architecture processeur » chez Intel France. Il ne s'agit donc pas d'une rupture mais d'une évolution, avec toujours le même souci de compatibilité entre les différentes générations pour assurer le fonctionnement des mêmes logiciels sur un parc de 200 millions d'ordinateurs dans le monde. Avec le P6, Intel rattrape son retard en performance sur ses concurrents et espère faire oublier les récents problèmes découverts sur les Pentium.

La puissance du P6 ouvrira de nouvelles applications aux micro-ordinateurs. Sans recours à des cartes électroniques additionnelles, il permettra de réaliser de la visioconférence ou du multimédia, intégrant plusieurs vidéos simultanées et accélérera le traitement d'image. Il entrera aussi dans les serveurs pour traiter de grosses bases de données. Son nom définitif ne sera pas dévoilé avant son lancement commercial au second semestre 1995. En attendant le P7 sur lequel Intel travaille déjà.

Michel Alberganti

Bull se rétablit sans éviter les pertes

« REDRESSER autrement ». Jean-Marie Descarpentries, le PDG de Bull, a pris vendredi 17 février des accents de candidat en campagne pour présenter les résultats 1994 de son groupe, dont le processus de privatisation est engagé. *« On est dans une industrie qui croît (+ 7,7 % en 1994), qui est très rentable. Bull a des atouts technologiques. Il était inconcevable de ne pas sortir de la spirale du déclin dans laquelle le groupe était enfermé »*. Cette spirale, Jean-Marie Descarpentries affirme l'avoir brisée, grâce *« à la mise sous tension »* générale et en préservant l'intégrité du constructeur.

Le groupe affiche encore une perte nette de 1,96 milliard de francs, ramenée à 660 millions si l'on exclut 1,3 milliard de francs de provisions pour restructurations. En 1993, le résultat net avant frais de restructuration était négatif à hauteur de 3,4 milliards. Et, pour la première fois depuis 1989, Bull présente un résultat d'exploitation positif, à 237 millions de francs, contre une perte de 1,8 milliard de 1993. *« Le redressement du bénéfice d'exploitation ne doit rien à l'apport en capital de 11 milliards de francs, puisqu'il se situe avant frais financiers. »*

Bull renoue avec la croissance

en millions de francs

45 000
40 000
35 000
30 000
25 000
1989 90 91 92 93 94

Le constructeur informatique français estime avoir rompu la "spirale du déclin" dans laquelle il se trouvait depuis 1989.

Le chiffre d'affaires progresse de 5,9 % en 1994, (8,3 % à parités monétaires et à périmètre constant) après quatre années de baisse. *« Cela montre que nos efforts pour réorienter le portefeuille d'activités du groupe en collant à l'évolution de la structure du marché ont payé »*, a estimé M. Descarpentries.

Les six métiers de croissance du groupe appelés à prendre le relais des grands systèmes et de la maintenance – traditionnelles vaches à lait du groupe, mais parvenues à maturité – représentent désormais, selon Bull, 52 % de son chiffre d'affaires. Un seul d'entre eux gagnerait aujourd'hui de l'argent ! *« Leur activité globale a progressé de 23 % et leur marge d'exploitation a augmenté de plus de 15 points »*, rétorque Bull.

Ces métiers de croissance, sur lesquels Bull fonde son rétablissement à plus long terme et qui doivent lui permettre de rester un constructeur informatique généraliste en s'imposant comme *« numéro un européen »* de cette industrie, incluent les systèmes ouverts, la micro-informatique, l'infogérance, l'intégration de systèmes, les technologies émergentes et la fabrication industrielle. L'activité purement manufacturière de Bull se retrouve ainsi parmi les métiers en croissance. Ce signal discret tient sans doute à la volonté de rassurer les salariés d'Angers, le principal site en France, avant une privatisation pour laquelle les candidatures définitives doivent être déposées avant la fin février.

Au sein du groupe, on s'interroge sur l'affectation des 3,4 milliards de francs de provision de restructuration (2,1 milliards non consommés auxquels s'ajoutent 1,3 milliard de dotation nouvelle), dont 2 milliards sont destinés à des actions en cours, laissant 1,4 milliard pour des *« cations nouvelles »*. Dans un communiqué diffusé vendredi dans la soirée, l'administrateur CGT de Bull dénonçait *« la mystification »* de *« résultats fabriqués pour la privatisation »*, en affirmant que *« la plupart des projets de développement, les innovations sont stoppés »*. Le groupe Bull a parallèlement évoqué la signature prochaine d'un accord avec le fabricant du Sud-Est asiatique, IPC, comportant la création de filiales communes.

C. M.

La négociation nippo-européenne dans l'automobile est en panne

LES JAPONAIS et la Commission européenne ne sont pas arrivés à s'entendre après deux jours de négociations à Tokyo, jeudi 16 et vendredi 17 février. Comme chaque année depuis l'accord de juillet 1991 (un *« pseudo-accord »*, soutient Jacques Calvet, patron de Peugeot-Citroën, compte tenu du caractère très officieux du document), il s'agissait de déterminer à quelle hauteur le code de bonne conduite accepté par les constructeurs automobiles nippons en Europe doit s'appliquer. Jusqu'au 31 décembre 1999, date à laquelle le marché automobile européen leur sera complètement ouvert, les Toyota, Honda ou Nissan doivent en effet respecter un quota annuel de voitures exportées sur le Vieux Continent, quota négocié avec la Commission européenne en fonction des prévisions de croissance du marché.

Cette année, les Japonais veulent pouvoir exporter plus de 1 million de voitures en Europe, en plus du demi-million qu'ils y produiront (437 000 l'an dernier). Pour 1994, le quota avait été fixé à 993 000 voitures (818 000 voitures effectivement vendues), un volume à comparer avec les 140 000 voitures européennes importées en moyenne chaque année au Japon, marché traditionnellement fermé. Ces revendications du Miti se fondent sur une perspective de croissance du marché automobile européen de 5 à 7 %, alors que la Commission européenne prévoit, elle, une augmentation des immatriculations de 3 %. Les Japonais ont aussi demandé que les trois nouveaux membres de l'Union européenne (la Suède, la Finlande et l'Autriche) ne soient pas concernés par le quota, arguant que ces marchés sont d'ores et déjà ouverts. La Commission européenne estime, quant à elle, que l'accord de juillet 1991 doit naturellement s'appliquer à l'ensemble de l'Union européenne.

RATTRAPAGE

Autre point d'accrochage entre autorités japonaises et européennes, les *« éléments de consensus »*. Dans une note séparée de l'accord de juillet 1991, la Commission européenne précise aux Etats membres qu'en cas de croissance du marché automobile européen les Japonais se réserveraient deux tiers de la hausse, et qu'en cas de chute ils en absorberaient les trois quarts. Le Miti a toujours refusé de s'engager sur ce point. La chute de 16 % du marché européen en 1993 est venue raviver ce débat, puisque les Japonais n'ont pas réduit leurs ventes dans les proportions prévues. La Commission européenne devrait donc réclamer un rattrapage aux Japonais, qui ont acquis l'an dernier une part du marché européen de 11,6 % (de 3,7 % en France à 37,3 % en Irlande en passant par 12,7 % en Allemagne et en Grande-Bretagne).

Les négociations entre les Japonais et la Commission européenne devraient reprendre sous peu, le commissaire européen Guy Crauser espérant qu'un accord pourra être trouvé d'ici à la fin du mois de mars. Mais aucune date n'a pour l'instant été fixée.

Virginie Malingre

Le slalom parallèle de Rossignol et de Salomon

Les frères ennemis du ski français empiètent sur leurs spécialités respectives

LES MASSIFS montagneux ont retrouvé leur neige. Tant mieux pour les deux frères ennemis du ski français, Rossignol et Salomon ! Après avoir rétabli leur situation financière compromise par trois années sans précipitations hivernales, ils effectuent un véritable slalom parallèle. Les skis Rossignol montent en puissance sur la fabrication de chaussures et de fixations, deux vieilles spécialités de Salomon, qui, pour sa part, accroît sa pénétration sur le ski.

Chez Rossignol, Laurent Boix-Vives, animateur de la société depuis 1966, qui, à près de soixante-neuf ans, ne semble pas vouloir dételer, s'est lancé dans la fixation en acquérant la branche spécialisée de la société Look, vieille marque prestigieuse des années 70, rachetée en 1983 par Bernard Tapie, avant d'être revendue en 1989 à un consortium suisse. Il estime déjà couvrir (en valeur) 12,5 % d'un marché mondial de 2,55 millions de paires, – dont Salomon, numéro un, détient 43 % – et ambitionne de monter à 14,5 % en 1995-1996. Dans la chaussure, M. Boix-Vives veut talonner Salomon (23 % du marché mondial et numéro deux derrière l'italien Nordica) en portant sa part de marché de 12,5 % à 20 % en 1995-1996. Il assure qu'avec sa nouvelle formule Mid (entrée avant dans la chaussure avec pivotement sur le coup de pied), sa firme a pris une longueur d'avance sur Salomon qui avait fondé son succès initial sur la fameuse chaussure à entrée arrière.

Salomon, sous la houlette de Jean-François Gautier, auquel Georges Salomon, âgé actuellement de soixante-dix ans, a passé le flambeau en 1990, va pousser à 500 000 paires sa production de skis haut de gamme. Il défie Rossignol (1,57 million de paires de skis) qui, avec sa filiale Dynastar, représente plus de 31 % en valeur d'un marché mondial de 5,6 millions de paires et d'un peu moins de 5 milliards de francs de chiffre d'affaires.

NOUVEAUX PROCÉDÉS

La compétition s'exerce sur un marché mondial en recul de 4 %, où la France affiche une prééminence assez totale, aux dépens des industriels autrichiens, autrefois numéros un, et aujourd'hui pratiquement tous déficitaires. Laurent Boix-Vives estime qu'une amélioration pourrait se faire sentir : au Japon (plus de 31 % du total), grâce à un meilleur équipement du pays en stations et à l'organisation des Jeux olympiques de Nagano, en 1998 ; aux Etats-Unis (près de 23 %), où la consommation de skis (un million de paires) est encore très loin du record de 1,6 million de paires atteint en 1986-1987, alors qu'au Canada les ventes au détail sont très soutenues ; en Europe enfin (40 %), avec une légère croissance dès la prochaine saison. Dans un tel climat, l'innovation est de règle. Rossignol vient de présenter son procédé Dualtec qui permet d'obtenir une grande fluidité du comportement du ski, tandis que Salomon a mis au point un nouveau modèle Prolink, qui assure un meilleur contact avec la neige.

Les deux firmes consolident aussi leurs résultats financiers. Le bénéfice de Rossignol pourrait augmenter de 10 à 15 %, à 115-120 millions de francs pour l'exercice 1994-1995, et atteindre 140 millions de francs en 1995-1996, le chiffre d'affaires passant à 2,3 milliards de francs. Pour Salomon, le résultat se situerait entre 155 à 160 millions de francs (contre 132 millions de francs en 1994) pour un chiffre d'affaires de 3,8 milliards.

François Renard

■ **PUBLICITÉ : le marché français a progressé de 7 % en 1994**, alors qu'il avait baissé de 0,6 % en 1993, selon la Secodip. L'an dernier, le total des investissements publicitaires était de 54 milliards de francs. (50,5 milliards de francs en 1993). Les recettes publicitaires de la télévision ont augmenté de 11,7 % et le nombre de spots de 17,6 % (46 000 spots). La radio a vu ses recettes augmenter de 8 %, soit 4 % de moins qu'en 1993. Les recettes publicitaires de la presse se sont accrues de 5,3 % (contre une baisse de 6 % en 1993), grâce notamment aux campagnes de privatisation – la moitié des investissements lui était réservée – et à la progression des investissements de certains marchés (jardinage et santé).

■ **RADIO : Sébastien Cauet, animateur à Fun Radio, a été licencié** vendredi 17 février, par le président de ce réseau, Benoît Sillard. Ce jeune homme de vingt-deux ans, qui animait tous les matins *« Les délires de Cauet »* sur la radio musicale, avait ironisé à plusieurs reprises sur le camp d'Auschwitz, en le qualifiant de *« corps de ferme et de maison de campagne à l'abandon »* (*Le Monde* daté 12-13 février).

■ **MAGAZINE : François Diwo, directeur de la rédaction de « Télé 7 jeux »**, a été nommé directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *Télé 7 jours*. Il remplace Paul Giannoli, qui a été nommé directeur adjoint des rédactions de Hachette Filipacchi Presse (HFP) auprès de Roger Thérond. M. Giannoli sera chargé *« plus particulièrement des nouveaux projets »*. Depuis 1981, il a été successivement directeur de la rédaction d'*Elle*, du *Journal du dimanche* puis de *Télé 7 jours*. Il est vice-président de l'académie des 7 d'or de la télévision, dont la dernière remise de prix a été très contestée.

■ **TEMPS PARTIEL : Les cheminots CFDT ont décidé de signer**, vendredi 17 février, l'accord sur le temps partiel et la cessation progressive d'activité à la SNCF, qui avait suscité un mouvement de grève peu suivi de la part des agents de conduite autonomes (FGAAC), le 9 février. Dans un communiqué, la CFDT note que cet accord *« ouvre des droits nouveaux »*, *« sur la base du volontariat, avec un contrôle des délégués du personnel »* et qu'il *« n'exclut aucune catégorie »* professionnelle. Cinq fédérations de cheminots l'ont désormais signé (CFTC, FO, CGC, FMC et CFDT).

Revue des valeurs

Semaine du 13 février au 17 février 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↘	↗	↘	↘	↘
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **– 2,51 %**

Victime du dollar

SI LA FAMEUSE déconnexion tant espérée l'an dernier entre les marchés obligataires américains et européens ne s'est jamais vraiment réalisée, elle semble bel et bien une réalité entre les marchés d'actions. En 1994, Wall Street, porté par la forte croissance américaine, avait réussi une performance bien supérieure aux places européennes et le début de l'année 1995 s'inscrit dans la même logique. Pour preuve, la différence étonnante cette semaine entre le comportement de la Bourse de Paris – qui a fait une sévère rechute après l'amélioration enregistrée début février – et Wall Street qui, à deux reprises, mercredi et jeudi, a battu des records historiques.

L'indice CAC 40 s'est inscrit, vendredi en clôture, sur un recul de 2,51 %, à 1 822,47 points, portant sa perte depuis le début de l'année à 3,12 %. En revanche, Wall Street s'est rapproché du niveau symbolique des 4 000 points, insensible à la faiblesse du dollar, aux craintes de l'inflation et jouant *« l'atterrissage en douceur »* de l'économie américaine.

La semaine a été pour le moins agitée sur l'ensemble des marchés financiers et marquée par de nouveaux désordres monétaires, à commencer par la chute du billet vert au plus bas depuis deux ans et demi face au mark. En dépit de menaces de grève dans la métallurgie allemande, le deutschemark a joué une fois de plus son rôle de valeur refuge, accentuant ainsi les faiblesses de plusieurs monnaies européennes – dont le franc français, victime des incertitudes politiques à moins de trois mois de l'élection présidentielle. L'écart des intentions de vote entre candidats s'est nettement resserré selon les derniers sondages d'opinion. Du coup, le doute s'est installé pour certains investisseurs étrangers sur l'issue de l'élection présidentielle, et plus encore sur la politique qui sera menée à son issue. La faiblesse du franc et l'incertitude politique ont suffi pour enrayer le petit mouvement de retour des investisseurs étrangers sur le marché français des actions. Une clientèle étrangère qui reste indispensable à l'animation de la Bourse de Paris et pour lui assurer des transactions importantes.

Ce que les investisseurs étrangers attendent, au lendemain de l'élection présidentielle, ce sont des mesures qui permettront de réduire les déficits des finances publiques et l'endettement. Elles devront être suffisamment crédibles pour permettre une baisse des taux d'intérêt et un assouplissement de la politique monétaire, déclarent des experts financiers, persuadés que si ces conditions sont remplies, les non-résidents devraient alors revenir investir en force en France. D'autant plus que la Bourse de Paris n'est pas très chère compte tenu de la forte progression en moyenne des résultats en 1994 et des perspectives favorables pour 1995. L'INSEE et la Banque de France s'attendent, cette année, à une vive progression des investissements industriels, un des trois piliers de la croissance avec la consommation et les exportations. Mais, selon les analystes, tant que l'hypothèque présidentielle ne sera pas levée, l'indice CAC 40 évoluera comme il le fait depuis le début de l'année, dans une bande comprise entre 1 750 points et 1 900 points.

Sur la semaine, dès lundi, la Bourse réagissait à la faiblesse du dollar, abandonnant 1,02 %. Mardi et mercredi, le CAC 40 regagnait à chaque fois 0,31 %. Cette reprise était torpillée par la chute brutale du dollar jeudi et la reprise de la crise mexicaine, l'indice abandonnant 1,44 %. Vendredi la séance s'achevait sur une nouvelle perte de 0,68 %.

E. L.

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10-2-95	13-2-95	14-2-95	15-2-95	16-2-95
RM	4 320 816	2 462 030	2 915 350	4 254 703	3 859 593
Comptant R. et oblig.	26 646 205	20 839 484	15 501 122	14 664 374	17 464 254
Actions	223 234	89 221	122 891	132 325	118 166
Total	31 190 255	23 389 735	18 539 363	19 031 402	21 442 013

INDICES

	13-2-95	14-2-95	15-2-95	16-2-95	17-2-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 266,29	1 267,31	1 271,01	1 255,27	1 248,33
SBF 250	1 225,01	1 225,89	1 228,98	1 216,39	1 210,10
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 850,31	1 856,09	1 861,90	1 835,00	1 822,47

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Elf Aquitaine	3 155 063	1 220 252
Alcatel-Alsthom	2 752 124	1 213 300
Total	2 656 597	791 357
Oréal (L')	486 070	574 685
LVMH Moët-Vuitton	610 292	515 850
Renault	2 822 161	507 443
Danone	649 730	496 311
Eurotunnel	19 730 620	487 485
Suez	1 957 448	451 681
Société Gale	840 795	450 733
Lyonnaise Eaux	1 015 050	440 695
Saint-Gobain	643 068	406 107
Pinault-Prin. Red	366 975	375 822
Carrefour	170 253	371 457

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Metrologie Inter.	+ 13,91
Moulinex	+ 9,20
Cap Gemini Sogeti	+ 8,61
Legris indust.	+ 7,63
Eiffage	+ 5,45
NRJ	+ 4,54
Galeries Lafayet.	+ 4,28
Nordon (Ny)	+ 4,12
SGE	+ 3,88
SFIM	+ 3,85
De Dietrich	+ 3,63
Metaleurop	+ 3,58
BIS	+ 3,58
Sefimeg	+ 3,41

Valeurs en baisse	%
UIC	– 13,51
Pechiney Intl	– 13,37
Thomson-CSF	– 11,10
Accor	– 10,39
Spie Batignolles	– 9,54
AGF-Ass.Gen.France	– 9,47
Alcatel Alsthom	– 8,16
Lagardere (MMB)	– 7,86
Berger (M)	– 7,43
Publicis	– 7
Ciments Fr.Priv.B	– 6,92
Simco	– 6,69
Salomon (Ly)	– 6,68
Matra-Hachette	– 6,66

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	17-02-95	Diff.
Bongrain	2 750	[illegible]
Danone	754	[illegible]
Eridania Béghin-Say	752	[illegible]
Fromageries Bel	4 650	[illegible]
LVMH	836	[illegible]
Pernod-Ricard	328	0,86
Rémy-Cointreau	177,10	[illegible]
Saint-Louis	1 367	[illegible]

ASSURANCES	17-2-95	Diff.
AGF	175,70	9,47
AXA	231	[illegible]
GAN	186,90	[illegible]
SCOR SA	102,50	[illegible]
UAP	128,10	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	17-2-95	Diff.
Bouygues	533	[illegible]
Ciments français	215	6,92
Colas	928	[illegible]
Eiffage	754	[illegible]
Eurotunnel	24,35	[illegible]
GTM-Entrepose	362	[illegible]
Imetal	498	[illegible]
Immob. Phénix	49	[illegible]
Jean Lefebvre	325	[illegible]
Lafarge-Coppée	352	[illegible]
Poliet	397	[illegible]
Saint-Gobain	622	[illegible]
SGE	174	3,88
Spie-Batignolles	180	9,54

CHIMIE	17-02-95	Diff.
Air liquide (L')	741	[illegible]
Gascogne		[illegible]
Michelin	209,30	[illegible]
Plastic Omnium	572	[illegible]
Rhône-Poulenc A	126,20	[illegible]
Roussel-Uclaf	647	3,86
Sanofi	270	[illegible]
Synthélabo	238,80	1,27

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	17-2-95	Diff.
BIC	706	[illegible]
Chargeurs	1 153	[illegible]
Christian Dior	410	[illegible]
Clarins	398	[illegible]
DMC	278	[illegible]
EBF	966	[illegible]
Essilor Int.	731	[illegible]
Gr. André	499	[illegible]
Moulinex	108	9,20
Oréal (L')	1 171	[illegible]
Salomon	1 870	6,68
SEB	504	3,07
Skis Rossignol	1 899	[illegible]
Sommer-Allibert	1 730	3,35
Zodiac	2 165	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	17-2-95	Diff.
Bancaire (Cie)	487,20	[illegible]
BNP	237	[illegible]
CCF	212	[illegible]
Cetelem	915	0,92
CFF	692	[illegible]
CLF	407	[illegible]
CPR	324	13,57
Créd. lyon. CIP	344	10,28
Crédit national	378	2,35
Société générale	515	4,98
SOVAC	355	5,20
UFB Locabail	370	2,68
UIC	96	13,51
Via Banque	331,10	[illegible]

DISTRIBUTION	17-2-95	Diff.
Bon Marché (Au)	865	[illegible]
Carrefour	2 121	3,54
Casino	139,60	[illegible]
Castorama Dubois	728	0,68
Comptoirs Modernes	1 355	[illegible]
Damart	4 732	1,96
Docks France	716	0,41
Galeries Lafayette	2 190	4,28
Guilbert	438	0,90
Guyenne Gascogne	1 260	1,88
Pinault-Print. Red.	1 002	1,76
Primagaz	848	2,75
Promodès	996	4,29
Rexel	720	3,15

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	10-2-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	457,60	0,90
Alcatel-Câble	403,70	+ 3,59
CS (ex. CSEE)	338,50	2,57
Intertechnique	560	3,70
Labinal	775	0,38
Legrand	6 550	1,70
Matra-Hachette	119	[illegible]
Radiotechnique	570	– 0,69
Sagem	2 690	+ 1,12
Schneider	373,80	+ 1,27
Thomson-CSF	144,20	+ 0,34

IMMOBILIER ET FONCIER	17-2-95	Diff.
GFC	369	– 1,07
Olipar	7,85	– 4,84
Rue Impériale	3 500	– 1,96
Sefimeg	333	+ 3,41
Simco	401,20	– 6,69
UIF	412	[illegible]
Lucia	96	+ 6,66
Silic	700	[illegible]
Sogeparc	601	– 2,11

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	17-2-95	Diff.
Bolloré Techno.	455	[illegible]
Cerus	85,20	+ 1,23
CGIP	1 069	0,27
Eurafrance	1 537	– 2,22
Gaz et Eaux	1 799	– 0,06
Lagardère	116	– 7,86
Marine-Wendel	352	0,28
Navigation mixte	1 029	+ 0,39
Nord-Est	134,10	2,82
Paribas	318	5,74
Suez	230	0,73
Worms & Cie	247,50	+ 1,85
Origny-Desvroise		[illegible]
Parfinance	183	1,10

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	17-02-95	Diff.
CarnaudMetalbox	180	– 3,17
Dassault Aviation	411	– 5,94
De Dietrich	2 852	+ 3,63
Fives-Lille	420	– 3,44
Legris Industrie	350,90	+ 7,63
Métaleurop	69,40	+ 3,58
Pechiney CIP	341,90	– 1,75
Pechiney Int.	128,20	– 13,37
Peugeot SA	709	– 4,70
Strafor Facom	600	+ 0,16
Valeo	245	+ 1,23
Vallourec	272,90	+ 1,48

MINES D'OR, DIAMANT	10-2-95	Diff.
Anglo-American	255,90	– 0,81
Buffelsfontein	37,90	+ 1,74
De Beers	110,10	+ 1,47
Driefontein	69,70	+ 0,57
Gencor Limited	17,40	– 2,79
Harmony Gold	46	– 0,10
Randfontein	39,50	– 3,00
Saint-Helena	45	– 3,22
Western Deep	179,60	+ 3,21

PÉTROLE	17-02-95	Diff.
Elf Aquitaine	379,50	+ 1,81
Esso	650	– 5,93
Géophysique	324	– 2,08
Total	289,60	– 2,16
BP France	128	+ 4,91
Erap-Elf	331,10	– 4,30

SICOMI OU EX-SICOMI	17-02-95	Diff.
Bail Investiss.	810	– 3,22
Interbail	352	– 0,84
Klépierre	581	+ 0,34
Locindus	830	– 2,81
Selectibanque	148,70	+ 0,33
Unibail	477,80	– 0,25
Immobail	300	–

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	17-2-95	Diff.
Accor	526	– 10,39
BIS	376	+ 3,58
Canal Plus	796	– 1,84
Cap Gemini Sogeti	172,70	+ 8,61
CEP Comm.	435,50	– 2,13
Club Méditerranée	428	+ 0,46
Eaux (Cie des)	471,90	– 2,90
Ecco	610	– 2,55
Euro Disney	11,55	
Filipacchi Médias	840	+ 3,32
Havas	365,30	– 4,22
Lyonnaise des eaux	434,80	+ 0,55
Publicis	370,20	– 7
SITA	615	– 3,90
Sligos	392,20	– 5,21
Sodexho	770	– 4,16
SCAC Delmas	708	+ 12,38
Dauphin OTA	279,90	+ 3,66
OGF Omn Gest.	655	– 2,96
TF1	447	– 6,58

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	17-02-95	Diff.
6 % 1993-1997	97,42	0,02
EDF-GDF 3 %	6 250	– 50
CNB 5 000 F	101	inchangé
CNB Par. 5 000 F	101,62	1,12
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	101	– 0,01

TOKYO

Indice Nikkei **– 1,48 %**

Nouvelle baisse

LA BOURSE DE TOKYO a connu une nouvelle semaine à la baisse, en raison de ventes massives des investisseurs étrangers dans le secteur des technologies avancées. L'indice Nikkei a perdu 270,84 points (1,48 %), terminant la semaine à 18 020,51, après un recul de 247,62 points la semaine précédente. L'indice élargi Topix a reculé de 25,68 points (1,80 %) à 1 400,61, après une perte de 22,09 points la semaine précédente. Le volume d'échanges a été en moyenne de 293,2 millions de titres par jour, en baisse sur les 331,1 millions de la semaine précédente, qui ne représentaient eux-mêmes qu'un peu plus de la moitié du volume de la semaine antérieure.

Le Nikkei avait ouvert la semaine à 18 338,47 points, progressant lundi dans le sillage des gains des valeurs du BTP et des autres secteurs liés à la reconstruction de la région de Kobé dévastée par le séisme de janvier. Mais l'indice n'a cessé de reculer par la suite, victime des ventes de valeurs électroniques et d'ordinateurs par les investisseurs étrangers, tandis que les autres se contentaient d'observer dans l'attente de nouveaux éléments susceptibles de stimuler un marché stagnant.

Indices du 17 février : Nikkei 18 020,51 (c. 18 291,35) ; Topix 1 400,61 (c. 1 426,29).

LONDRES

Indice FT 100 **– 2,11 %**

Dans la foulée de la livre

LA CHUTE de la livre, à son plus bas niveau depuis deux ans, et la menace de nouvelles pressions inflationnistes ont pesé sur la Bourse de Londres cette semaine. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs n'a donc pas réussi à se maintenir au-dessus des 3 100 points, retombant à 3 044,2 vendredi en clôture, sur une perte hebdomadaire de 65,7 points (2,11 %).

La semaine avait mal commencé, les opérateurs accueillant mal la hausse de 0,9 % des prix de gros en janvier, une progression plus forte que prévu qui a relancé les craintes d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Les signes de pressions inflationnistes se sont confirmées mercredi avec l'augmentation du taux annuel d'inflation à 3,3 % contre 2,9 % le mois précédent. Mais son effet négatif a été en partie compensé par les autres indices, notamment la baisse de 0,9 % des ventes de détail, qui marquent plutôt un ralentissement de l'économie, et par conséquent un moindre besoin d'un resserrement monétaire.

En fin de semaine, le Footsie a souffert de la chute de la livre, affectée par l'extrême faiblesse du dollar et les divisions de plus en plus criantes au sein de parti conservateur au pouvoir.

Indice FT 100 du 17 février : 3 044,2 (c. 3 109,9).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 0,61 %**

Coup d'arrêt

LA CHUTE DU DOLLAR, la faiblesse de certaines devises européennes et les menaces de grève qui se précisent en Allemagne ont refroidi la place de Francfort, qui a marqué une pause après l'envolée de la semaine dernière. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 117,03 points, soit une baisse de 0,61 % sur la clôture de la semaine dernière.

L'affaiblissement du dollar face à la devise allemande, en dessous de la barre de 1,50 deutschemark, a fait craindre un renchérissement du prix des exportations allemandes. Le marché s'est néanmoins repris vendredi, estimant que la baisse du dollar n'était pas aussi négative pour l'économie du pays. Un opérateur de la Deutsche Girozentrale a ainsi souligné que 15 % seulement des exportations allemandes étaient facturées en dollars.

L'autre grand sujet d'inquiétude de la semaine a été les menaces de grèves qui se précisent dans le pays. Le puissant syndicat du secteur métallurgique IG Metall a rejeté vendredi une offre de rencontre de dernière minute avec la fédération patronale Gesamtmetall. Le syndicat de branche va organiser lundi un référendum auprès de ses adhérents en Bavière, qui pourrait déboucher sur une grève.

Indice DAX du 17 février : 2 117,03 (c. 2 130,15).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 0,37 %**

Records

APRÈS AVOIR crevé le plafond pendant deux séances consécutives mercredi et jeudi, établissant à chaque fois un nouveau record, une vague de ventes sur programme informatique a empêché vendredi l'indice Dow-Jones de s'approcher davantage de la barre mythique des 4 000 points. Le Dow-Jones a tout de même fini la semaine à 3 953,54 points, en hausse de 0,37 %.

C'est à l'issue de la publication mardi, mercredi et jeudi de statistiques sur l'économie américaine (ventes de détail, taux d'utilisation des capacités de production, mises en chantier) que Wall Street a établi de nouveaux records. Les investisseurs ont considéré que ces chiffres indiquaient un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et que le scénario le plus favorable à Wall Street, celui d'un « atterrissage en douceur » de l'économie américaine, était en train de se réaliser. Le marché des actions américain a aussi bénéficié du retour de capitaux américains sur les marchés domestiques alors que la défiance à l'égard des pays émergents, la baisse de certaines devises européennes et la baisse des cours des matières premières ont entraîné quelques modifications dans la répartition des portefeuilles des grands investisseurs.

Son premier record, Wall Street l'a battu mercredi en atteignant 3 986,17 points et en approchant en cours de séance des 4 000 points. Le deuxième record consécutif a été atteint jeudi à 3 987,52, dans des conditions étonnantes : environ dix minutes après que la cloche eut sonné la fin de la séance et après qu'elle a eu évolué à la baisse durant toute la journée.

Indice Dow-Jones du 17 février : 3 953,54 (c. 3 939,07).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	17/2	10/2
Alcoa	80,75	80,25
Allied Signal	37,88	36,88
American Express	33,63	31,75
AT & T	50,50	52,50
Bethlehem	16,25	16,13
Boeing Co	46	46,75
Caterpillar Inc.	52,63	53,13
Chevron Corp.	47	45,88
Coca-Cola Co	53,38	53,13
Disney Corp.	53,25	52,88
Du Pont Nemours&Co	55,63	54,63
Eastman Kodak Co	50,63	50,50
Exxon Corp.	63,38	61,88
Gen. Electric Co	53,75	52
Gen. Motors Corp.	41,13	39,88
Goodyear T & Rubbe	35,25	36,50
IBM	74,75	75,13
Intl Paper	75,75	74,88
J.P. Morgan Co	62,50	63,25
Mc Donnell Douglas	55	54,13
Merck & Co. Inc.	41,25	40,25
Minnesota Mng. & Mfg	52,38	52,88
Philip Morris	61,13	61,38
Procter & Gamble C	65	65,38
Sears Roebuck & Co	47,50	47
Texaco	62,63	61,13
Union Carb.	28,38	28,63
Utd Technol	65,13	65,13
Westingh. Electric	14,88	14,50
Woolworth	15,25	15,75

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	17/2	10/2
Allied Lyons	4,97	5,18
Barclays Bank	6,05	6,12
BAT Industries	4,33	4,62
British Aerospace	4,79	4,77
British Airways	3,79	3,83
British Gas	3,09	3,10
British Petroleum	4,13	4,26
British Telecom	3,84	3,94
BTR	3,10	3,21
Cadbury Schwep	4,25	4,19
Eurotunnel	2,93	2,98
Glaxo	6,41	6,63
Grand Metropolitan	3,65	3,85
Guinness	4,20	4,37
Hanson Plc	2,39	2,46
Great Ic	5,19	5,39
HSBC	6,58	6,68
Imperial Chemical	7,29	7,46
Lloyds Bank	5,75	5,61
Marks and Spencer	3,78	4
National Westminst	4,91	5,08
Peninsular Orienta	5,72	6
Reuters	4,44	4,55
Saatchi and Saatchi	1,06	1,10
Shell Transport	7,26	7,26
Smithkline Beechman	4,91	4,88
Tate and Lyle	4,28	4,34
Unilever Ltd	11,76	11,76
Wellcome	10,25	10,25
Zeneca	8,96	8,98

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	17/2	10/2
Allianz Holding N	2 484	2 493
Basf AG	328	333
Bayer AG	362,40	365,30
Bay hyp&Wechselbk	392,50	394
Bayer Vereinsbank	442,50	444
BMW	767	777
Commerzbank	338,30	338
Continental AG	229	232,50
Daimler-Benz AG	724,80	735,30
Degussa	464,80	479
Deutsche Babcock A	192	202,50
Deutsche Bank AG	719,80	725,50
Dresdner BK AG FR	401,50	405,80
Henkel VZ	561	560
Hoechst AG	327,70	337
Karstadt AG	578	578
Kaufhof Holding	479	473
Linde AG	934	933
DT. Lufthansa AG	202,80	203,50
Man AG	417	420,50
Mannesmann AG	429,80	435,20
Mettallges AG	125,50	128,50
Preussag AG	464,70	467,70
Rwe	462	445,30
Schering AG	1 127	1 130
Siemens AG	688,70	690,50
Thyssen	299,20	304,50
Veba AG	529,70	535,60
Viag	513,90	514
Wellag AG	990	974

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	17/2	10/2
Akai elecr.	435	465
Bank of Tokyo	1 420	1 430
Bridgestone	1 310	1 380
Canon	1 470	1 480
Daiwa sec.	1 130	1 170
Fuji Bank	2 090	2 140
Hitachi Ltd	726	859
Honda	1 550	1 500
Japan Airlines	602	625
Kirin Brew	1 070	1 080
Kobe Steel	256	267
Matsushita El.	1 320	1 040
Mitsubishi Corp.	1 050	1 090
Mitsui Marine	671	674
Nikko sec	977	1 000
Nintendo	5 250	5 240
Nippon Steel	339	351
Nissan	697	733
Nomura sec	1 780	1 780
NTT	726 000	749 000
Pioneer	2 140	2 180
Sanyo	524	515
Sega Enterprises	4 700	4 960
Sharp	1 410	1 490
Sony	4 400	4 770
Sumitomo Bk	1 780	1 820
Suzuki Motors	972	932
Toshiba	615	629
Toyota	1 800	1 850
Yamaichi sec	672	691

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La confiance du Danemark

LA BONNE NOUVELLE de la semaine provient du Danemark. Ce pays a contracté, à la veille du week-end, un emprunt d'un montant nominal de 5 milliards de francs luxembourgeois, et d'une durée de huit ans, qui a obtenu un grand retentissement sur le marché international des capitaux, car c'est une marque de confiance dans la solidité des liens qui unissent les monnaies du grand-duché et de la Belgique. Dans la conjoncture actuelle de trouble monétaire, un tel témoignage est précieux.

Avant d'exposer la situation, il convient de préciser, d'une part, que les deux francs ont la même valeur extérieure et, d'autre part, que les emprunteurs préfèrent lever des fonds au Luxembourg, parce que cela leur revient moins cher qu'en Belgique. La raison en est simple : contrairement à son homologue belge, le fisc luxembourgeois ne prélève aucune retenue à la source sur les revenus des placements de capitaux. Les souscripteurs se contentent donc d'un rendement inférieur.

Ce rendement reflète normalement le niveau de l'intérêt à long terme. Il est fixé d'avance, une fois pour toutes. Mais les taux varient avec le temps et, d'ici six mois, s'ils venaient à baisser par exemple, la même opération pourrait s'avérer bien coûteuse. Pour être certains de ne pas surpayer leur emprunt, les débiteurs ont souvent recours à une solution assez sûre. Ils demandent à une banque de leur tranformer le mode de rémunération de leur dette et d'en associer le taux à celui des effets à court terme de trois ou six mois d'échéance, et l'intérêt qu'ils serviront sera régulièrement adapté à la situation du marché. De telles transactions se pratiquent de façon courante. Elles ne concernent pas les souscripteurs, qui toucheront le taux à long terme arrêté au lancement de l'emprunt.

UN RISQUE EXISTE

Dans le cas qui nous concerne, le problème suivant se pose entre le débiteur et sa banque : il faut passer d'une devise à l'autre. Rémunérer sa dette en suivant le développement des effets à court terme revient à considérer qu'elle est libellée en francs belges et non plus en francs luxembourgeois. Il faut se référer à la Belgique parce que c'est là que le marché des effets à court terme est suffisamment étendu pour permettre de telles opérations d'échange. Ceux qui croient que les deux monnaies sont viscéralement liées n'y voient aucun inconvénient. Ils ont certainement raison. Mais, théoriquement, un risque existe. Vu l'état des finances publiques des deux pays, si le franc luxembourgeois faisait sécession, il s'envolerait face au franc belge.

Un traité bilatéral assure que la parité des deux francs sera maintenue au moins jusqu'en 2002. Les autorités de Bruxelles et de Luxembourg ne cessent d'en rappeler l'existence et de le confirmer. Pourtant, rares sont les emprunteurs qui, ouvertement, en tiennent vraiment compte. L'Autriche, qui s'est récemment présentée sur le marché luxembourgeois pour déboucher sur du franc belge, a demandé à sa banque de prendre à sa place le risque de change.

On va jusqu'à prétendre, entre spécialistes, que la Suède se refuse à émettre des obligations aux Luxembourgeois, parce qu'elle ne veut pas s'exposer à une telle incertitude, ou qu'elle est rebutée par le coût de la garantie de change que lui procurerait un intermédiaire. Cela reste à vérifier, mais montre bien l'état des esprits.

Or la banque centrale du Danemark affirme, elle, qu'il n'y a en réalité aucun risque. Son emprunt est dirigé par la Banque Bruxelles Lambert. Il rapportera l'équivalent de 7,64 % l'an aux souscripteurs. L'intérêt sera versé à l'échéance, en 2003, au moment du remboursement du principal.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Un bel orage sur les monnaies

UNE NOUVELLE CRISE du dollar a provoqué un bel orage sur les marchés des changes, poussant le deutschemark à la hausse et envoyant au tapis les monnaies faibles en Europe, la lire italienne en premier, la livre sterling et la couronne suédoise, le franc résistant relativement mieux, au prix, toutefois, d'un nouveau glissement.

A l'origine de cet orage, toujours et encore le Mexique, où le défaut de paiement d'une entreprise, Sidek, a réveillé les inquiétudes sur la solvabilité de nombreux débiteurs et affaibli à nouveau la monnaie du pays, à 6,10 pesos pour 1 dollar. On peut y ajouter les difficultés du dollar canadien, au plus bas depuis neuf ans, et encore affaibli par la mise sous surveillance de la dette du Canada par l'agence de notation Moody's. Comme l'indique Antoine Brunet, responsable de la prévision au Crédit lyonnais, il n'est pas bon pour les Etats-Unis d'avoir des voisins destabilisés, la dépression prévisible de la demande au Mexique et son ralentissement au Canada étant de nature à accentuer le déficit extérieur des Etats-Unis et à réduire encore la croissance, déjà en ralentissement. En outre, la baisse relative des taux à court terme à New York et l'atténuation des anticipations sur de nouveaux relèvements du taux directeur de la Réserve fédérale ôtent un soutien important au dollar.

Le résultat de tout cela est que le cours de la devise américaine a brutalement chuté, revenant de 1,53 DM à 1,4780 DM pour terminer à 1,4830 DM, de nouveaux ordres de ventes automatiques ayant été passés à 1,50 DM. La chute aurait été encore plus forte si le déficit commercial des Etats-unis n'avait pas diminué de 26,9 % en décembre à 7,34 milliards de dollars, atteignant tout de même 108,1 milliards de dollars en 1994, au plus haut depuis 1988.

En Europe, les effets de cette chute ont été absolument ravageurs, renforçant le deutschemark, monnaie refuge, aux dépens des autres monnaies. La plus touchée a été la lire, le mark battant tous ses records à 1 078 lires, ce qui oblige tout de même la Banque centrale, restée passive jusqu'à maintenant, à intervenir, sans pouvoir empêcher une nouvelle ascension du mark à 1 084 lires. En Grande-Bretagne, la livre est tombée à son cours le plus bas depuis deux ans à moins de 2,35 DM. En France, le mark a atteint 3,48 F pour la première fois depuis l'automne 1993 : selon certaines rumeurs, la Bundesbank serait intervenue discrètement pour l'empêcher de dépasser 3,48 F.

F. R.

L'OR

	Cours 17-2	Cours 10-2
Or fin (k. barre)	62 400	63 300
Or fin (en lingot)	62 700	64 400
Pièce française (20f)	361	370
Pièce française (10f)	n.c.	370
Pièce suisse (20f)	363	369
Pièce latine (20f)	360	370
Pièce tunisienne (20f)	364	369
Souverain	455	470
Souverain Elisabeth II*	464	468
Demi souverain*	313	313
Pièce de 20$	2 465	2 465
Pièce de 10$	1 250	1 225
Pièce de 5$	590	620
Pièce de 50 pesos	2 340	2 390
Pièce de 20 marks*	445	461
Pièce de 10 florins	378	386
Pièce de 5 roubles*	256	255

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 13 AU 17 FÉVRIER

DEVISE	New York 17-2	New York 10-2	Paris 17-2	Paris 10-2	Zurich 17-2	Zurich 10-2	Francfort 17-2	Francfort 10-2	Bruxelles 17-2	Bruxelles 10-2	Amsterdam 17-2	Amsterdam 10-2	Milan 17-2	Milan 10-2	Tokyo 17-2	Tokyo 10-2
Livre	1,5780	[illegible]	8,1519	[illegible]	1,9788	[illegible]	2,3430	[illegible]	48,2552	[illegible]	2,6274	[illegible]	2537,42	[illegible]	153,78	155,72
$ E.U.	-	[illegible]	5,1660	[illegible]	1,2540	[illegible]	1,4848	[illegible]	30,58	[illegible]	1,6650	[illegible]	1608	[illegible]	97,45	[illegible]
Franc français	19,3573	[illegible]	-	[illegible]	24,2741	[illegible]	28,7418	[illegible]	5,9195	[illegible]	32,22997	[illegible]	311,2660	[illegible]	18,86372	[illegible]
Franc suisse	79,7448	[illegible]	411,9617	[illegible]	-	[illegible]	118,4051	[illegible]	24,3860	[illegible]	1,32775	[illegible]	1282,2967	[illegible]	77,71132	[illegible]
Deutschemark	67,3491	[illegible]	347,9256	[illegible]	84,4558	[illegible]	-	[illegible]	20,5954	[illegible]	112,13631	[illegible]	1082,9741	[illegible]	65,63173	[illegible]
Franc belge	3,2701	[illegible]	16,8934	[illegible]	4,1007	[illegible]	4,8555	[illegible]	-	[illegible]	5,4447	[illegible]	52,5839	[illegible]	3,18672	[illegible]
Florin	60,0601	[illegible]	310,2708	[illegible]	75,3153	[illegible]	89,1772	[illegible]	18,3664	[illegible]	-	[illegible]	965,7658	[illegible]	58,52853	[illegible]
Lire italienne	0,00622	[illegible]	3,2127	[illegible]	0,7799	[illegible]	0,9234	[illegible]	1,9017	[illegible]	1,035448	[illegible]	-	[illegible]	0,060603	[illegible]

A Paris, 100 yens étaients cotés, le vendredi 17 février, 5,3011 francs contre 5,3350 francs le vendredi 10 février.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'énigme de la baisse des taux longs américains

CETTE SEMAINE, il s'est produit un événement majeur sur les marchés financiers des Etats-Unis : pour la première fois depuis une bonne année, la chute du dollar n'a pas entraîné celle des cours des obligations, qui ont même monté en même temps que leurs rendements baissaient. Auparavant, on s'en souvient, les investisseurs internationaux se hâtaient de se défaire de leurs bons du Trésor américain lorsque le dollar fléchissait, peu soucieux de perdre sur le change. La conséquence en était un recul supplémentaire des cours de ces bons, véritable mécanique infernale dont les effets pervers ont contaminé les marchés européens. Aujourd'hui ce n'est plus le cas : pendant que les cours du dollar fléchissaient d'un peu moins de 4 %, les bons du Trésor américain se raffermissaient, avec des rendements revenus, d'un vendredi à l'autre, de 7,61 % en semi-annuel à 7,48 % sur l'échéance dix ans et de 7,67 % à 7,58 % sur l'échéance trente ans. Rappelons que, en novembre dernier, ces rendements avaient atteint respectivement 8,05 % et 8,18 %, venant de 5,17 % et 5,77 % à la mi-octobre 1993.

A l'origine de ce raffermissement, on trouve, bien évidemment, les anticipations d'un atterrissage « en douceur » de l'économie des Etats-Unis, que semble annoncer le vif recul des mises en chantier des logements (– 9,8 % en janvier 1995 après – 0,6 % en décembre 1994), surtout sur les maisons individuelles, en raison de la hausse des taux des crédits hypothécaires. En outre, depuis deux mois, les commandes de machines fléchissent. Enfin, mercredi, l'annonce d'un taux d'utilisation des capacités de production de 85,5 % en janvier (supérieur certes aux 85,4 % du mois précédent mais inférieure aux prévisions [+ 85,6 %], et un commentaire de la Réserve fédérale sur *« l'essoufflement général de la production industrielle »* ont dopé le marché, peu impressionné par la plus forte hausse des prix de détail hors énergie et alimentation (+ 0,4 %) depuis octobre 1992. Dans ces conditions, estiment beaucoup d'opérateurs, la Réserve fédérale relèvera ses taux directeurs moins que prévu dans les mois à venir, ce qui explique le vif recul des anticipations également sur les taux à court terme (on est revenu de 8,50 % à 7,50 % sur l'argent à trois mois fin 1993) et le « désaplatissement » de la courbe des taux, le trois ans, par exemple, dégringolant, en un mois, de 7,68 % à 7,20 %. Quant à l'inflation qui, selon Alan Greenspan, président de la Réserve, donne des signes de reprise en raison de la faiblesse du chômage et du taux élevé d'utilisation des capacités industrielles, elle n'émeut plus guère, puisque le ralentissement de la croissance est proche et que cette inflation supplémentaire a déjà été intégrée dans le relèvement des taux longs depuis plus d'un an.

LA BNP OPTIMISTE

Cela, c'est le scénario optimiste, illustré par la baisse continue des rendements à New York. Un autre scénario, pessimiste celui-là, prévoit une vive remontée de ces rendements, tombés trop bas, au-dessous des courbes tracées par les analystes : certains amorcent même un retour aux 8,15 %-8,18 % sur le trente ans américain, et parlent d'un prochain *« krach obligataire »*. On peut, néanmoins, signaler un important retour de capitaux sur le marché américain en provenance d'Amérique latine et des pays émergents et des achats substantiels de la part d'investisseurs américains attirés par les rendements élevés. Mais, évidemment, les marchés ne sont pas à l'abri d'un coup de chien, nombre d'opérateurs estimant que la « déconnexion » entre dollars et obligations relevée en début de cet article, peut n'être que provisoire : *« Les gens sont aveugles et somnolents »*, s'écrie l'un d'entre eux.

SITUATION ASSAINIE

Cela n'empêche pas Philippe Bordenave et Pierre Teurquetil, directeurs des marchés et de la trésorerie de la BNP pour l'un et de BNP Finance pour l'autre, de se déclarer *« positifs pour l'obligataire en 1995 »*, allusion à la grande dépression de 1994. Avec leurs analystes, ils estiment que l'ampleur des dégagements effectués l'an dernier permet, aujourd'hui, de tabler sur une situation largement assainie : les positions spéculatives ont été liquidées et un retour des investisseurs privés sur leurs marchés domestiques s'est opéré. Sur les Etats-Unis, leur opinion est que *« le pic des taux longs est derrière nous »* et que *« en termes réels (hors inflation), la hausse des taux courts arrive quasiment à son terme »*. Pour eux, les forces désinflationnistes structurelles sont suffisamment puissantes pour limiter un rebond cyclique de l'inflation américaine, ce qui favorise l'idée d'un atterrissage en douceur de l'activité économique. Leur objectif de l'année pour les taux à dix ans se situe vers 7,25 %. En soulignant qu'il n'y a, décidément, pas de déconnexion entre les Etats-Unis et l'Europe, les experts de la BNP voient les marchés de notre continent bénéficier de la bonne orientation du marché américain, le caractère non inflationniste de la reprise en Europe repoussant le risque d'un resserrement monétaire précoce. Objectif : 7 % sur le Bund allemand dix ans avant l'été, contre 7,40 % actuellement, l'OAT française suivant le mouvement à 7,50 %, sans pouvoir réduire l'écart à moins de 0,50 %.

En Europe, la Bundesbank a, sans surprise, reconduit à 4,85 % le taux de ses pensions à court terme (REPO). On attend, la semaine prochaine, les chiffres de la masse monétaire M 3 pour janvier, qui devront être *« excellents »*.

A Paris, les cours de l'échéance mars du Matif sont restés inchangés sur huit jours, à 112,12 environ, tandis que le contrat Pibor trois mois perdait environ 12 centièmes à 93,99 (6,01 %). Sur le marché obligataire, le Crédit national a levé, avec succès, 2 milliards de francs à 8,25 % nominal et 8,27 % réel. L'accueil a été bon de la part des investisseurs et surtout des particuliers, grâce aux efforts du Crédit agricole, qui dirigeait l'émission.

François Renard

MATIF

Echéances	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	115 085	111,98	112,18	111,76	112,08
Juin 95	3 142	111,86	111,26	110,92	111,22
Sept. 95	470	110,38	110,42	110,34	110,52
Déc. 95	202	110,22	110,22	110,22	110,30
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	15 976	93,98	94	93,94	93,98
Juin 95	23 641	93,48	93,49	93,43	93,47
Sept. 95	4 640	93,15	93,17	93,12	93,16
Déc. 95	3 866	92,89	92,90	92,84	92,90
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	2 488	82,04	82,12	81,78	82,10
Juin 95	-	-	-	-	81,90

MATIÈRES PREMIÈRES

La pâte à papier en folie

LES CONSOMMATEURS de pâte à papier ont raison de s'inquiéter de la hausse actuelle des cours. Rien ne semble devoir l'arrêter. Le papetier américain Weyerhaeuser vient d'annoncer une prochaine hausse de la matière première telle que le prix de la pâte à papier va battre tous ses records. La tonne de pâte fibres longues NBSK (Northern Bleached Softwood Kraft), l'étalon de la profession, passera à 910 dollars sur le marché américain, et à 925 dollars en Europe (4 810 francs) à compter du 1er juin, selon le quotidien britannique *Financial Times* qui rapporte l'information dans son édition du vendredi 17 février.

L'annonce a fait l'effet d'une bombe parmi les consommateurs. Et pour cause : actuellement, les cours de la pâte à papier tournent autour de 750 dollars/tonne. Mais il est prévu qu'ils passent à 825 dollars à compter du mois prochain retrouvant ainsi le niveau de l'été 1990 avec, entre ces deux pics, une dégringolade magistrale. Les cours de la pâte à papier ne se traînaient-ils pas aux alentours de 400 dollars/tonne à l'automne 1993 ?

Heureuse époque, soupireront les consommateurs de pâte à papier – éditeurs de journaux en tête –, comparée à la situation présente. Si les papetiers imitent l'américain Weyerhaeuser, en une année les cours auront augmenté de 75 % sur le marché international. Même si la baisse du dollar vient légèrement tempérer le coût final, peu de matières premières ont connu une telle envolée. Nombre de papetiers n'attendaient pas avant la fin de l'année un cours de 925 dollars/tonne. Désormais, plus rien ne s'oppose à ce que la barre des 1 000 dollars soit franchie d'ici à la fin de l'année.

UNE OFFRE INSUFFISANTE

Il est exclu que la situation change à brève échéance. Les papetiers n'ont plus guère de stocks. Aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves, leur niveau – comparable à celui de la fin des années 80 – est inférieur à 1 million de tonnes, soit deux maigres semaines de consommation (contre le double en 1992). Les traditionnelles fournitures russes ont tendance à se réduire. Et les unités de pâte à papier en cours de construction se comptent sur les doigts d'une main. *« Au mieux, un début de détente interviendra dans un an »*, souligne un professionnel.

La demande tire les prix vers le haut. Elle est très forte en Europe et aux Etats-Unis – la consommation de papier journal a crû de près de 5 % en 1994 outre-Atlantique –, à telle enseigne que les livraisons de papier canadien sur le marché européen prennent des semaines de retard. Situation identique en Asie du Sud-Est, dont l'approvisionnement repose pour l'essentiel sur les importations. Celles en provenance du Canada ont augmenté de 12 % en 1993 et de 15 % au cours des onze premiers mois de l'année 1994, et de 35 % pour le seul Japon.

Les producteurs peuvent se frotter les mains. Au cours des trois prochaines années, selon les professionnels, la demande mondiale de papier journal devrait croître de 2,7 % l'an, alors que l'offre, elle, n'augmenterait que de 1,2 %. A l'heure actuelle, les capacités mondiales inutilisées ne dépassent pas 600 000 tonnes par an. Si les prévisions se vérifient, en 1997 – et compte tenu des investissements en cours –, l'industrie mondiale de la pâte à papier devra tourner à 96 % de sa capacité pour assurer la couverture des besoins (contre 93 % cette année).

La pulpe de bois sera-t-elle disponible pour approvisionner les usines de pâtes à papier ? Force est de constater que les associations de protection de l'environnement, Greenpeace en tête, ont fait de la défense de l'exploitation forestière un de leurs chevaux de bataille, en particulier en Amérique du Nord et dans les pays scandinaves. Au point que les professionnels – papetiers et éditeurs de journaux nord-américains, dont le *New York Times* et le *Wall Street Journal* – ont décidé tout récemment de s'organiser et de répliquer par le biais d'une campagne de publicité commune.

Heureux bénéficiaires d'une conjoncture qui leur sourit, les fabricants de pâte à papier mettent en balance les années de vaches maigres qu'ils viennent de connaître. Les papetiers canadiens disent avoir perdu près de 20 milliards de francs entre 1991 et 1994 du fait de la chute des prix. *« On veut s'assurer une rentabilité raisonnable pour regagner tout ce que nous avons perdu au cours de ces années »*, indiquait un dirigeant du groupe canadien Abitibi-Price, premier producteur mondial de pâte à papier.

Pour les journaux, l'avenir s'annonce difficile. En France, des hausses de prix ont d'ores et déjà eu lieu. D'autres sont annoncées. En 1993, en Grande-Bretagne, la baisse des prix de la matière première avait permis aux quotidiens de se livrer à une farouche guerre des prix. Le retournement de tendance interdit de la poursuivre.

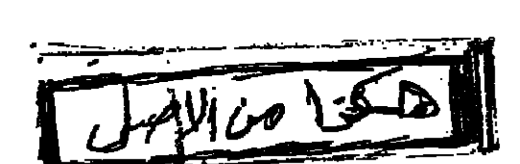
Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	17/02	10/02
Dow-Jones comptant	-	194,77
Dow-Jones à terme	-	267,80
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 883	2 894
Cuivre à 3 mois	2 881	2 874
Aluminium comptant	1 820	1 890
Aluminium à 3 mois	1 916	1 990
Plomb	593	574
Plomb à 3 mois	592	593
Etain	5 395	5 485
Etain à 3 mois	5 490	5 570
Zinc	1 035	1 015,50
Zinc à 3 mois	1 058	1 046
Nickel	8 570	8 405
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	477,05	474,60
Platine	415,25	415
Palladium	157,25	158,30
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	366	376
Maïs (Chicago)	233	234,50
Graine soja (Chicago)	555	535,75
Tourt. soja (Chicago)	153,90	155
P. de terre (Londres)	351,50	351,50
SOFTS		
Cacao (New York)	1 390	1 354
Café (Londres)	2 920	2 860
Sucre blanc (Paris)	406	395,90

LE PÉTROLE

	cours 17-02	cours 10-02
WTI (New York)	18,74	18,20
Brent (Londres)	17,34	17,14
Crude Oil (New York)	18,91	18,46



Pluies au nord de la Loire

UNE NOUVELLE perturbation atlantique abordera la France par laManche ; elle ne gagnera que lentement l'intérieur ; le sud du payssera quant à lui protégé par un anticyclone centré sur l'Espagne. Sur les régions proches de la Manche – Bretagne, Normandie et Pas-de-Calais – la journée de dimanche sera très maussade, avec de la pluie tout au long de la journée, et un vent de sud-ouest qui pourra atteindre 70 à 80 km/h en pointe sur les côtes, 60 à 70 dans l'intérieur. Sur les Pays-de-Loire, le Centre, l'Ile-de-France et Champagne-Ardennes, la journée sera grise, avec quelques faibles pluies le matin ; celles-ci s'intensifieront l'après-midi. Le vent de sud-ouest atteindra 60 à 70 km/h dans les rafales: Sur la région Poitou-Charentes, le nord de la Bourgogne, la Lorraine et l'Alsace, les quelques éclaircies présentes au lever du jour disparaîtront rapidement devant l'avancée des nuages. L'après-midi, il pleuvra sur la Lorraine, tandis que le Poitou et les Charentes ne seront concernés que par quelques gouttes. Sur le nord de l'Aquitaine, le Limousin, l'Auvergne, le sud de la Bourgogne, la Franche-Comté, et les Savoies, la matinée se déroulera avec un ciel simplement voilé par de fins nuages élevés ; ce voile s'épaissira au cours de l'après-midi, pour finir par couvrir entièrement le ciel. Le vent de sud-ouest pourra atteindre 60 km/h en pointe. Au sud de l'Aquitaine, en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et l'ensemble du Sud-Est, ce sera une belle journée, après dissipation de quelques bancs de brume le long de la Garonne, mistral et tramontane se seront calmés, et il subsistera simplement un peu de vent d'ouest sur les côtes varoises ainsi qu'en Corse.

Les températures seront en hausse : les minimales seront comprises entre 1 et 3 degrés sur le Nord-Est, le Centre-Est, l'intérieur du Sud-Est, et le Centre-Est, entre 4 et 6 sur le Nord, le Bassin Parisien, et 7 à 8 degrés sur les régions de l'Ouest ainsi que l'ensemble des régions littorales. Les maximales seront voisines de 10 degrés du Nord au Nord-Est, ainsi que sur la région Rhône-Alpes ; elles atteindront 12 ou 13 ailleurs, jusqu'à 15 degrés au pied des Pyrénées et sur les rives de la Méditerranée.

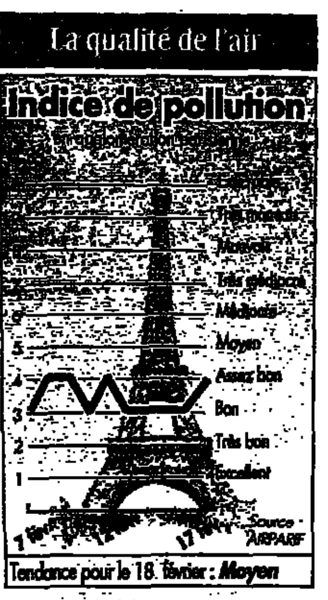
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

Rafales 70 km/h

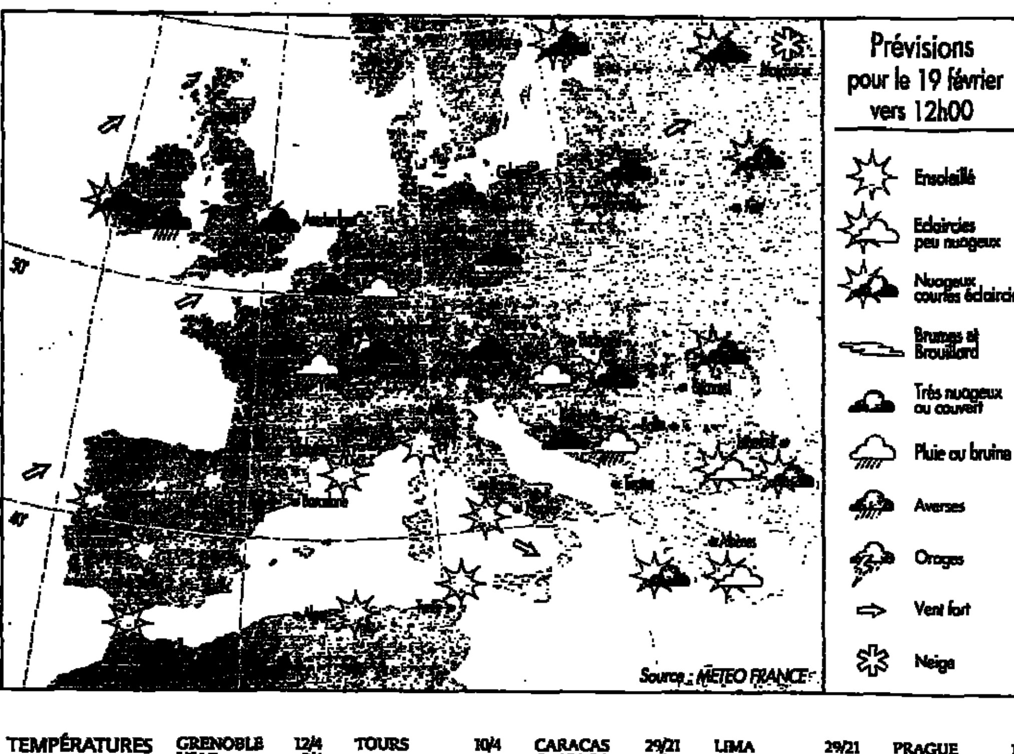
Source : METEO FRANCE

Prévisions pour le 19 février vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 18 février : Moyen



TEMPÉRATURES du 17 février 1995 maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	16/11
BIARRITZ	13/7
BORDEAUX	12/4
BOURGES	11/4
BREST	9/5
CAEN	10/5
CHERBOURG	10/6
CLERMONT-F.	13/4
DIJON	12/4
FORT-DE-FR.	28/22
GRENOBLE	12/4
LILLE	9/4
LIMOGES	10/3
LYON, BRON	12/4
MARSEILLE	18/9
NANCY	10/5
NANTES	11/4
NICE	16/9
PARIS	11/5
PAU	15/5
PERPIGNAN	17/9
POINTE-A-PIT.	30/21
RENNES	11/4
ST-D.-RÉUNION	31/22
ST-ÉTIENNE	13/2
STRASBOURG	11/4
TOULOUSE	16/6
TOURS	10/4
ÉTRANGER	
ALGER	22/7
AMSTERDAM	9/5
ATHÈNES	15/11
BANGKOK	34/25
BARCELONE	18/11
BELGRADE	14/3
BERLIN	10/3
BOMBAY	29/17
BRASILIA	38/27
BRUXELLES	9/4
BUCAREST	9/1
BUDAPEST	11/5
BUENOS AI.	23/9
CARACAS	29/21
CHICAGO	3/-7
COPENHAGUE	6/2
DAKAR	26/17
DJAKARTA	31/22
DUBAI	25/15
DUBLIN	7/1
FRANCFORT	10/3
GENÈVE	10/2
HANOI	20/19
HELSINKI	2/2
HONGKONG	17/14
ISTANBUL	9/3
JÉRUSALEM	15/4
KIEV	3/2
KINSHASA	28/20
LE CAIRE	22/11
LIMA	29/21
LISBONNE	17/8
LONDRES	10/2
LOS ANGELES	19/13
LUXEMBOURG	7/3
MADRID	16/5
MARRAKECH	27/11
MEXICO	29/10
MILAN	13/6
MONTRÉAL	3/-11
MOSCOU	2/0
MUNICH	13/2
NAIROBI	26/13
NEW DELHI	25/14
NEW YORK	7/1
PALMA DE MAJ.	18/14
PÉKIN	10/-1
PRAGUE	10/3
PRETORIA	30/18
RABAT	18/10
RIO DE JAN.	29/24
ROME	17/11
SAN FRANC.	11/4
SANTIAGO	25/17
SÉVILLE	22/10
ST-PÉTERSB.	5/1
STOCKHOLM	4/0
SYDNEY	22/18
TENERIFE	20/16
TOKYO	10/3
TUNIS	21/10
VARSOVIE	8/3
VENISE	13/5
VIENNE	14/5



Situation le 18 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 20 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La question latine

JADIS, quand un écrivain glissait un bout de latin dans sa prose – un fruit confit dans la pâte – le lecteur se rengorgeait. Du bout de l'index, il faisait le mot à mot et sentait une fraîcheur de jeunesse. Il revoyait ses maîtres, binocles et barbiches, humait l'odeur de la classe et feuilletait de mémoire sa vieille grammaire tachée d'encre, jaunie de la sueur des thèmes. Une citation était un clin d'œil amical, le rappel d'un bibelot de famille.

Maintenant, on y discerne de l'injure. L'ignorance du latin est chatouilleuse et revêche. Taquinerait-on ? Se moque-t-on ? Fi ! Ce pédant, et ce cuistre ! Tant pis ! Mais, sur le fond du problème, il faudra bientôt s'expliquer. La France neuve veut-elle se passer du latin, qui n'avait pas mal réussi à l'ancienne, pour former son élite ?

Je pense à ce débat inévitable, devant deux livres récents. L'un est l'édition commentée – dans la collection Budé, honneur de la France savante, et qui, si grec et latin sont vaincus, deviendra presque inutile, – de *La Veillée de Vénus*, ravissant poème de quatre-vingt-treize vers, composé par Florus – c'est probable – sous Hadrien, tout plein d'échos délicieux d'Horace et de promesses de Ronsard.

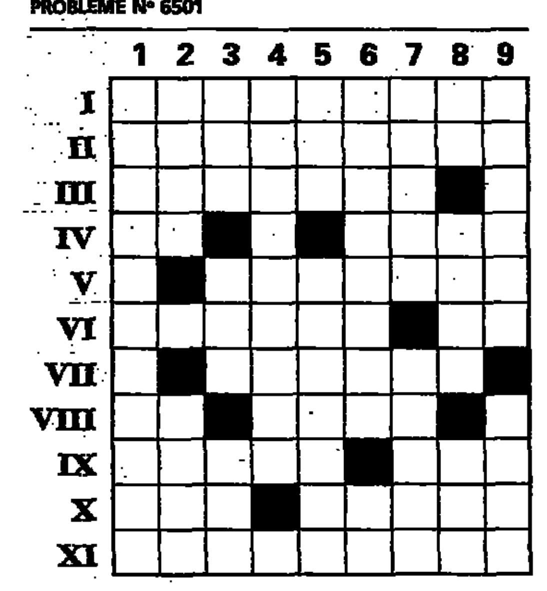
L'autre est une apologie du latin par M. Paul Crouzet, inspecteur général honoraire, Il serait long d'énumérer les preuves qu'il fournit, usagées ou fraîches, de l'efficacité du latin, gymnastique de l'intelligence, tonique du cœur.

A chacun son camp. Je promets à ces deux latinistes, par Michelet et Péguy, par Anatole France et Paul Valéry, par tous les grands amis du latin qui ont servi et honoré notre pays, de batailler près d'eux, de toutes mes forces, quand se plaidera le procès de la culture latine.

Robert Kemp
(20 février 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6501



HORIZONTALEMENT

I. Maladie des rats. – II. Mettrons cartes sur table.– III. Quand on est dessus, il faut arrêter. – IV. Allaita un dieu. Le sujet conscient. – V. Marqué par celui qui suit. – VI. Comme le front quand tout va bien. Lettres pour le Fils. – VII. N'est pas le bon côté des choses. – VIII. Pris comme parfois un bouillon. Ce n'est que parfois une évidence. – IX. Comme un pont ancien. Une fille devenue belle. – X. Josué fut celui du Tout-Puissant. Un homme qui sort souvent avec des rigolos. – XI. Valaient plus que des as.

VERTICALEMENT

1. Qui peuvent tourner. – 2. Rivière. Coule en Afrique. – 3. Participa à la décoration du château de Versailles. Considérés. – 4. Est très collante. Pas d'autrefois. – 5. Comme une particule à laquelle on ne peut pas reprocher de traîner en route. – 6. Celle des Séleucides fut commune en Asie. Héros antique. Demi-tour. – 7. Donner une teinte. Instrument pour les ménestrels. – 8. Dans le vent. Sont parfois en tas. Est empruntée en passant . – 9. Des étoffes pas très gaies. Sévères.

SOLUTION DU N° 6500

HORIZONTALEMENT

I. Pendulier. – II. Epuisante. – III. Nostalgie. – IV. In. Lee. – V. Tyr. Barre. – VI. Emeu. Ta. – VII. Nés. Cible. – VIII. Créole. – IX. Ira. Aneth. – X. Eupen. Saï. – XI. Esse. Lé.

VERTICALEMENT

1. Pénitencier. – 2. Eponyme. Ru. – 3. Nus. Rescapé. – 4. Dito. Es. – 5. U.S.A. Céans. – 6. Lallation. – 7. Ingérables. – 8. Etier. Létal. – 9. Rée. Eté. Hie.

Guy Brouty

PARIS EN VISITES

Lundi 20 février

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU MOYEN AGE** : les salles souterraines des Thermes de Cluny (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 6, place Paul-Painlevé (Pierre-Yves Jaslet).

■ **L'HÔTEL DE BOURRIENNE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

■ **L'INSTITUT PASTEUR** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (Isabelle Hauller).

■ **MUSÉE DE L'ARMÉE** : visite pour les jeunes (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, cour d'honneur des Invalides sous la statue de Napoléon (Monuments historiques).

■ **OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **VAL-DE-GRÂCE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue du Val-de-Grâce (Christine Merle).

■ **L'HÔTEL ROZARD** : l'Ecole de musique Alfred-Cortot (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 114 *bis*, boulevard Malesherbes (Paris et son histoire).

■ **MONTMARTRE** : cités d'artistes et jardins secrets (55 F), 15 heures, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LE QUARTIER DU GROS-CAILLOU** (45 F), 15 heures, angle de la rue de l'Exposition et de la rue Saint-Dominique (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les nouvelles salles (50 F + prix d'entrée), 15 h 15, sous la pyramide devant l'auditorium (Connaissance de Paris).

■ **LA SORBONNE** : les salons du rectorat, le grand amphithéâtre et la chapelle (55 F), 10 h 30, 46, rue Saint-Jacques (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (23 F + prix d'entrée) : Une œuvre à voir, *Les Déchargeurs de charbon*, de Claude Monet, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : le cabinet des médailles (45 F + prix d'entrée), 14 heures, 58, rue de Richelieu (Paris Passion).

■ **LE 5e ARRONDISSEMENT**, en suivant le mur de Philippe-Auguste (40 F), 14 h 30, 49, rue Monge (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sur le parvis devant l'Hôtel-Dieu (Connaissance de Paris).

■ **MARAIS** : autour de Saint-Gervais (37 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : le quartier juif et ses synagogues (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA MOSQUÉE DE PARIS** : visite pour les jeunes (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris à l'époque romantique (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** : boiseries, peintures, meubles et objets d'art du XVIIIe siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **BASTILLE** : les ateliers d'un doreur-argenteur et quelques cours-jardins (55 F), 15 heures, place de la Bastille devant le restaurant « les Grandes Marches » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **EXPOSITION MUCHA** à la Fondation Mona-Bismarck (55 F), 15 heures, 34, avenue de New-York (Mathilde Hager).

■ **MAIRIE DU 6e ARRONDISSEMENT** : Exposition Cinémas de Paris, 1945-1995 (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 78, rue Bonaparte (Approche de l'art).

Mardi 21 février

■ **LA FÉDÉRATION NATIONALE** des guides-interprètes propose, au prix de 150 F, des visites guidées de Paris en car. Le but est de promouvoir la profession, tout en contribuant à la lutte menée contre le sida par l'association Aides, à laquelle seront versées les sommes recueillies. Inscriptions jusqu'au 20 février : (1) 44-52-33-81.

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Plusieurs syndicats du personnel navigant d'Air Inter ont déposé un préavis de grève partielle, couvrant des périodes de trois heures mercredi 22 et jeudi 23 février. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Les syndicats des différentes catégories de personnel de la compagnie Alitalia ont décidé d'observer une trêve jusqu'au 24 février, date pour laquelle stewards, hôtesses de l'air et personnel au sol annoncent de nouveaux débrayages. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** Les Etats-Unis et la Suisse sont parvenus à un accord levant toutes restrictions sur les dessertes aériennes entre les deux pays. Grâce à cet accord, Swissair, qui entend développer sa collaboration avec Delta Airlines, pourra desservir les villes américaines de son choix, seule ou en collaboration avec une autre compagnie. – *(AFP.)*

■ **VENEZUELA.** Le ministre de la défense du Venezuela a annoncé qu'il pourrait prendre le contrôle du trafic aérien du pays si les travailleurs de ce secteur ne cessaient pas, par leurs actions revendicatives, de ralentir la circulation des avions. Les contrôleurs aériens réclament des augmentations de salaires et le renouvellement d'équipements anciens. – *(UPI.)*

■ **POLOGNE.** L'Union européenne a débloqué l'équivalent de plus de 220 millions de francs pour la construction d'autoroutes et de routes en Pologne. – *(AFP.)*

■ **ZAÏRE.** Les responsables de la régie des eaux ont prévenu, le 14 février, les habitants de Kinshasa que l'eau du robinet n'était plus potable, faute de moyens pour acheter les produits nécessaires à son traitement. – *(Reuter.)*

■ **ESPAGNE.** En raison de coupes budgétaires approuvées par le gouvernement espagnol, la construction avec la France du train à grande vitesse entre Madrid et la frontière *via* Barcelone sera retardée. Le ministre espagnol des transports et des travaux publics a expliqué que les grands travaux entrepris pour lutter contre la sécheresse dans le sud du pays passaient avant les transports ferroviaires. Le TGV devait relier Madrid à Paris en 2005. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CONCERTS Paris est devenu depuis quelques années une plaque tournante de la musique arabe et draine un nombreux public. ● LA CITÉ DE LA MUSIQUE a consacré, dès son inauguration en janvier, une série de concerts à la musique du Maghreb. ● L'INSTITUT DU MONDE ARABE présente jusqu'à la fin du mois de juin un long cycle dédié à Ziryab, le musicien persan du IXe siècle, formé à Bagdad. C'est ce maître du luth qui, selon la légende, fut l'inventeur de la musique arabo-andalouse, aujourd'hui consacrée musique classique, et par là même intouchable, du Maghreb. Des chercheurs toutefois remettent aujourd'hui en cause la prédominance de ce chanteur et maître de l'oud, le luth, qui influença tout le bassin méditerranéen et qui reste encore l'instrument par excellence de la musique arabe.

Paris accueille Ziryab, créateur de la musique classique arabe

L'Institut du monde arabe consacre un cycle au luthiste persan du IXe siècle qui, selon la légende, inventa le style raffiné arabo-andalou

« CE LUTH, majesté, est plus léger que les autres et j'en ai rallongé le manche. Je lui ai aussi ajouté une cinquième corde, entre la deuxième et la troisième, pour enrichir la sonorité. Cette nouvelle corde représente l'âme... *En outre, au lieu de me servir de l'habituel plectre en bois, celui que j'utilise est taillé dans une serre d'aigle, qui ménage la fine texture des cordes, allège le mouvement des doigts... »* Ainsi, en l'an 808, Ziryab présente-t-il son *oud*, le luth, au calife de Bagdad, Haroun Al Rachid.

La scène est contée par l'écrivain espagnol Jesus Greus, auteur d'une truculente biographie romancée du musicien Abu El Hassan Ali ben Nafi, dit Ziryab, le Rossignol noir, à cause *« de son teint sombre et de sa belle voix qui font songer à cet oiseau chanteur au plumage noir »*. Le calife, Commandeur des croyants, admira, mais pour Ziryab la chance avait déjà tourné. Son maître, un grand musisien d'origine persane au classicisme sourcilleux, Ishaq Al Mawsili, fut soudain effrayé des talents du jeune homme : il le somma de quitter sur-le-champ la fastueuse « Venise d'Orient ».

Contraint à l'errance, Ziryab fait halte au Caire, puis à Kairouan, avant de trouver son port d'attache en 829, à Cordoue, la cité des princes omeyyades, *« surprenant mélange de races, de vêtements et d'accents : hispano-musulmans, juifs, mozarabes, chrétiens des royaumes du Nord, Arabes d'Orient, nègres du Soudan, Francs, génois »*. Là, il modifie profondément les habitudes de vie du califat, où des hommes à son sens encore mal dégrossis ignoraient l'usage des verres à vin, le raffinement des épices, parlaient un méchant dialecte et flirtaient avec les Wisigoths.

Il fonde, dit la légende, une maison de beauté, où les femmes apprennent à s'épiler, *« à user de fards et de cosmétiques »*, défend les idées d'Aristote dans une Cordoue parcourue de rivalités courtisanes, de violences et de flambées de fanatisme. A sa mort, en 856, il laisse neuf enfants, et un héritage intellectuel brillant. On l'oublia, et son œuvre avec lui, jusqu'au XIXe siècle, quand des orientalistes et musicologues espagnols retrouvèrent un manuscrit du XVIIe siècle, rédigé par un historien de Tlemcen, Al Mâqqarî (1591-1632), et au titre évocateur : *Brise de parfums de la tendre arborescente Andalousie.*

Depuis, l'image du Rossignol noir, héros civilisateur, n'a cessé de croître et d'embellir. On lui prête l'invention du style andalou et de ses vingt-quatre noubas, réglées sur le cycle des heures, des jours et des nuits, que le Maghreb revendique aujourd'hui comme sa musique classique.

Selon le musicologue Christian Poché, auteur d'un excellent ouvrage de synthèse, *La Musique arabo-andalouse* (à paraître en mars chez Actes Sud) : *« La réputation de Ziryab est surfaite : son apologie fut rédigée huit siècles après sa mort. On ne saurait y toucher sans s'exposer à de sévères critiques. »* Cette musique, et le terme qui la résume : *andalus*, a pris en effet des proportions mythiques et fait aujourd'hui partie de la conscience arabe.

Selon le musicologue, la réalité serait autre. De l'Orient, explique-t-il, Ziryab avait apporté l'art du *sawt*, la forme poético-musicale savante pratiquée à Bagdad. En enchaînant plusieurs poèmes, il innova et créa l'idée de la suite, la nouba. *« Tout l'art de la culture andalouse sera d'évacuer le* sawt *au profit d'un nouveau type de poèmes chantés, nés sur cette même terre »*, le *zajal* (poème populaire et dialectal) et le *muwashshah* (poèmes de forme libre, par opposition à la *qasîda* classique, poème monorime de construction très rigoureuse).

Il défend les idées d'Aristote dans une Cordoue parcourue de fanatisme. A sa mort, en 856, il laisse neuf enfants et un héritage intellectuel brillant



En 1968, la découverte dans une bibliothèque privée de La Marsa d'un manuscrit rédigé par le lexicographe tunisien Al Tifâshî (1184-1254) démontre en effet que Ziryab n'a pu agir seul et que la musique arabo-andalouse s'est forgée au cours des siècles, évacuant petit à petit les apports de l'Orient, absorbant les règles musicales diatoniques des chrétiens wisigoths (le musicologue Salvador-Daniel trouva de nombreuses analogies entre la musique andalouse et le chant grégorien) et intégrant des idiomes hébreux et romans à la langue arabe.

Quand elles reviennent en Égypte et dans le Maghreb, notamment au Maroc, une fois Cordoue prise en 1492 et la *Reconquista* achevée par les Rois Catholiques, les noubas traversent des périodes obscures, avant de recevoir des influences ottomanes, et d'être remises au premier plan par des musiciens célèbres (le Marocain Al Haïk au XVIIIe siècle, l'Égyptien Shihab Al Din au XIXe).

En 1904 paraissent les premières transcriptions des noubas en notations occidentales. Elles sont l'œuvre du musicologue français Jules Rouanet et d'un musicien juif algérien, Edmond Yafil, qui fonda en 1911 la première association pour la diffusion de l'arabo-andalou, Al Mutribiyya (la musicale).

Dans les années 30, la forte présence espagnole au norddu Maroc réveille l'engouement pour les noubas, qui commencent un implacable mouvement de réintégration dans le patrimoine classique arabe, mais n'est cependant pas reconnue au moment de l'historique Congrès du Caire de 1932, convoqué par le roi d'Égypte Fouad, et présidé par le baron Rodolphe d'Erlanger, afin de clarifier les rapports entre la musique classique occidentale et la musique arabe, et de provoquer la rencontre entre musiciens du Maghreb et du Moyen-Orient. Tenants du modernisme et tenants du classicisme s'affrontent, sous le regard d'observateurs prestigieux : Bela Bartok, Paul Hindemith... Cette année-là, le monde musical arabe est en ébullition.

Les pays du Maghreb ne suivent pas tous les mêmes sentiers. Ainsi, en 1934, à Tunis, apparaît la Rachidia, école du renouveau intellectuel et artistique, créée pour défendre le patrimoine. La Rachidia ne fera pas le choix de l'épure.

«Elle impose l'usage de vingt violons, un violoncelle, une contrebasse, etc. Elle écrit et codifie les noubas, crée un modèle « standard », explique le luthiste Anouar Brahem. *Ainsi, les noubas en Tunisie ont-elles perdu de leur liberté, de leur sentiment, contrairement à l'Algérie, où elles n'ont pas été transcrites avec autant de rigueur et sont restées vivantes. »* Ainsi y aurait-il non pas une musique arabo-andalouse, mais une mosaïque de styles hérités d'Al Andalus.

Véronique Mortaigne

★ *Ziryab*, de Jesus Greus, traduit de l'espagnol (Espagne) par François Gaudry. Ed. Phébus, 316 pages, 138 F.

★ *La Musique arabo-andalouse*, de Christian Poché. Ed. Cité de la musique/Actes Sud, collection « Musiques du monde » (en librairie début mars, déjà disponible à la Cité de la musique). 185 pages, accompagné d'un CD constitué d'exemples musicaux rares. 85 F.

Cheikh Raymond, juif constantinois

Raymond Leyris, fils adoptif d'une famille juive et pauvre de Constantine, est mort assassiné le 22 juin 1961, à l'âge de quarante-neuf ans. Il avait, depuis sa jeunesse, fréquenté assidûment les *foundouk*, les lieux de musique où l'on pratique l'art du *malouf* arabo-andalou. Excellent chanteur, celui qui devint Cheikh Raymond s'accompagnait au luth. Il était le symbole du mariage réussi de la tradition savante andalouse avec l'Occident. De ce grand musicien, dont les prestations radiophoniques et télévisuelles réconciliaient juifs et Arabes en les forçant à se replonger dans leurs racines communes, il ne restait rien. La collection Al Sur (distribution Media 7) vient de publier, en trois disques compacts, l'intégralité d'un concert donné par Cheikh Raymond à l'université populaire de Constantine, à la veille de l'insurrection algérienne. Cette édition a été réalisée à partir de 78 tours rayés et éraillés, sortes de voix inextinguibles de l'Algérie profonde, publiés à l'époque sous la marque artisanale d'Hous el Moukine : La Voix du Rossignol.

Le cycle Ziryab à l'IMA

Après trois concerts consacrés à la Syrie, à l'Irak et au Liban, l'Institut du monde arabe poursuit un balayage éclectique des influences musicales arabo-andalouses. Prochains spectacles : Algérie : Mohamed Mokhtari (violon), le 18. Syrie : Adib Dayikh (chant) et son orchestre, avec la participation de Julien Weiss (kanoun), les 24 et 25. Maroc : Ensemble Ahl Fès, avec Mohamed Bajeddoub (chant), les 10 et 11 mars. Égypte : Abdu Dagher (violon), avec son orchestre, le 17 mars. Ensemble Moashahate, les 18 et 19 mars. Maroc : Musique et chants de Tétouan, avec Abdessadak Chekara et son orchestre, le 7 avril. Inde du Nord : Manghaniyar et Langa, chants et danses du Rajhastan, les 14 et 15 avril. Soudan : Abdelkarim Al Kabli et son orchestre. Espagne : Radio Tarifa, les 28 et 29 avril. La suite du programme, qui se termine fin juin, permettra d'entendre de la chanson, du *chôâbi* algérien, du *mâlhun* de Fès (deux genres plus proches de la tradition classique *qâsida* que de l'arabo-andalou), du flamenco espagnol et du fado de Coïmbra.

★ Institut du Monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005. Mo Jussieu. Tous les concerts débutent à 20 h 30. Tél. : 40-39-80-81. De 90 à 150 F.

L'amour courtois et ses suites andalouses

L'ASSOCIATION de musique andalouse Es-Soundoussia ressuscite, sous la direction de Smaïn Henni, les mélodies qui firent les délices des cours de Bagdad et de l'Espagne maure du Moyen Age. Fondée en 1986, la troupe – qui tire son nom d'un célèbre poème andalou *Fi riadh Es-Soundoussia*, (dans les jardins de l'Eden) – a su rapidement devenir l'un des premiers ensembles de musique classique algérienne. Après avoir triomphé au Festival de musique classique d'Alger en 1987 et 1988, et s'être produit en Libye, aux Etats-Unis et en Italie, Es-Soundoussia participait en 1990 au festival Paris Quartier d'été. Il faisait découvrir aux Parisiens la beauté de ses voix et son habileté à rendre toutes les subtilités d'un genre extrêmement raffiné inspiré de l'amour courtois.

Née sur les bords de l'Euphrate, au VIIIe siècle, la musique arabo-andalouse émigra en Espagne musulmane, moins d'un siècle plus tard, avec le plus célèbre musicien de l'époque, Abou Al-Hasan Ali Ibn Nafi (789-857), plus *connu sous le nom de Zyriab, ami* du calife Abderrahmane II, puis au Maghreb après l'ultime phase de la reconquête chrétienne et l'afflux des populations musulmanes (1492). Ainsi s'explique comment le patrimoine arabe est passé en Afrique, trait d'union entre l'Orient et l'Occident musulmans, point de conjonction des influences perse, espagnole et occidentale.

Art musical homogène, enrichi des influences du terroir qui allait lui donner un cachet typiquement maghrébin, l'arabo-andalou respecte cependant les normes mélodiques classiques. Parfums d'Andalousie alliés aux senteurs méditerranéennes. L'Afrique du Nord conserve le souvenir d'environ vingt-quatre modes andalous, mais seuls une douzaine possèdent encore des noubas (suites) complètes. Le reste se réduit à quelques mélodies isolées, dont la beauté laisse entrevoir la richesse. *Es-Soundoussia a le mérite de* tenter de sauver ce répertoire grâce à de somptueux enregistrements. L'ensemble excelle dans le mode *ed dil*, dont la nouba se jouait au lever du jour dans l'ancien cérémonial princier arabe, comme le mode *maia* avec lequel il est d'ailleurs souvent jumelé. Après la *touchia* (notes d'introduction), qui classe d'emblée la maîtrise de l'orchestre, suivie de l'*istikhbar* (entrée) divinement aérien jusqu'au *khlass* (fin), mélancoliquement moelleux et enveloppé, les quinze musiciens et solistes déroulent de subtils entrelacs.

Es-Soundoussia, qui, comme la majorité des formations musicales, éprouve de grandes difficultés à se produire actuellement en Algérie, a laissé s'échapper la plus pure de ses perles : Beihdja Rahal, musicienne et chanteuse, dont la voix fragile et raffinée atteint la perfection. Elle est aujourd'hui à la tête d'un ensemble qui porte son nom. *« Je fais toujours partie de l'association culturelle et artistique Es-Soundoussia*, précise-t-elle cependant, *mais, j'ai voulu créer en France le premier orchestre de musique andalouse, afin de mieux faire connaître ce genre quasi inconnu ici. »* Quitte à chanter occasionnellement sous la direction de Smaïn Henni.

Ali Habib

★ La collection « Florilège andalou » vient de publier une série de cinq noubas (Noubas Remi, Dil, Aroubi, Rasd ed Dil, Ghrib) enregistrées par Es-Soundoussia. 5 CD Tassili Music ETM 110-115. Le 23 février à 20 h 30, Beihdja Rahal donnera un concert aux côtés de Nacerdine Chaouli, à l'Institut du monde arabe.

Les nouveaux collectionneurs animent le marché de l'art

Planches de dessins animés, collections de stars... Christie's, Sotheby's et Drouot ont amélioré leurs ventes en 1994, en s'efforçant de séduire un nouveau public

APRÈS Sotheby's et Christie's, Drouot a annoncé son bilan pour l'année 1994. Il est assez mitigé, contrairement aux maisons anglo-saxonnes, qui sont relativement optimistes, surtout Christie's, qui grignote lentement le *leadership* de sa sœur ennemie. Les chiffres d'affaires des principales maisons de ventes aux enchères sont en hausse pour l'année 1994. Les géantes anglo-américaines se livrent à une concurrence acharnée : Sotheby's reste dominante sur l'année, avec 862 millions de livres en 1994 (environ 7,2 milliards de francs), mais est talonnée par Christie's, qui revendique 818 millions de livres (environ 6,8 milliards de francs).

Les résultats de la saison d'automne (août-décembre) confirment cette lutte à couteaux tirés, puisque, pour la première fois, Christie's prend la tête avec un résultat de 393 millions de livres (3,27 milliards de francs), contre 370 millions de livres (environ 3 milliards de francs) pour sa concurrente.

ATTENTISME EN FRANCE

En France, le montant total des ventes réalisées en 1994 par Drouot s'élève à 3,46 milliards de francs, avec 1,23 milliard pour la saison d'automne, que Mᵉ Joël Millon, président de la Compagnie des commissaires-priseurs de Paris, juge médiocre : *« La progression s'est ralentie au second semestre. La fin de l'année a en effet largement pâti du climat politique et économique incertain en France, qui a conduit à un attentisme de la part des vendeurs, hésitants à proposer sur le marché des pièces importantes. »*

Chez Christie's, en revanche, l'optimisme est de règle. La dispersion des collections d'une des plus belles demeures de campagne britanniques, Houghton Hall, dans le Norfolk, a rapporté 21 millions de livres (environ 175 millions de francs), au lieu des 15 millions attendus. Et avec le Codex Hammer, un manuscrit de Léonard de Vinci, la maison de vente détient le record des enchères de l'année. La percée est aussi particulièrement remarquable pour ce qui concerne la joaillerie, surtout favorisée par l'implantation de Christie's en Asie. Outre les objets d'art orientaux (plus 20 % par rapport à 1993), les secteurs en hausse sont ceux de la peinture du XIXᵉ siècle (+ 19 %), de la peinture américaine (+ 71 %) et de la peinture latino-américaine (+ 41 %).

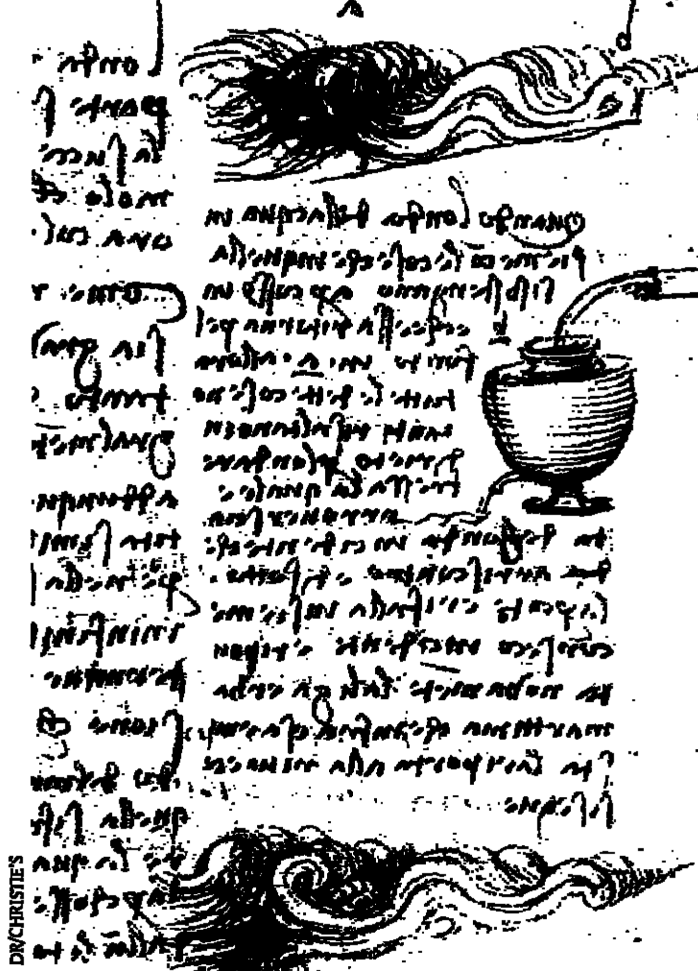
Sotheby's a augmenté également son chiffre d'affaires en Asie de 30 %. La progression globale est de 67 % pour la peinture ancienne, 37 % pour celle du XIXᵉ siècle, 36 % pour la peinture américaine et 125 % pour l'art latino-américain ! Aux mauvais esprits qui s'interrogent sur les raisons d'une telle ferveur et évoquent l'argent plus ou moins bien raffiné, les maisons de ventes anglo-saxonnes répondent par un *understatement* : depuis 1993, des lois très restrictives ont été votées en Grande-Bretagne pour lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue. Mais il est difficile de poser trop de questions à un client sur l'origine de ses fonds, et une dénonciation nuirait aux relations d'affaires.

Les enchères, pour être publiques, ne s'accompagnent pas moins d'une discrétion extrême, au moins en ce qui concerne l'identité des acheteurs. Rares sont les gens qui, comme Bill Gates, claironnent leur bonne fortune. Le fondateur de Microsoft Corporation, actuellement l'homme le plus riche des Etats-Unis, a établi un record mondial pour l'achat du Codex Hammer.

Mais l'impact médiatique international d'un tel achat le rentabilise presque immédiatement, surtout lorsqu'il précède de peu une vaste campagne publicitaire, dotée d'un budget plus de trois fois supérieur à l'adjudication du Codex, et centrée sur un slogan de circonstance : *« Jusqu'où irez-vous ? »* Cependant, la majorité des acheteurs est moins sulfureuse, ou moins brillante, qu'on l'imagine. Sir Anthony Tennant, président du conseil d'administration de Christie's, constate *« une nette augmentation des pourcentages de ventes, due à la fois à la participation active des acheteurs privés et à celle des marchands, en particulier des Américains »*. Les maisons de ventes consentent ainsi des efforts soutenus pour organiser des vacations atypiques, qui attirent de nouveaux collectionneurs : bandes dessinées, dessins animés... Surtout, la dispersion de collections de célébrités amène vers le marché des acheteurs pas encore blasés et prêts à surenchérir très haut pour le plaisir d'un souvenir de Noureïev ou d'un « chromo » des studios Walt Disney.

Le retour des marchands, déjà amorcé en 1993, s'explique mieux : le marché sort du creux de la vague, au moins pour l'art ancien. Les estimations sont raisonnables, et les objets parfois très beaux. Pour qui a quelques disponibilités, l'art n'est pas cher, ces temps-ci.

Harry Bellet



DR/CHRISTIE'S

Codex Hammer (détail), manuscrit de Léonard de Vinci, vendu par Christie's en novembre 1994.

Les meilleurs coups de marteau de 1994

Record mondial chez Christie's, à New York, le 11 novembre 1994, pour le Codex Hammer, un manuscrit de Léonard de Vinci : 30 millions de dollars (environ 160 millions de francs), soit trois fois l'estimation. Sotheby's doit à *Gustave Klimt* son plus beau résultat de l'année, le 11 mai 1994, avec une *Femme à l'éventail* datant de 1917 : 66,7 millions de francs, qui s'expliquent surtout par la rareté des œuvres de Klimt sur le marché. Drouot est bien loin derrière : *Les Blondes chevelures* (ou *La Ronde des fillettes*), une huile sur carton de Picasso datée de 1901, n'a atteint « que » 22 665 465 francs. C'est encore beaucoup pour un tableau qui n'est pas le chef-d'œuvre de l'artiste.

Jeux de mah-jong au Festival de Berlin

BERLIN
de notre envoyé spécial

On doit à *Un bruit qui rend fou*, le film qu'Alain Robbe-Grillet a réalisé avec un de ses élèves, Dimitri de Clercq, de savoir désormais que l'on joue au mah-jong dans les petits ports des îles grecques. Le bruit en question est en effet celui des pièces de ce jeu que manipulent un quatuor de joueurs, tandis que sur un rocher battu par les embruns un pêcheur répète à l'infini le geste auguste du tueur de poulpe. Pour son retour au cinéma plus de douze ans après *La Belle Captive* (1982), l'écrivain et cinéaste a choisi de confier à un médiocre scénariste d'occasion le soin de conduire son récit : la voix de l'homme, qui dicte au magnétophone, permet la mise en place de situations souvent contradictoires, qui apparaissent simultanément à l'écran. Le film érige en principe la manipulation de la narration, qui justifie le goût du cinéaste pour l'hermétisme savant.

FESTIVAL DE BERLIN 95

D'autres avant lui ont pratiqué ces jeux. Mais Welles ou Mankiewicz avaient une histoire à raconter, des personnages à faire vivre et des spectateurs à intéresser. Robbe-Grillet se satisfait d'aligner les phrases ampoulées, dont il rend responsable le faux scénariste, et des images désespérément vides à force de prétendre être « signifiantes » : une jonque aux voiles trouées accoste sous le regard indifférent d'un chat noir, l'Américain Fred Ward figure le « spectre maudit » d'un marin de retour pour *« la semaine anniversaire de son crime et de sa mort »*, Arielle Dombasle, alias Sarah la Blonde, chante *« Avez-vous vu le vaisseau mort ? »*, et tout le monde se noie dans les vapeurs *« des alcools frelatés de contrebande »*. Enivré par son désir de jouer avec eux, Robbe-Grillet a laissé les clichés s'emparer de son film.

Il est également question de mah-jong dans *Hongfen* (« Rouge »), le film de la réalisatrice chinoise Li Shaohong, évocation de la destinée de deux jeunes prostituées chassées de leur « maison » au lendemain de la guerre civile.

Et, là encore, les clichés abondent, au gré d'une mise en scène désespérément académique, qui traque la vérité de la grande révolution dans les champs de colza caressés par le vent. Si elle est de nature très différente, l'ambition de Li Shaohong est tout aussi affichée que celle d'Alain Robbe-Grillet. Et tout aussi dévoyée.

L'ambition nourrie par la cinéaste de Hongkong Ann Hui lorsqu'elle a réalisé *Xiatan de Xue* (« Neige d'été ») était sans doute moins élevée. Ce portrait d'une jolie quadragénaire débordée par ses activités professionnelles et ses responsabilités familiales séduit par son absence de prétention et un recours judicieux à des situations nourries par une observation attentive de la réalité. Un petit film, sans doute, mais qui a le mérite de redonner au plaisir une place que les films présentés à Berlin lui ont trop systématiquement contestée.

Pascal Mérigeau

CINÉMA

■ **L'Association Henri-Langlois** proteste à nouveau contre la perspective de transfert du Musée Henri-Langlois du Palais de Chaillot où il se trouve actuellement au Palais de Tokyo, qui doit devenir « Palais de l'image » et accueillir notamment la Cinémathèque française et la Bibliothèque du cinéma-filmothèque (BIFI). A la suite de la publication de l'article « Les professionnels du cinéma critiquent le manque d'initiative de l'Etat » (*Le Monde* du 5/6 février), cette association déclare notamment dans un communiqué : *« Nous n'accepterons jamais que le musée soit déplacé »*, et stigmatise *« certains ambitieux qui souhaitent se tailler leur place dans notre patrimoine »*.

■ **Le succès de l'opération 18 h/18 F**, qui s'est déroulée du 8 au 14 février, se confirme d'année en année. Depuis sept ans, la mairie de Paris aide les salles de la capitale à proposer en fin d'après-midi un tarif unique et réduit. Cette action a permis une augmentation de 29 % de la fréquentation par rapport à la semaine précédente, et de 11 % par rapport à la même opération en 1994. Tout le monde est content ? Pas tout à fait : les producteurs et distributeurs, rémunérés au pourcentage, ne reçoivent pas, eux, de compensation municipale au manque à gagner.

■ **Gaumont a annoncé des résultats en baisse**, lors de son conseil d'administration du 16 février. Il s'agit de la conséquence logique de la chute de la fréquentation (et de la part de marché des films français) en 1994 par rapport à 1993, année qui avait été très favorable, notamment à Gaumont, producteur et distributeur du film-prodige *Les Visiteurs*. Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont en 1994 est de 1 274 millions (– 11 %).

DANS LES GALERIES

ANTOINE RÉVAY

Galerie Vieille-du-Temple, 23, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris. Tél. : 40-29-97-52. Du mardi au samedi de 14 h 30 à 19 h 30, jusqu'au 11 mars.

Antoine Révay est un peintre étrange et rare. De temps en temps, il consent à montrer quelques tableaux. Puis il disparaît, n'expose plus, peint à peine, et recommence un peu plus tard. Après une période où dominaient des couleurs intenses et contrastées, il revient vers ce qui fut, il y a une quinzaine d'années, son principal moyen d'expression, le gris, une infinité de gris admirablement nuancés et superposés et qui contenaient en puissance tous les tons du prisme. Aux nus et aux paysages romains qu'il peignait alors font écho de petites natures mortes et des portraits féminins. Les premières arrêtent le regard par leur dépouillement géométriquement organisé et l'économie des moyens employés, des touches larges qui construisent les objets et creusent l'espace tout à la fois. Dans les seconds, le dessin très synthétique enveloppe des surfaces mouvantes et vibrantes. Le geste est libre, l'intensité jamais engluée dans la matière, l'expression violente et tendue. A ces deux suites s'ajoutent quelques autoportraits sans tendresse, mais, eux aussi, très puissamment construits. ***Ph. D.***

MANUEL ISMORA

Galerie Pailhas, 36, rue Quincampoix, 75004 Paris. Tél. : 48-04-71-31. Jusqu'au 2 mars.

La galerie Pailhas présente, toute l'année 1995, les différents artistes de la collection Yoon Ja et Paul Devautour, un couple d'artistes qui a cessé toute production en 1985 pour se consacrer à la promotion des artistes qu'ils défendent. Manuel Ismora est le seul photographe de la collection Devautour, un des artistes les moins exposés du groupe, si on le compare à Art Keller, Duplo ou David Vincent. Sans doute parce que ses images en noir et blanc semblent sorties d'un catalogue de vente par correspondance des années 60-70 : des jeunes filles aux cheveux longs ou bouclés en sous-vêtements blancs, plus rigides que sexy. Ce genre de catalogues, on le sait, nie le regard et l'image pour mettre en avant le seul produit à vendre. Manuel Ismora joue le jeu. Dans ses prises de vue agrandies et bien encadrées – d'où leur incongruité – tout est stéréotype, emprunt, banalisation : prises de vue dépouillées et grises, fond neutre, poses mécaniques, regards absents, refus de prendre en compte le spectateur. Des clichés juste agréables à l'œil. Manuel Ismora dénonce ici l'imagerie publicitaire qui a pollué la photographie, la photo de mode qui prétend au statut d'œuvre d'art mais aussi toute la photographie *« banale »* qui, magnifiée par l'abus des grands formats, a gagné les musées dans les années 80. En un sens, les clichés rafraîchissants d'Ismora sont à l'image de l'ensemble de la collection Devautour : un immense gag. ***M. G.***

LE MARCHÉ

VOLÉS

La collection Bauer est en Serbie. M. Bauer, un riche Croate, avait fait don de sa collection, essentiellement composée de rares tableaux de peintres croates des XIXᵉ et XXᵉ siècles, à la ville de Vukovar. En juin 1991, au début de la guerre, les autorités municipales avaient caché les peintures dans un monastère franciscain, mais la collection avait disparu en décembre 1991, un mois après que les forces serbes s'emparent de la ville au terme d'un bombardement de quatre-vingts jours. Vukovar fait aujourd'hui partie de la République serbe de Krajina, autoproclamée. Une enquête du Conseil de l'Europe a permis de découvrir que la collection Bauer se trouvait, presque intacte, dans un musée de Novi Sad en Serbie. Selon Hans-Christoph von Imhoff, le représentant de la commission parlementaire du Conseil de l'Europe pour la culture et l'éducation, d'autres collections croates ont été saisies à Vukovar, et certaines ont été détruites.

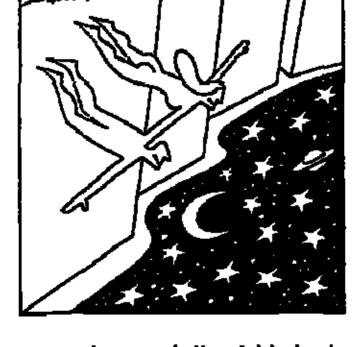
FBI contre Armée Rouge. Le FBI a intercepté *Dieu le Père*, attribué à Pellegrino Tibaldi, une *Bacchanale* de Raimond La Fage et un *Saint-Georges terrassant le dragon* de Nicolas Poussin que Yuly Saet, un immigré russe, tentait de vendre à des marchands new-yorkais. Les tableaux appartenaient autrefois à la Kunsthalle de Brême, qui les avait entreposés au château de Karnsow durant la seconde guerre mondiale. Les tableaux ont été *« saisis »* par l'Armée Rouge et sont encore, pour la plupart, dans des collections publiques ou privées russes.

VENDUS

Deux millions de dollars pour *Le Roi Lion*. Deux cent cinquante-six « cellulos » du dessin animé *Le Roi Lion*, ont été vendus samedi 11 février par Sotheby's, à New York. L'ensemble a atteint la somme de 1,99 million de dollars (10,5 millions de francs), un record pour une vente de ce type. Le précédent, en 1989, venait d'une vente également organisée par Sotheby's et consacrée aux dessins de *Qui veut la peau de Roger Rabbit*, qui n'avait produit « que » 1,66 million de dollars (8,8 millions de francs). Un dessin du lionceau Simba en compagnie du phacochère Pumbaa et de Timon la mangouste, estimé entre 4 000 et 5 000 dollars, a même atteint 39 100 dollars (207 000 francs). Il fait désormais le bonheur d'un collectionneur européen qui a préféré rester anonyme. Le dessin vedette de la vacation, spécialement créé pour le catalogue, a été vendu 37 375 dollars (198 000 francs), au profit d'une société de protection de la nature, la National Audubon Society. De quoi faire oublier les polémiques qui avaient salué la sortie d'un film qualifié pêle-mêle de raciste, violent, sexiste, homophobe et plagiaire (*Le Monde* du 25 novembre 1994).

Schiller au Français

Marcel Bluwal met en scène « Intrigue et Amour »



LES AMOURS TRAGIQUES de deux jeunes héros que tout sépare, Louise Miller (Cécile Brune), fille d'une famille bourgeoise – et mélomane – et de Ferdinand von Walter (Thibault de Montalembert), fils d'un prince impitoyable (Andrzej Seweryn). *Intrigue et Amour* clôt, en 1784, quelques années après l'immense succès des *Brigands*, le cycle des drames de jeunesse de Schiller. C'est une forte manifestation du *Sturm und Drang*, mouvement littéraire préromantique, subtile alchimie de passion, de révolte et de génie, dont Goethe, Lens et Miller furent, avec Schiller, les figures les plus marquantes. Une œuvre de l'âge d'or de la littérature dramatique germanique, servie ici par un metteur en scène honnête et une troupe du Français en forme.

★ Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, Paris 1er (Mº Palais-Royal). Tél. : 40-15-00-15. En alternance. De 25 à 170 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Créations à Radio-France
Clôture en beauté du festival Présences avec la création mondiale de *Khora*, commande de Radio-France à Pascal Dusapin, celle du *Concerto pour flûte*, de Sofia Goubaïdoulina (soliste Pierre-Yves Artaud) et la création française d'*El Dorado*, de John Adams. L'Orchestre national de France est dirigé par Charles Dutoit.
Salle Olivier-Messiaen, Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, (Mº Passy, RER C Kennedy). le 18, 20 heures. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

Throwing Muses
On est impatient de découvrir les Throwing Muses – groupe pionnier de la bruyante pop américaine – sur la scène d'un des temples parisiens de la musique classique. Leurs chansons les plus abrasives devraient s'y sentir moins à l'aise que les austères ballades acoustiques qu'affectionnent aussi leur guitariste et chanteuse, Kristin Hersh.
Salle Chopin (Pleyel), 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré (Mº Ternes). 20 h 30, le 18. Tél. : 45-63-07-96. Location FNAC. 120 F.

« Carré » de Stockhausen
« Musique et espace » : sur ce thème, la salle modulable de la Cité de la musique adopte une disposition en quatre plateaux disposés autour du public pour *Carré*, œuvre de Stockhausen qui n'a plus été donnée à Paris depuis qu'elle fut montée Salle Wagram dans les années 70. Au même programme, le réjouissant *Central Park*, de l'Américain Charles Ives.
Salle modulable, Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès (Mº Porte-de-Pantin), le 18, 20 heures. Tél. : 44-84-45-45. De 100 à 160 F.

Journée Pierre Boulez
A écouter sur France-Musique dans le cadre de la journée tout entière consacrée à des émissions sur et avec Pierre Boulez, ou en direct, un programme Messiaen, Carter, Stockhausen, Berio, Ligeti et Boulez, bien sûr, par Pierre-Laurent Aimard au piano et des solistes de l'Intercontemporain.
Salle Olivier-Messiaen, Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy (Mº Passy, RER C Kennedy), le 19, 17 heures. Tél. : 40-30-15-16. Entrée libre.

CINÉMA

Les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et de séances spéciales

NOUVEAUX FILMS

À CRAN
Film français de Solange Martin
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DROP ZONE
Film américain de John Badham
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

QUIZ SHOW
Film américain de Robert Redford
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES
Dessin animé américain de Joe Johnston et Maurice Hunt
VO : George-V, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

SÉLECTION

L'ANTRE DE LA FOLIE
Film américain de John Carpenter
Interdit – 12 ans.
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

AU TRAVERS DES OLIVIERS
Film iranien d'Abbas Kiarostami
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

BARCELONA
Film américain de Whit Stillman
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

LA CASSETTE
Film portugais de Manoel de Oliveira
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
Film américain de Woody Allen
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS
Film français de Raymond Depardon
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

ELISA
Film français de Jean Becker
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

EXOTICA
Film canadien d'Atom Egoyan
Interdit – 12 ans
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE FILS PRÉFÉRÉ
Film français de Nicole Garcia
UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).

GAZON MAUDIT
Film français de Josiane Balasko
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

HARCÈLEMENT
Film américain de Barry Levinson
VO : Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Rex, handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE
Film français de Jacques Tati
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC *Triomphe*, 8e (36-68-45-47).

KASPAR HAUSER
Film allemand de Peter Sehr
VO : Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LINNEA DANS LE JARDIN DE MONET
Dessin animé suédois de Christina Björk et Lena Anderson
VF : Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; réservation : 40-30-20-10).

LITTLE ODESSA
Film américain de James Gray
Interdit – 12 ans
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON
Film franco-suisse d'Anne-Marie Mieville
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; réservation : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
Film français de Noémie Lvovsky
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS
Film français de Pascale Ferran
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

RESERVOIR DOGS
Film américain de Quentin Tarantino
Interdit – 16 ans
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

RIABA MA POULE
Film franco-russe d'Andreï Konchalovsky
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, *handicapés*, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LA RIVIÈRE SAUVAGE
Film américain de Curtis Hanson
VO, : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

ROSINE
Film français de Christine Carrière
Interdit – 12 ans
Le République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

STARGATE
Film américain de Roland Emmerich
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; *Les Montparnos*, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

VANYA, 42e RUE
Film américain de Louis Malle
VO : *14-Juillet Hautefeuille*, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation : 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT
Dessin animé britannique de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt, et Peter Lord
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, handicapés, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

REPRISES

INDISCRET
Film britannique de Stanley Donen
VO : Reflet Médicis I, handicapés, 5e (43-54-42-34).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
SAMEDI
Séance *jeune public* : *l'Athlète incomplet* (1926), de Frank Capra, 14 h 30 ; Gaumont : Programme : L'écran s'anime, 16 h 30 ; Et vogue le navire (1983, v.o. s.t.f.), de Federico Fellini, 19 h ; l'Atalante (1934), de Jean Vigo, 21 h 15.
DIMANCHE
Gaumont : Programme Rêveuse bourgeoisie, 16 h 30 ; Oscar (1967), d'Edouard Molinaro, 19 h ; le Journal tombe à cinq heures *(1942)*, de Georges Lacombe, 21 h.
MARDI
Collège d'histoire de l'art cinématographique, 18 h 30.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
MERCREDI
Cycle Ruines : les Ruines (1984, v.o. s.t.f.), de Mrinal Sen, 19 h 30 ; la Scandaleuse de Berlin (1948, v.o. s.t.f.), de Billy Wilder, 21 h 30.
JEUDI
Cycle Ruines : Hiroshima, le ciel tremble (1953, v.o. s.t.f.), de Hideo Sekikawa, 19 h 30 ; le Jour d'après (1983, v.o. s.t.f.), de Nicholas Meyer, 21 h 30.
VENDREDI
Cycle Ruines : Abattoir 5 (v.f.), de George Roy Hill, 19 h 30 ; Muriel (1962), d'Alain Resnais, 21 h 30.
SAMEDI
Cycle Ruines : Stalker (1979, v.o. s.t.f.), d'Andreï Tarkovski ; Stalker (1979, v.o. s.t.f.), d'Andreï Tarkovski, 17 h ; Macbeth (1947-1950, v.o. s.t.f.), d'Orson Welles, 19 h 45 ; Mad Max (1979, v.o. s.t.f.), de George Miller, 21 h 30 ; le Temps d'aimer et le Temps de mourir (1958, v.o. s.t.f.), de Douglas Sirk, 17 h.
DIMANCHE
Cycle Ruines : Allemagne, année neuf zéro (1991, v.o. s.t.f.), de Jean-Luc Godard, 19 h 30 ; Berlin Express (1948, v.o. s.t.f.), de Jacques Tourneur, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
SAMEDI
Pathé, premier empire du cinéma : Comiques et comédies, II, 14 h 30 ; Pathé Journal ; la Môme vert-de-gris (1953), de Bernard Borderie, 17 h 30 ; Quatre-vingt-treize (1914), d'Albert Capellani et André Antoine, 20 h 30.
DIMANCHE
Pathé, premier empire du cinéma : le Coupable (1916), d'André Antoine, 14 h 30 ; Programme Max Linder, 17 h 30 ; Salut les Cubains (1963), d'Agnès Varda ; le Sabotier du Val de Loire (1956), de Jacques Demy ; le Bel Indifférent (1957), de Jacques Demy, 20 h 30.
LUNDI
Pathé, premier empire du cinéma : Pathé Journal ; Monsieur Taxi (1952), d'André Hunebelle, 14 h 30 ; Pathé *Journal* ; *Tout pour rien* (1933), de René Pujol, 17 h 30 ; Comédies, féeries, films historiques, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
SAMEDI
L'Argent : le Paradis des riches, 14 h 30 ; le Bon Marché (1988), d'Henri de Turenne et Jean-Noël Delamarre ; *Au bonheur des dames* (1943), d'André Cayatte, 16 h 30 ; Bande-annonce : Bob le flambeur (1956), de Jean-Pierre Melville ; Touchez pas au grisbi (1954), de Jacques Becker, 18 h 30 ; Bel Ami (1947, v.o. s.t.f.), d'Albert Lewin, 20 h 30.
DIMANCHE
L'Argent : Splendeurs et misères des courtisanes (1975), de Maurice Cazeneuve, 14 h 30 ; Rive droite, rive gauche (1984), de Philippe Labro, 16 h 30 ; le Bon Dieu sans confession (1953), de Claude Autant-Lara, 18 h 30 ; les Affaires sont les affaires (1942), de Jean Dréville, 20 h 30.
MARDI
L'Argent : Un dimanche de flics (1983), de Michel Vianey, 14 h 30 ; Sale Destin ! (1986), de Sylvain Madigan, 16 h 30 ; Bande-annonce : Le cave se rebiffe (1961), de Gilles Grangier ; Rouge Gorge (1984), de Pierre Zucca, 18 h 30 ; les Débats de la SCAM, 20 h 30.

FESTIVALS

AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Le ciel peut attendre, dim. 10 h 30 (présenté par Jean Douchet).

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Les Contes de la lune vague après la pluie, dim. 11 h (33 F).

DEUX COMÉDIES AVEC AUDREY HEPBURN (v.o.), Le *Champo-Espace* Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Vacances romaines, jeu., sam., lun. à 13 h 45, 20 h 10 film 10 mn après ; Sabrina, mer., ven., dim., mar. à 13 h 45, 20 h 10 film 10 mn après.

DEUX FILMS POUR ENFANTS ET FAMILLES (v.f.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Stormboy, sam., lun. 14 h ; la Petite Bande, dim., mar. 14 h.

FRANK CAPRA (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). L'Extravagant Mr. *Deeds, sam., lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h,* 21 h 30.

FRITZ LANG, UN MAITRE DE L'EXPRESSIONNISME (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). La Femme au portrait, dim. 18 h ; le Ministère de la peur, mar. 18 h, sam. 16 h ; Cape et poignard, dim., mar. 16 h ; le Secret derrière la porte, lun. 22 h ; la Femme au gardénia, sam. 18 h, mar. 22 h ; la Cinquième Victime, lun. 16 h ; l'Invraisemblable Vérité, dim. 22 h, lun. 18 h.

HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). l'Homme qui en savait trop, sam. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 mn après ; Mais qui a tué Harry ?, dim. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 mn après ; le Grand Alibi, lun. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 mn après ; les Trente-Neuf Marches, mar. à 15 h 50, 18 h, 22 h 15 film 10 mn après.

HOWARD HAWKS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Chérie, je me sens rajeunir, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Seuls les anges ont des ailes, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Scarface, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

INAUGURATION DE L'HOMMAGE A EDUARDO DE GREGORIO, Latina, 4e (42-78-47-86). Corps perdus, mar. 20 h (suivi d'une rencontre avec le réalisateur, Edgardo Cozarinsky et Hugo Santiago).

JEAN MALAURIE, LE MONDE ARCTIQUE, Institut finlandais, 5e (40-51-89-09). Les Derniers Rois de Thulé, mar. 19 h.

LA TUNISIE AU CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Trois personnages en quête d'un théâtre, Casseurs de pierres, Beit El Kassid, sam. 15 h ; Pirates, sam. 17 h ; Tunisie, seul de l'islam, Que fait-on ce dimanche ?, dim. 15 h ; Mayrig, dim. 17 h.

LE CINÉMA CONTRE-POUVOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Mean Streets, sam., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. l'Intendant Sansho, dim., séances à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Five Easy Pieces, lun., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; De sang froid, mar., séances à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LE JAPON FANTASTIQUE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Histoire de fantôme japonais, dim. 12 h 55 ; Mothra contre Godzilla, sam. 12 h 55 ; la Guerre des monstres, lun. 12 h 55 ; Prisonnières des Martiens, mar. 12 h 55.

LES COURTS D'ENFER, Denfert, 14e (43-21-41-01). De l'autre côté du parc, Le P'tit Chaos, La Ballerine et le Ramoneur, Haut Pays des neiges, Le hérisson dans le brouillard, Le Hibou et le Corbeau, Pilotes, sam. 11 h 40, mar. 16 h 50 T. U. : 25 F.

LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Abîme, Bof, anatomie d'un livreur, (présenté par Jean Marbeuf, projection suivie d'un débat-rencontre avec J. Marbeuf et les réalisateurs), lun. 20 h 30. T. U. : 30 F.

MÉTAMORPHOSES (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Boireau, bonhomme de pain d'épices, Le Diptyque, Le Loup-garou de Washington, sam. 16 h ; Fireworks, Lot in Sodom, Le Sang d'un poète, sam. 18 h 30 ; Développement de l'oeuf d'oursin, Pas de deux, La Féline, (traduction simultanée) *sam. 20 h 30* ; *New York, New York*, A Man and his Dog out for Air, Dr Jekyll and Mr Hyde, dim. 14 h ; le Lion devenu vieux, La Belle et la Bête, dim. 16 h ; Félix le chat, Bugs Bunny et autres cartoons, dim. 18 h 30 ; Sang d'oiseau, L'Hydre d'eau douce, Le Vampire, ; Nosferatu le vampire, dim. 20 h 30 ; Figures myéliniques, Le Retapeur de cervelles, Terminator 2, lun. 20 h 30. Pl. : 25 F, abt 10 séances : 150 F.

NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Journal intime, ven. 12 h 05 ; Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Bianca, jeu. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.

ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Citizen Kane, sam. à 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45 ; Macbeth, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Splendeur des Amberson, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Monsieur Arkadin, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

POINTS DE VUE-A L'ESPACE VIDÉO (v.o.), Centre Pompidou, Studio 5-Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Passages à l'acte. T. R. : 20 F (programme jusqu'au 30 mars).

PREMIÈRES DÉESSES DE L'ÉCRAN (v.o.), Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). King-Kong, sam. 14 h ; Freaks, sam. 16 h ; la Légende de Gosta Berling (accompagnement au piano par Jean-François Zygel), dim. 14 h 30. Pl. : 27 F, T. R. : 18 F.

PROGRAMME DE COURTS MÉTRAGES, Le République, 11e (48-05-51-33). Cauchemar blanc, Dadou, evec ; la Trêve, Luc et Marie, Comme un dimanche, Bazooka, mar. 20 h 30.

RAINER WERNER FASSBINDER EN QUATORZE FILMS (VO), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Secret de Veronika Voss, lun. 22 h 20 ; l'Année des treize lunes, dim. 16 h 20, mar. 17 h 40 ; le Marchand des quatre saisons, lun. 20 h 40 ; le Droit du plus fort, lun. 18 h 30, mar. 22 h ; les Larmes amères de Petra von Kant, sam. 16 h 20 ; l'Amour est plus froid que la mort, sam. 14 h 40 ; la Femme du chef de gare, lun. 16 h 30 ; le Mariage de Maria Braun, dim. 18 h 30, mar. 19 h 50.

RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Où est la maison de mon ami ?, sam. 20 h, dim. 14 h 45, lun. 15 h 30, 20 h ; Et la vie continue, sam., lun. 21 h 45, dim., mar. 20 h, 16 h 15 ; Close up, dim., mar. 21 h 45, mar. 16 h, sam. 16 h 15 ; le Passager, lun. 14 h, sam. 12 h, mar. 14 h 15 ; Devoirs du soir, (précédé du court métrage les Chœurs) sam. 14 h 15 ; dim. 12 h, Vérités et Songes, dim. 19 h 45, lun. 17 h 15. T. U. : 20 F.

XXX (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Zero Patience, mar. à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 *film 10 mn après* ; *Go Fish, sam., lun.*, séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Swoon, dim., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après.

LA GLOIRE DE PAGNOL, Au Balzac, 8e (45-61-10-60). Manon des Sources, sam., séances à 13 h 50, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 20 ; Ugolin, dim., séances à 13 h 50, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 20 ; Regain, lun., séances à 13 h 50, 16 h 20 ; Cigalon, mar., séances à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50. Au 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83). La Fille du puisatier, sam. à 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 40 ; Merlusse, dim. à 13 h 15, 14 h 45, 16 h 15, 17 h 45, 19 h 15, 20 h 45, 22 h 15 ; Topaze, lun. à 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 40 ; la Femme du boulanger, mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

SAMEDI 18 FÉVRIER

TF 1

20.45 Variétés : Les Vieux de la veille. Présenté par Patrick Sébastien. Avec Marlène, Super Nana, Brigitte Lahaie, Babsi, Laurent Baffie, Gérard Vives, Lagaf', Jean Roucas, Dany-boon, Hervé de Volder...

23.05 Magazine : Ushuaïa. Le Chemin des émerillons ; Le Peuple des marais ; Les Mohana de Manchar.

0.10 Magazine : Formule foot.

0.45 Journal et Météo.

1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

1.20 TF 1 nuit (et 2.20, 3.30, 4.10).

1.30 Programmes de nuit. Histoire de la vie ; 2.30, Le Vignoble des maudits (1) ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.20, L'Aventure des plantes ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

20.45 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui.

23.00 Magazine : Chela ouate. Les Jeunes et la séduction.

0.59 ▶ Les Films Lumière.

1.00 Journal, Météo, Journal des courses.

1.15 Programmes de nuit. L'Heure du golf (rediff.) ; 1.45, Taratata (rediff.) ; 3.00, Bouillon de culture (rediff.) ; 4.05, Diamir ; 4.40, Accélération verticale ; 5.00, Magazine : Revue de campagne (rediff.) ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 ▶ Téléfilm : La Fidèle infidèle. De Jean-Louis Benoit, avec Marie-France Pisier.

22.20 Magazine : Ah ! Quels titres. Les Femmes. Invités : Mona Ozouf (*Les Mots des femmes, essai sur la singularité française*) ; Gisèle Halimi (*Une embellie perdue*) ; Christine Bard (*Les Filles de Marianne – Histoire des féminismes (1914-1940)*) ; Pascal Bruckner (*La Tentation de l'innocence*) ; Mario Vargas Llosa (*Le Poisson dans l'eau*) ; Alain Boureau, historien. Présentation par Jean-François Kahn du *Passé d'une illusion*, de François Furet, et du *Crépuscule de la culture française*, de Jean-Marie Domenach.

23.20 Météo et Journal.

23.50 Magazine : Musique et compagnie. Angélique Ionatos chante Théodorakis.

0.50 Musique : Cadran lunaire. *Sonate nº 3*, de Weber, par Dimitri Bashkirov, piano (30 min).

M 6

20.45 Téléfilm : La Fureur des anges. De Nuzz Kulik, avec Jaclyn Smith, Ken Howard.

0.05 Série : Les Professionnels. Chasse à l'homme.

1.00 Musique : Dance Boulevard.

2.30 Rediffusions. E = M 6 ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Destination le monde (Les Antilles) ; 4.40, La Mémoire du peuple noir (La voix jamaïcaine) ; 5.35, Culture rock (La saga) ; 6.30, Boulevard des clips.

CANAL +

20.30 Téléfilm : La Maison des souvenirs. De Glenn Jordan, avec James Woods, Anne Archer.

22.00 Documentaire : National Geographic. Merveilles des Caraïbes.

22.50 Flash d'informations.

23.00 Cinéma : Du sang pour Dracula. ■ Film franco-italo-britannique de Paul Morrissey (1974).

0.40 Cinéma : Mad Dog and Glory. ■ Film américain de John McNaughton (1992).

2.15 Cinéma : Just Friends. ■ Film belge de Marc-Henri Wajnberg (1994).

3.55 Le Journal du cinéma.

4.00 Cinéma : Le Maître de marionnettes. ■■ Film chinois (Taïwan) de Hou Hsiao Hsien (1993, v.o.).

6.25 Documentaire : Les Allumés... Fous de lutte, de Katharine Hibbs (22 min.).

ARTE

20.40 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich, avec Björn Kjellman, Per Oscarsson (3ᵉ partie).

21.40 Documentaire : Chypre, notre amour. De Panikos Chrysanthou. *Un Chypriote grec et un Chypriote turc parlent de leur île coupée en deux.*

23.35 Magazine : Velvet Jungle. Proposé par Patrice Blanc-Francard et présenté par Valli. Avec Guns N'Roses, The The (live).

0.50 Série : Johnny Staccato. 7. Le Mal, avec John Cassavetes (v.o.).

1.20 Téléfilm : Derniers Délais. De Pal Erdöss, avec Erika Ozsda, Dani Szabo (90 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Série : Au nom du père et du fils. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 La Francophonie dans tous ses états. 23.25 J'y crois, j'y crois pas. Rediff. de TF 1 du 16 décembre 1994. Voyances et prémonitions. 0.50 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.35 Un chant d'existences. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 15. B 57 Martin Canberra. 21.25 La Beauté du monde. De Guy Baskin. 1. Les Merveilles du Sabah. 22.15 15 jours sur Planète. 22.40 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi. 23.35 Edgar P. Jacobs : le legs de l'espadon. De Christophe Heili. 0.05 Force brute. De Robert Kirk. 29. Jeux de guerre. 0.55 La Rivière volée. De Dereck Joubert (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Tennis. 22.30 Embouteillage. 23.35 Les Nouveaux Nez (90 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Malvira. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Histoires de fantômes.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. New York juin-juillet 1920. Le Scandale de 1920. 22.35 Série : Au nom de la loi. 23.00 Chronique du chrome. 23.05 T'as pas une idée ? 0.05 Série : Lonesome Dove. Le Retour. 0.50 Quatre en un (30 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Belphégor ou le fantôme du Louvre. 4ᵉ époque : Le Rendez-vous du fantôme (70 min).

MCM 19.30 L'Invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Hip Hop Unplugged. 21.30 Arrested Development Unplugged. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.00 Ski alpin (et 12.30 ; 17.00). En direct d'Are (Suède). Coupe du monde : slalom géant dames. 11.00 Biathlon. En direct d'Anterselva (Italie). Championnats du monde : 10 km sprint messieurs. 11.30 Vol à skis. En différé (et 15.30). 13.45 Biathlon. En direct d'Anterselva (Italie). Championnats du monde : 7,5 km sprint dames. 14.30 Ski artistique. En direct de La Clusaz (Haute-Savoie). Championnats du monde : finale bosses. 18.00 Tennis. En direct de Milan (Italie). Demi-finales messieurs. 19.55 Basket-ball. En direct de Paris. Championnat de France Pro A : PSG Racing-Cholet. 21.30 Equitation. En direct. Coupe du monde : jumping de Bruxelles. 23.00 Golf. 0.00 Tennis. En différé de Memphis (Etats-Unis). Demi-finales messieurs (120 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nºˢ 1, 2 et 3. 20.45 Le Club. 22.00 Hollywood Dearest : Clark Gable. 23.00 L'Amazone aux yeux verts. ■ Film américain d'Edwin L. Marin (1944 N., v.o.). 0.30 La Gamberge. ■■ Film français de Norbert Carbonnaux (1961, N.).

CINÉ CINÉMAS 20.30 Téléfilm : Les Faussaires. De Dean Parisot, avec Jeff Goldblum, Kristin Scott-Thomas, Todd Graff. 22.05 Les Dessous d'Hollywood. 4. Les producteurs. 23.00 On a volé la cuisse de Jupiter. ■ Film français de Philippe de Broca (1979). 0.35 Vue sur maison close. Téléfilm classé X (75 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Spécial Alain Borne 20.00 Le Temps de la danse. Rencontre avec Daniel Agesilas. 20.30 Photo-portrait. Huguette Dreyfus, claveciniste. 20.45 Fiction. Deux jours, deux nuits, de Per Olof Sundman ; à 22.14, Nouvelle : Djinn, extrait de Le Rouge et le Blanc, de Jean-Marie Laclavetine. 22.35 Opus. Sortie de cours au Festival d'Automne. 0.05 Clair de nuit. Michel Desgranges, directeur des Belles Lettres.

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Soirée Lyrique. En direct de New York, par le Chœur et l'Orchestre du Métropolitan Opéra de New-York, dir. : David Atherton : Le Barbier de Séville, de Rossini, Jennifer Larmore (Rosina), Stanford Olsen (Almaviva), Thomas Allen (Figaro), Enzo Dara (Bartolo), Nicolai Ghiaurov (Basilio), Jane Saulis (Berta), Richard Byrne (Fiorello), Charles Anthony (Sergeant), Barry Brandes (Ambrogio). 0.05 Musique pluriel Concert donné le 10 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Ensemble Aleph : Le Petit Arlequin pour clarinette danseur, de Stockhausen ; Le Rire du coq du violoncelle, clarinette et percussion, de Clément ; Crepusculo pour quintette, de Devilliers (création mondiale, commande de Radio-France) ; Knospend-Gespattener pour clarinette, de Barrett ; Teneur, de Bosseur (création mondiale, commande de Radio-France) ; Pas de cinq, scène déambulatoire, de Kagel. 0.05 Autoportrait. Luca Francesconi.

DIMANCHE 19 FÉVRIER 1995

TF 1

12.20 Jeu : Le Juste Prix.

12.50 Magazine : A vrai dire.

12.55 Météo, Trafic infos, Journal.

13.20 Série : Hooker.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : [illegible]

15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.

16.55 Disney Parade. Invitée : Karine Costa ; Un vrai petit génie.

18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.

19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Philippe Séguin et Antoine Waechter.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Air Force Bat 21. ■ Film américain de Peter Markle (1988).

22.25 Magazine : Ciné dimanche.

22.35 Cinéma : Quelques messieurs trop tranquilles. □ Film français de Georges Lautner (1972).

0.15 Journal et Météo.

0.30 Concert. *Symphonie concertante pour violon et alto K 364*, de Mozart.

1.40 TF 1 nuit (et 2.40, 3.45, 4.25).

1.50 Programmes de nuit. Histoire de la vie ; 2.50, Le Vignoble des maudits (2) ; 3.55, Passions ; 4.35, Musique ; 5.05, Histoires naturelles.

FRANCE 2

DIMANCHE • MIDI
René MONORY
à l'Heure de Vérité.
2

12.05 L'Heure de vérité (et 1.30). Invité : René Monory.

12.58 Loto, Journal, Point route.

12.55 Météo (et 13.15).

13.25 Dimanche Martin.

15.05 Série : Le Renard.

16.05 Dimanche Martin (suite).

17.30 Sport : Football. 8ᵉ de finale de la Coupe de France : Le Havre-PSG.

19.15 Magazine : Stade 2 (et 4.50). Football ; Rugby ; Ski artistique ; Voile.

20.00 Journal et Météo. Invité : Édouard Balladur.

21.05 Cinéma : La Guerre des polices. ■ Film français de Robin Davis (1979).

22.50 Documentaire : Première ligne. Le Temps des carnavals, de Pierre Willemin.

23.58 ▶ Les Films Lumière.

0.00 Journal, Météo, Journal des courses.

0.15 Concert : Musiques au cœur. Europa Konzert 1994. *Concerto pour piano et orchestre nº 5, « l'Empereur »*, de Beethoven.

2.00 Programmes de nuit. Et la vie continue ; 3.15, J'ai un problème (rediff.) ; 4.10, T'es pas capucin ; 4.35, Nuits blanches ; 5.40, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Moscou, gare de Koursk, scènes de vie quotidienne, de Stéphane Bou, François Duprat et Charles Jaigu.

14.05 Série : Les Mystères de l'Ouest.

14.55 Magazine : Sports dimanche. 15.00, Tiercé, en direct de Vincennes ; 15.10, Tennis, finale du 3ᵉ Open Gaz de France au stade Pierre-de-Coubertin ; Après le Tennis, Athlétisme : Meeting de Liévin.

18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel.

18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région. Invité : Philippe de Villiers

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick. Le Cercle infernal, de Theodor Gradler.

21.55 Téléfilm : L'Adoption. De Janos Zsombolyai, avec Klara Varga, Peter Malsiner.

22.55 Dimanche soir. Invitée : Simone Veil, suivi d'A la Une sur la Trois.

23.35 Météo et Journal.

23.55 Cinéma : Carrefour. ■ Film français de Kurt Bernhardt (1938).

1.10 Musique : Cadran lunaire. *La Favorite*, extrait, de Donizetti, par Denyce Graves, mezzo-soprano et l'Orchestre municipal de Rio, dir. : John Demain (15 min).

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.

12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.

13.55 Série : Les Têtes brûlées.

15.10 Magazine : Fréquenstar (et 2.30).

16.15 Série : Le Joker.

17.15 Téléfilm : Commissaire Flemming, mort à crédit. D'Ulrich Stark, avec Martin Luettge, Klaus J. Behrendt.

18.55 Série : Robocop.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Filles à papas.

20.40 Sport 6 (et 0.45).

20.45 Téléfilm : La Femme meurtrie. De John Patterson, avec Veronica Hamel, Judd Hirsch.

22.40 Magazine : Culture pub (et 5.15). Spécial Liban.

23.15 Téléfilm : Désirs secrets. De Joe d'Amato, avec Irina Kramer, Nick Nicholson.

0.55 Musique : Boulevard des clips (et 5.40).

3.25 Rediffusions. Turquie, géants et merveilles ; 4.20, Nature et civilisation (4).

CANAL +

En clair jusqu'à 14.05

12.30 Flash d'informations.

12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.

13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : L'homme qui avait trois femmes. De Peter Levin, avec Beau Bridges, Joanna Kerns.

15.35 Documentaire : Lijiang, la Chine au-delà des nuages. De Phil Agland.

16.35 Dessin animé : Les Simpson.

17.00 Documentaire : National Geographic. Merveilles des Caraïbes, de Howard et Michelle Hall.

18.00 ▶ Téléfilm : Une femme dans la tourmente. De Serge Moati, avec Miou-Miou, Maxime Leroux.

En clair jusqu'à 20.30

19.45 Flash d'informations.

19.55 Ça cartoon. Le Lapin des îles (1943) ; A l'eau, le chat (1943) ; Birth of a Notion (1947) ; Le Caneton kidnappé (1950).

20.30 Cinéma : Adieu ma concubine. ■■■ Film chinois de Chen Kaige (1992).

23.15 Flash d'informations.

23.20 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Basket américain.

1.50 Téléfilm : Catastrophe à San Francisco. De Robert Iscove, avec Ruben Blades, Len Cariou (90 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable. Téléchat ; La Vie devant moi : patineuse ; Grimmy : Perdu de vue-Pique pas mes croquettes ; Rintintin : Le Vieux Marin (rediff.).

13.00 Jeu : Ça déménage.

13.30 Les Grands Séducteurs. Omar Sharif et Marcello Mastroianni.

14.30 Magazine : L'Esprit du sport. Invité : Yves Berger.

15.30 Magazine : Jeux d'encre.

16.00 Magazine : Détours de France.

17.00 Le Sens de l'Histoire. Kennedy.

18.30 Magazine : Va savoir. L'Auxerrois.

ARTE

19.00 Série : Max Linder. Le Baromètre de la fidélité (1912) ; Max collectionne les chaussures (1913) ; Max veut apprendre à patiner (1905).

19.30 Magazine : Métropolis (et 1.05). Coordonné par Pierre-André Boutang et Jean-Denis Bonan. Michel Polac, de Jean-Denis Bonan ; Hommage à Jean Tardieu, de D. Rabourdin ; Le Journal de Nijinski, de J.-M. Carzou ; Métropolis de Fritz Lang, de Jacques Mény ; La Berlinale ; Orlando, de Caroline Champetier ; L'Abécédaire de Gilles Deleuze : A comme Animal.

20.27 Documentaire : Album couleurs. Magicien. *Les premières images en couleurs de l'histoire du cinéma.*

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Rainer Werner Fassbinder. Soirée présentée par Frédéric Mitterrand avec Ingrid Caven.

20.41 Cinéma : Le Mariage de Maria Braun. ■■ Film allemand de Rainer Werner Fassbinder (1978).

22.45 Documentaire : Une histoire d'Allemagne. Rainer Werner Fassbinder et son film *Le Mariage de Maria Braun*, de Peter Kremski.

23.10 Documentaire : Je ne veux pas seulement qu'on m'aime. De Hans Günther Pflaum.

0.45 Court métrage : Le Clochard. De Rainer Werner Fassbinder, avec Christoph Roser, Susanne Schimkus.

2.05 Documentaire : Photo de classes. De Litsa Boudalika (rediff.) (52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 L'Etoile du Nord. ■■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1982). 23.40 Bas les masques. Rediff. de France 2 du 1ᵉʳ février. Je suis rescapé d'une catastrophe. 0.50 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.10 Les Iles aux trésors. De David Cohen. 9. Le Robinson Crusoé de Juan Fernandez. 19.35 Escales : Egypte. De Pierre Brouwers. 20.30 Certains l'aiment chaud. De Christopher Hale. 21.20 Danseur étoile. De Derek Bailey. 22.15 Un chant d'existences. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier. 23.05 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 15. B 57 Martin Canberra. 0.05 La Beauté du monde. De Guy Baskin. 0.50 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'Album (et 0.50). 21.00 Les Hommes du président. ■■ Film américain d'Alan J. Pakula (1976). 23.10 Lucky Peterson. Concert enregistré à Vienne (Isère), en 1994.

CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. 4. Les éléphants. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Raconte-nous une autre histoire.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.25 Série : Dream On. 20.55 Top Bab. 21.40 Série : Monty Python's Flying Circus. 22.10 Chronique New Age. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 The Bobo. ■ Film britannique de Robert Parrish (1967, v.o.). 0.05 Le Meilleur du pire. 0.35 Série : Les Envahisseurs (50 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Mission impossible année 1. 21.35 Série : Mission impossible année 2. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : César Birotteau (90 min).

MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends Club. Spécial Van Halen. 22.30 Cinémascope. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Naked City. En vost. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One. 1.00 Vidéo-clips non-stop.

MTV 19.00 Best of Yo ! MTV Raps. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball (150 min).

EUROSPORT 10.00 Biathlon. En direct d'Anterselva (Italie). Coupe du monde : relais 4 × 7,5 km messieurs. 11.00 Vol à skis : Coupe du monde, en direct de Vikersund (Norvège) (et 12.30, 16.00). 12.00 Biathlon. En diff. d'Anterselva (Italie). Coupe du monde : relais 4 × 7,5 km dames (et à 15.15) ; 13.40 Ski artistique. En direct de La Clusaz (Haute-Savoie). Championnats du monde : finales saut acrobatique messieurs et dames. 17.00 Ski alpin ; 18.00 Tennis : finale du tournoi messieurs, en diff. de Milan ; 20.00 Tennis. En direct de Memphis (Etats-Unis). Finale messieurs. 22.00 Golf. 23.00 Equitation. 0.00 Patinage artistique. Championnats des Etats-Unis à Providence (résumé) (90 min).

CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 Le Cambrioleur. ■■ Film américain de Paul Wendkos (1957, N., v.o.). 22.00 Malombra. ■■■ Film italien de Mario Soldati (1942, N.). 23.15 L'Amazone aux yeux verts. ■ Film américain d'Edwin L. Marin (1944, N.). 0.40 Quality Street. ■■ Film américain de George Stevens (1937, N., v.o.).

CINÉ CINÉMAS 18.00 La Race des champions. ■ Film canadien de Charles Jarrott (1986). 19.35 Les Dessous d'Hollywood. 4. Les producteurs. 20.30 Les Uns et les Autres. ■■ Film français de Claude Lelouch (1980). 23.30 Horror Kid. ■ Film américain de Fritz Kiersch (1983, v.o.). 1.00 French Connection 2. ■■ Film américain de John Frankenheimer (1975, v.o.).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Dominique Wallon, directeur du Centre national de la cinématographie. 19.40 Fiction. Les Vies minuscules, de Pierre Michon. 2. Vie d'Antoine Peluchet. 20.30 Atelier de création radiophonique. Parcours sonores : La Villette. 22.25 Poésie sur parole. Poèmes des vagabonds (6). 22.35 Le Concert. Enregistré à l'Eglise de la Trinité, le 18 décembre 1994 : Œuvres de Messiaen. Avec Neji Hakim, orgue. 0.05 Clair de nuit. Tent premières : Portrait de Pascal Matthieu poète et chanteur ; Rub a dub dub ; Rémanences : Sonatines-cuir ; La durée du oui : Various Artists.

FRANCE-MUSIQUE 18.35 Le chef d'opéra. Rencontre avec Patrice Chéreau, avec des extraits de : Pelléas et Mélisande, Moïse et Aaron, Don Giovanni et de la Tétralogie. 21.00 Le Fondateur d'institutions, Boulez, l'IRCAM, l'EIC, le projet de la Villette.... 22.30 L'Atelier du musicien. Comment travaille Boulez ?, Où ?, Comment il trouve le temps ?, Qu'est-ce qu'orchestrer ?, Ses projets à venir.... 0.05 Pierre Boulez dirige. Lélio, ou le retour à la vie (extraits), de Berlioz, par l'Orchestre symphonique de Londres, Jean-Louis Barrault, récitant ; Symphonie nº 10 (ad de Mahler, par l'Orchestre symphonique de Londres ; Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy, par l'Orchestre de Cleveland.

Les interventions à la radio

France-Info, 105.5 : Journée spéciale centenaires, avec le témoignage de Jeanne Calment, âgée de 120 ans.

France Inter, 9 h 30 : « Mogadiscio : la Mafia ou la Chana ? » (« Le Choix d'Inter »).

RCJ, 11 h 30 : Pascal Clément (« Gros Plan »).

RTL, 18 h 30 : Jean-Marie Le Pen (« Grand Jury »).

Le Monde

LE MONDE / DIMANCHE 19 - LUNDI 20 FÉVRIER 1995

Largesses

par Alain Rollat

LE REVOICI plein écran. Depuis une semaine, il avait disparu de nos images. On devinait qu'il était assis quelque part, parmi les autres prévenus, dans ce prétoire du tribunal de Lyon chargé de le juger, mais on ne le voyait plus. Il ne tenait plus la vedette au journal de 20 heures. Ni sur sa propre chaîne ni chez la concurrence. Les caméras, par pitié ou par amitié, voulaient l'oublier. Ce procès de l'argent et de la politique n'était sans doute pas le sien. Surtout pas celui d'une conception marchande du journalisme télévisuel. S'il était mêlé à ce psychodrame, lui, la star, ce n'était certainement qu'en qualité de figurant, qu'à titre de pièce rapportée, par erreur ou machination.

Les observateurs le décrivaient *« songeur »* devant la *« tragédie familiale »* qui faisait s'entre-déchirer sous ses yeux ce maire et cet homme d'affaires, ce père et ce gendre, son ancien invité et son ancien ami. Son absence nous signifiait qu'il ne fallait pas le confondre avec les présumés coupables. Comme d'habitude, la télévision orchestrait la partition à sa guise.

Dans *Télérama*, le sociologue Pierre Bourdieu nous avait d'ailleurs prévenus : *« C'est la télé qui définit le jeu : les sujets dont il faut parler ou pas ; les personnes importantes ou pas. »* Il n'y avait donc pas lieu de parler de lui.

Le voilà donc sur France 2, sorti de l'oubliette compatissante pour les journaux de la nuit. Souriant, il s'adresse aux micros postés à la sortie du palais de justice. Les actualités de 20 heures n'ont fait que résumer ce qu'il a dit à l'audience. Tous les envoyés spéciaux ont été formels : au dire même des autres protagonistes, il ne savait peut-être pas d'où provenait l'argent des quelque 535 000 francs de voyages au soleil ou à la neige qu'il a naguère acceptés sans la moindre contrepartie professionnelle de sa part. Nul n'a mis en doute son ingénuité.

Sur France 3, on a cité avec précision sa profession de foi : *« Une nette et belle amitié nous unissait, et moi, avec les amis, je ne compte pas. »* Epaté par cette générosité capable de tant recevoir sans jamais donner, le chroniqueur judiciaire de France 3 lui a même attribué *« un bon point »*. Ses pairs de la « Une » ont insisté sur l'autre « affaire », la vraie, celle qu'il a soulevée lui-même en mettant en cause cet ancien ministre socialiste qui se vantait, paraît-il, de posséder de quoi *« faire sauter »* le système médiatique... Il faut comprendre qu'il y a bien eu complot politique, jamais aucun problème déontologique. Savoir que la justice dit le droit, pas la morale. Ne pas confondre les *« largesses »*, qui font les faiblesses, et les cadeaux, qui font les pots-de-vin. Pour une fois, il ne nous regarde pas dans les yeux. De profil, il parle aux radios. Il se dit *« soulagé »* que sa *« bonne foi »* ait été *« reconnue »*. Il se donne l'absolution en semi-direct. Il n'y aura pas lieu de délibérer puisqu'il a déjà rendu son jugement. La télévision lave plus vite que la justice.

La droite grenobloise affiche son désarroi

Maintenu en détention, M. Carignon dénonce les « odeurs de la calomnie »

LYON
de notre bureau régional

Alain Carignon reste en prison. La nouvelle est tombée sèchement, vendredi 17 février. *« J'ai comme un sentiment d'incrédulité »*, avoue Pierre Gascon, le maire (UDF-CDS) par intérim. Il avait placé beaucoup d'espoir dans les réquisitions du parquet, agrémentées des recommandations écrites de la chancellerie, qui souhaitait la libération de l'ancien ministre de la communication, en raison de l'instruction presque bouclée du dossier *Dauphiné News* et de l'état de santé du détenu, qu'on dit très affaibli. La veille, M. Gascon expliquait que la majorité du conseil municipal attendait le retour de M. Carignon (RPR), maire de Grenoble, *« avec un petit pincement au cœur »*. Vendredi, le maire par intérim voulait d'abord penser *« au sort de l'homme derrière les barreaux »*. Mais il sait bien désormais que la date du vendredi 17 février marque une rupture douloureuse : le maintien en détention du maire coupe à ce dernier la route pour l'échéance municipale de juin.

Vendredi dans la soirée, Radio-France-Isère a révélé le contenu d'une lettre dactylographiée qu'aurait transmise Alain Carignon à son premier adjoint, Pierre Gascon. Le maire y dénoncerait *« les quatre mois d'une instruction brutale (...) qui a renifié toutes les odeurs de la calomnie »*. *« Je ne me suis pas enrichi, je n'ai reçu d'argent de personne, j'ai des mœurs ordinaires et évidemment pas de sang sur les mains »*, affirmerait M. Carignon, qui ajouterait partager *« le destin d'hommes comme Robert Boulin et Pierre Bérégovoy, victimes de l'opprobre »*. Le maire de Grenoble conclurait ce passage d'une phrase : *« Pour épargner ceux qu'on aime, on met fin à ses jours. »* Enfin, M. Carignon, *« provisoirement empêché »* de conduire une liste aux élections, confierait à M. Gascon *« le soin de réunir une équipe ouverte et compétente »* pour les échéances municipales.

Pierre Gascon, interrogé par l'AFP, a simplement reconnu l'existence d'une lettre en expliquant assez confusément : *« C'est paragraphe par paragraphe qu'elle a été dictée, refaite et, bien sûr, Alain Carignon ne peut pas la signer. »* Selon lui, *« aucun élément dans cette lettre ne permet de dire qu'il ne se représente pas »*.

ESPOIR À GAUCHE

La diffusion de ce « document » ajoute trouble et confusion à l'incertitude politique. Pierre Gascon se retrouve dans une position très inconfortable, face à une majorité municipale vacillante et prise de panique. Il tente de garder son calme et de se rassurer : *« Seuls trois conseillers sur quarante-six de la majorité »* réclament la démission du maire, note-t-il. Cependant, comme l'a écrit, vendredi après-midi, dans un communiqué, le député (RPR) Richard Cazenave, la décision de justice *« crée une situation nouvelle dont chacun est bien conscient »*. Aussi celui qui fut proche de M. Carignon et qui passe pour un des recours possibles de la droite demande-t-il que *« chacun ait la décence et l'intelligence d'éviter toute précipitation »*. *« Il s'agit*, poursuit le conseiller municipal, *d'écarter tout autant les ambitions personnelles que les renoncements. »* Charles Descours, conseiller municipal RPR, croit aussi en Grenoble, mais craint fort que les *« arrière-pensées »* ne l'emportent au sein de la droite. *« La situation est très compliquée »*, constate-t-il sobrement. Il a déjà prévenu que ses mandats de conseiller général de l'Isère et de sénateur lui suffisent amplement et qu'il ne participerait à aucune des listes si, en juin, la majorité municipale s'éparpille.

Plus à droite, l'avocat Jean-Pierre Saul-Guilbert veut *« blanchir »* Grenoble. En 1991, il avait démissionné de son poste d'adjoint aux finances. Il marche, depuis, sur les brisées de Philippe de Villiers. Vendredi, cet ancien membre de l'UDF a été le seul élu de droite à se féliciter de la décision de la chambre d'accusation qui, selon lui, a fait preuve d'*« une remarquable marque d'indépendance »*. Dans la foulée, il songe tout haut aux municipales, prônant un rassemblement de *« salut public »*.

Cette situation redonne un espoir à la gauche. Le 14 février, plus de 1 200 personnes ont assisté au premier meeting de la campagne des socialistes, présidé par Martine Aubry. La présidente du nouveau mouvement Agir a profité de cette mobilisation sur son nom pour investir le député Michel Destot. Ce conseiller municipal, qui incarne l'opposition socialiste à Grenoble depuis 1983, a encore quelques problèmes à régler : une frange de la gauche, dont des socialistes en rupture avec leur parti, refuse de se ranger derrière lui. Souhaitant que M. Carignon, *« par dignité »*, abandonne ses fonctions, M. Destot veut *« rendre Grenoble aux Grenoblois, rendre sa fierté et son dynamisme à la ville »*. Et pour faire bonne mesure, il en appelle aux grands anciens, aux figures qui incarnent *« la morale en politique »*, Hubert Dubedoud et Pierre Mendès France.

Nicole Cabret et Bruno Caussé

M. Balladur a autorisé des écoutes dans l'affaire Maréchal

SELON « LE POINT » daté du samedi 18 février, des écoutes gouvernementales, expressément demandées par le ministre de l'intérieur Charles Pasqua, puis autorisées par le premier ministre Edouard Balladur à titre personnel, auraient été opérées sur les lignes téléphoniques du docteur Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Halphen, au cœur de l'enquête judiciaire sur le financement du RPR en région parisienne et tout particulièrement dans ce département des Hauts-de-Seine dont M. Pasqua est le président du conseil général. *« Afin d'en savoir un peu plus sur le mystérieux docteur Maréchal, les enquêteurs de la PJ décident en effet de le placer sur écoutes*, écrivent nos confrères. *Dès 14 heures, ce 15 décembre, ils demandent au général qui gère le groupement interministériel de contrôle (GIC) d'intercepter toutes les communications à son cabinet de l'Hôpital américain ainsi qu'à son domicile de l'avenue Foch. »*

Or, ce genre d'écoutes gouvernementales ne peuvent être autorisées qu'*« à titre exceptionnel »* et pour des affaires d'une extraordinaire gravité, selon la loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par voie de télécommunication. Placé sous l'autorité directe de Matignon, le GIC n'a le droit de mettre sous écoutes que dans des cas limitativement définis par la loi – la sécurité nationale, la lutte contre le terrorisme et contre la grande criminalité organisée – qui n'ont rien à voir avec la tentative d'extorsion de fonds mettant aux prises le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine, Didier Schuller, et le docteur Maréchal. Le 15 décembre 1994, pourtant, le ministre de l'intérieur a signé la proposition écrite et motivée (elle aussi prévue par la loi) autorisant le GIC à écouter le beau-père du juge Halphen.

Ces révélations confirment la manipulation policière orchestrée dans l'entourage du ministre de l'intérieur dans cette affaire hors du commun dirigée par le directeur central de la police judiciaire. Didier Schuller a reconnu avoir parlé de M. Maréchal, le 15 décembre au matin, avec M. Pasqua. Le ministre lui conseille de porter plainte directement auprès du directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet, qui se déplace en personne pour rencontrer M. Schuller dans le hall du conseil général des Hauts-de-Seine. Il confie bizarrement cette enquête sur une extorsion de fonds à l'office des « stups ». Le 17 et le 18 décembre, quand M. Maréchal appelle M. Schuller, les policiers utilisent un procédé juridiquement contestable en posant une pastille sur le téléphone de l'élu pour enregistrer la conversation. Le 8 février, la cour d'appel de Paris décide enfin d'annuler ces enregistrements *« illicites »* et l'essentiel du dossier mettant aux prises l'élu RPR et le beau-père du juge.

Pendant plus d'un mois, les enregistrements de cette « affaire Schuller-Maréchal » auront empêché la justice d'enquêter sur les Hauts-de-Seine. Leur annulation avait contribué à *discréditer* une direction de la PJ trop prompte à répondre aux attentes du ministre de l'intérieur. Avec la révélation de ces écoutes gouvernementales, ce sont à présent MM. Balladur et Pasqua qui se retrouvent en première ligne.

Samedi matin 18 février, un communiqué de l'hôtel Matignon a précisé que des écoutes avaient été effectivement autorisées à la suite de la demande présentée le 15 décembre par la Direction centrale de la police judiciaire, avec pour motifs : « chantage, extorsion de fonds, possibilité de flagrant délit ». Ces interceptions ont pris fin le 22 décembre à la demande de la DCPJ, les écoutes n'ayant donné « aucun résultat ». L'hôtel Matignon affirme que ces décisions ont été prises en conformité avec la loi de juillet 1991 et avec la jurisprudence, sous le contrôle de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité.

Erich Inciyan

SOMMAIRE

SERVICES

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

ISABELLE BOUILLOT, L'HARPAGON DE BERCY : directrice du budget auprès de Nicolas Sarkozy, elle mène un combat acharné pour économiser l'argent de l'Etat. Socialiste, elle a travaillé avec Jacques Delors et François Mitterrand.

Tirage du *Monde* daté samedi 18 février 1995 : 491 487 exemplaires.

Lucien Deveaux aux portes du groupe Bidermann

C'ÉTAIT la dernière chance. Au terme de trois jours de tractations et d'une séance marathon de signatures, le plan de reprise des activités françaises du groupe Bidermann par l'industriel du textile roannais Lucien Deveaux a été définitivement bouclé, vendredi 17 février en fin de soirée, au siège du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Ce plan, qui sera officialisé lundi 20 février, prévoit l'injection de 170 millions de francs par Lucien Deveaux et son associé Sylvain Jama, patron d'une société de négoce, les Textiles réunis. Associés à parts égales, les deux industriels prendront le contrôle d'un groupe « pesant », pour sa partie française, 2 300 salariés et 1,6 milliard de francs de chiffre d'affaires, très largement restructuré : 54 suppressions d'emplois au siège (Bidermann Europe) et 94 dans l'usine de Châteauroux sont encore en cours. Une cascade de sociétés holdings – Holding de distribution, Textile holding et Financière de Reins – donneront, de fait, le contrôle de la chaîne de magasins Armand Thiéry à Lucien Deveaux et celui du pôle production à Sylvain Jama.

« Le protocole d'accord est très dur », commente un proche du dossier. Dur pour le fondateur du groupe, Maurice Bidermann, qui espérait conserver une minorité du capital et ne récupère que des bons de souscriptions d'actions (BSA) lui donnant à terme, dans le meilleur des cas, 15 % de la Financière de Reins. Dur, aussi, pour les banques créancières contraintes d'abandonner de 250 à 300 millions de francs de créances, de convertir 60 ou 70 millions de francs de créances en capital (elles détiendront 25 % de la nouvelle Financière de Reins), et d'accepter un moratoire sur une centaine de millions de francs. *« Bidermann SA et Bidermann International, les holdings de tête du groupe Bidermann dont Maurice conserve le contrôle, se retrouvent ainsi complètement désendettés »*, confie un responsable.

Reste que le plus dur est, peut-être, encore à venir. *« Le protocole contient tellement de clauses supensives qu'on ne sait trop s'il pourra jamais être appliqué »*, confie un banquier. Il y a d'abord l'audit demandé par Lucien Deveaux, indispensable pour un groupe dont les comptes annuels n'ont pas été publiés depuis 1992 et dont la dernière perte connue s'élevait à 120 millions de francs au premier semestre 1993.

Il y a ensuite les incertitudes juridiques du dossier (*Le Monde* du 10 février). Elf Aquitaine et le Crédit lyonnais ont obtenu, vendredi, la nomination d'un mandataire *ad hoc* à la tête d'EPIC SA, le holding coiffant l'activité américaine du groupe (3 milliards de francs de chiffre d'affaires), bien qu'un créancier américain, Jeffrey Steiner, qui réclame 15,7 millions de dollars à Maurice Bidermann (81 millions de francs), ait déposé une requête contre cette demande. Une audience a été fixée, de façon surprenante, au 27 février.

Jeffrey Steiner devrait donc transférer la bataille judiciaire outre-Atlantique. *« De dix à douze semaines sont encore nécessaires pour dénouer complètement le dossier »*, reconnaît l'un de ses principaux acteurs. Si tout va bien. La justice américaine ne sera pas forcément aussi conciliante que le tribunal de commerce de Paris.

Pierre-Angel Gay

■ **PHOTOGRAPHIE : le portrait d'un notable hutu** lacéré à coups de machette a reçu, vendredi 17 février, le World Press 1994, attribué au meilleur cliché de presse. Réalisée par l'Américain James Nachtwey, de l'agence Magnum, cette photographie a été sélectionnée par un jury de professionnels réuni à Amsterdam. Le visage de ce Rwandais, soupçonné par les miliciens hutus de sympathies pour les Tutsies, a été sélectionné parmi 30 000 documents.

■ **M. ARAFAT : le président de l'Autorité autonome palestinienne** Yasser Arafat a quitté Gaza, samedi 18 février, pour Paris, où il doit participer à un colloque organisé par l'Unesco. Le programme de M. Arafat à Paris prévoit des entretiens notamment avec le président François Mitterrand, le premier ministre Edouard Balladur et le chef de la diplomatie Alain Juppé. – *(AFP.)*

■ **AFFAIRES : Jean-Yves Cozan (UDF-CDS)**, premier vice-président du conseil général du Finistère et député de ce département, est poursuivi pour abus de biens sociaux, faux et usage de faux, a-t-on appris, samedi 18 février, de source judiciaire. M. Cozan, qui préside une société d'aménagement du Finistère (Safi) financée à hauteur de 53,33 % par le conseil général, aurait, de façon irrégulière, rémunéré de 1987 à 1993 une salariée qui aurait été affectée à des tâches étrangères aux activités de la société. M. Cozan aurait, en outre, *loué des véhicules, à des fins* personnelles ou étrangères au besoin de la Safi. Le montant du préjudice s'élèverait à quelque 900 000 francs.

Le droit des militaires et le foulard islamique devant le Conseil d'Etat

L'ÉTAT DE DROIT pourra pénétrer dans les prisons et les casernes. Telle est la portée de deux décisions rendues, vendredi 17 février, par le Conseil d'Etat, qui a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement (indépendant du gouvernement), Patrick Frydman (*Le Monde* daté 5-6 février). Le Conseil d'Etat, qui jugeait en appel les requêtes d'un détenu, Pascal Marie, et d'un militaire, Philippe Hardouin, a restreint le champ des *« mesures d'ordre intérieur »* des prisons et des casernes. Il a jugé que, désormais, les mesures disciplinaires portant préjudice aux libertés ou à la situation juridique des personnes sanctionnées seront susceptibles de recours devant les juges. Tel sera le cas de la mise en *cellule de punition*, parce qu'elle aggrave les conditions de détention des prisonniers et diminue leurs possibilités de libération anticipée, mais aussi de la mise aux arrêts, parce qu'elle peut avoir des conséquences sur l'avancement, la suite de la carrière ou le renouvellement du contrat d'engagement du militaire.

Le Conseil d'Etat a accepté de contrôler la légalité des punitions qui avaient été infligées à MM. Marie et Hardouin. Il a annulé la sanction infligée à M. Marie parce qu'elle lui semblait teintée d'arbitraire. Mais il a estimé que la punition dont M. Hardouin avait été l'objet n'était pas entachée d'erreur manifeste.

Le renversement de jurisprudence concerne aussi l'institution scolaire. Un avis, en 1989, posait déjà le principe que les règlements intérieurs des lycées et des collèges, ainsi que les sanctions prononcées pour leur application pourraient aussi être soumis à jugement.

D'autre part, le Conseil d'Etat a également examiné, vendredi 17 février, deux dossiers touchant l'un le port du foulard islamique, l'autre le respect du repos du samedi par les élèves juifs orthodoxes. Les conclusions de Yann Aguila, commissaire du gouvernement, vont, dans les deux cas, dans le sens d'une stricte laïcité. Dans le premier cas, le commissaire du gouvernement a proposé au Conseil d'Etat de rejeter la demande des parents et, ainsi, d'avaliser l'exclusion des collégiennes en se référant à un triple motif : le refus des règles de sécurité, une perturbation dans l'enseignement, et la provocation.

Dans l'autre contentieux, le commissaire du gouvernement a affirmé que *« tout doit être fait pour rechercher en amont une règle commune acceptable par tous »*. Le Conseil d'Etat rendra ses arrêts dans une quinzaine de jours.

